



Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental

RAPPORT SECTORIEL

5

Description du milieu
d'intervention

Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental

RAPPORT SECTORIEL

5

Description du milieu
d'intervention

Décembre 2005



AUTEURS

Jean-Claude Belles-Isles, Ph. D.
Roche Itée, Groupe-conseil

Vital Boulé, M. Sc.
Roche Itée, Groupe-conseil

Daniel Plourde, M. Sc.
Roche Itée, Groupe-conseil

Joëlle Plamondon, M. ATDR
Roche Itée, Groupe-conseil

Jacynthe Baril, M. Sc.
Roche Itée, Groupe-conseil

Pierre Côté, B. Sc.
Roche Itée, Groupe-conseil

AVEC LA COLLABORATION DE

Yolaine Labbé, M. Env.
Direction des risques biologiques,
environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

RELECTEURS

Jacques Boisvert, Ph. D.
Département de chimie-biologie
Université du Québec à Trois-Rivières

RELECTEURS (SUITE)

Jean-Pierre Bourrassa, D. Sc.
Département de chimie-biologie
Université du Québec à Trois-Rivières

Daniel Bolduc, M. Env.
Direction des risques biologiques,
environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Guy Sanfaçon, Ph. D.
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

André Delisle, ing., M. Sc. A.
Transfert Environnement

Éric T. Lacroix, M. Sc.
Société de protection des forêts contre les
insectes et maladies

SECRETARIAT

Diane Bizier-Blanchette
Direction des risques biologiques,
environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 4^e TRIMESTRE 2007
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
ISBN 13 : 978-2-550-50885-4 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN 13 : 978-2-550-50886-1 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2007)

AVANT-PROPOS

En septembre 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confiait à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de réaliser une étude d'impact sur l'environnement du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides pour contrer le virus du Nil occidental (VNO) en cas d'épidémie. Cette étude d'impact était nécessaire en raison du fait que le *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO* prévoyait des applications aériennes d'insecticides qui pourraient être réalisées sur une superficie de plus de 600 hectares (ha). Comme la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) assujettit tout programme ou projet de pulvérisation aérienne de pesticides sur une superficie de 600 ha ou plus à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts, l'étude a été amorcée dans ce contexte.

Au cours de la réalisation de l'étude d'impact, plusieurs éléments sont venus influencer son contenu. En effet, l'approche québécoise en matière de VNO a été influencée par l'évolution des connaissances scientifiques de même que par l'expérience acquise au Québec et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Des rencontres de discussion ont aussi permis de documenter les préoccupations et les perceptions de la population au regard de la problématique du VNO et des pulvérisations aériennes d'insecticides.

Considérant ces nouvelles informations, le MSSS a adopté une nouvelle approche. Malgré le fait que celle-ci ne soit plus assujettie à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts, le MSSS a tout de même choisi de compléter les travaux amorcés sous forme d'une étude d'impact stratégique qui porte désormais sur l'ensemble du *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO*. Les travaux réalisés dans le cadre de l'étude d'impact initiale sont publiés sous forme de rapports sectoriels annexés au rapport principal en vue d'y apporter un éclairage scientifique.

Comme les travaux menés dans le cadre de l'étude d'impact étaient bien amorcés au moment de sa réorientation à l'été 2005, le lecteur est invité à considérer le changement d'orientation de l'étude lorsqu'il prendra connaissance du contenu des rapports sectoriels.

SOMMAIRE

La présente étude s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires à l'application éventuelle des mesures de contrôle des populations de moustiques et vise à évaluer les risques potentiels pour l'environnement associés à l'utilisation de pesticides pour la prévention et le contrôle du virus du Nil occidental (VNO).

Pour les fins de la description du milieu d'insertion et l'évaluation des impacts, la région métropolitaine de Montréal (RMM) a été retenue comme zone d'étude. Cette zone d'étude présente des caractéristiques qui en font un territoire pertinent pour l'évaluation stratégique des impacts sur l'environnement du *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO*. En effet, cette zone d'étude :

- constitue un ensemble naturel représentatif de la faune et de la flore du Québec;
- près de la moitié de la population de la province de Québec, soit environ 3,5 millions de personnes y habitent;
- fait l'objet d'une grande diversité de formes d'occupation du territoire (résidentiel de faible à forte densité, commercial, industriel, agricole, territoires protégés, zones touristiques, espaces récréatifs et de plein air, etc.);
- regroupe la majorité des secteurs où des interventions de prévention et de contrôle ont eu lieu en 2003, 2004 et 2005.

La RMM se situe au coeur de la province naturelle des « Basses-terres du Saint-Laurent ». Cette province naturelle s'étend sur 29 000 km² de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent. C'est principalement un relief de plaine percée, par endroits, de rares collines (les Montérégiennes). L'altitude y est généralement inférieure à 100 m. La RMM recoupe 4 des 13 régions hydrographiques que compte le Québec. Les principaux cours d'eau sont le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais, la rivière des Prairies, la rivière des Mille Îles, la rivière Châteauguay, la rivière l'Assomption et la rivière Richelieu.

Bien qu'elle soit perçue essentiellement comme étant une région urbaine, la RMM compte également des superficies forestières importantes et de nombreux milieux humides, dont une bonne partie est actuellement soumise aux pressions tributaires du développement et de l'étalement urbain.

C'est une région riche en habitats et en espèces fauniques, tant aquatique que terrestre. D'ailleurs, 160 espèces végétales et 32 espèces fauniques présentes sur le territoire de la RMM sont listées comme étant menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. De plus, la RMM compte un nombre important d'aires protégées (57) et de conservation et elle compte un vaste réseau d'espaces bleu et vert dédiés à la pratique d'activités récréatives.

Tout le territoire de la RMM est municipalisé, comportant au total 64 municipalités. La RMM vit une période de chambardement au plan politico-administratif, en raison principalement de la vague de fusion-défusion qui touche l'organisation territoriale.

La RMM constitue le principal bassin de population et le plus important centre économique du Québec. En 2000, la RMM se classait au 15^e rang des grandes agglomérations nord-américaines en ce qui concerne la population. Au recensement de 2001, la RMM comptait près de 3,426 millions d'habitants et un peu plus de 1,45 million de ménages. La population de la RMM est en majeure partie concentrée dans le secteur central (Île de Montréal, Laval). À elle seule, l'Île de Montréal comptait 1,8 million d'habitants en 2001, soit une part relative de 52 % de la population totale de la RMM.

Au fil des ans, la multiplication de structures administratives dans la RMM a entraîné la production d'un nombre important de documents d'orientation et d'outils de planification portant non seulement sur l'aménagement du territoire et sur l'urbanisme, mais également sur le développement économique, sur l'amélioration de la qualité de vie et sur le développement durable. Parmi ces documents, on compte divers règlements sur l'utilisation des pesticides qu'ont adoptés une vingtaine de municipalités de la RMM.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES CARTES	IX
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	XI
1 INTRODUCTION	1
2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE	3
3 MILIEU BIOPHYSIQUE	7
3.1 CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES.....	7
3.2 HYDROGRAPHIE	7
3.3 QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE	12
3.3.1 Qualité générale des principaux cours d'eau.....	12
3.3.2 Présence de pesticides dans l'eau	13
3.4 MILIEUX HUMIDES.....	15
3.5 MILIEUX FORESTIERS.....	16
3.5.1 Caractéristiques générales	16
3.5.2 Boisés d'intérêt particulier.....	16
3.6 HABITAT ET FAUNE AQUATIQUES	20
3.6.1 Corridor fluvial du Saint-Laurent	20
3.6.2 Grands tributaires du fleuve.....	24
3.6.3 Petits cours d'eau en milieu agricole	24
3.7 TENEURS DE PESTICIDES DANS LA CHAIR DE POISSON	24
3.8 HERPÉTOFAUNE	25
3.9 AVIFAUNE	31
3.9.1 Caractéristiques générales	31
3.9.2 Sites d'intérêt particulier	31
3.10 MAMMIFÈRES	35
3.11 ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES	37
3.11.1 Espèces végétales.....	37
3.11.2 Espèces animales.....	37
4 MILIEU HUMAIN	47
4.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	47
4.2 PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....	48
4.3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.....	54
4.3.1 Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la RMM 2001-2021	54

4.3.2	Énoncé de vision 2025 et schéma métropolitain d'aménagement de la CMM	58
4.3.3	Documents de planification de la ville de Montréal	59
4.4	OCCUPATION DU SOL	61
4.4.1	Portrait synthèse.....	61
4.4.2	Activités agricoles dans la RMM.....	62
4.4.3	Aires protégées	64
4.4.4	Aires de conservation	69
4.4.5	Réseaux d'espaces verts	70
4.4.6	Le réseau des espaces bleus métropolitains	71
4.4.7	Établissements de santé et de services sociaux	72
4.4.8	Alimentation en eau potable et traitement des eaux usées.....	73
4.5	TOURISME ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	73
5	BIBLIOGRAPHIE.....	77
	ANNEXE A LISTE DES ESPÈCES DE POISSONS PRÉSENTS DANS LA RMM	83
	ANNEXE B LISTE DES OISEAUX RÉPERTORIÉS DANS LA BANQUE DE DONNÉES DE L'ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU QUÉBEC MÉRIDIONAL POUR LA RMM	89
	ANNEXE C LISTE DES ESPÈCES DE MICROMAMMIFÈRES PRÉSENTS DANS LA RMM	99
	ANNEXE D LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES, VULNÉRABLES ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)	105
	ANNEXE E LISTE DES ESPÈCES VERTÉBRÉES, MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES OU RARES POUR LESQUELLES DES OCCURRENCES SE SITUENT DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)	117
	ANNEXE F LISTE DES MRC ET DES MUNICIPALITÉS COMPOSANT LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Normales climatiques enregistrées aux aéroports Pierre-Elliott-Trudeau et de Saint-Hubert entre 1971 et 2000.....	5-8
Tableau 2.2	Qualité des eaux des principaux cours d'eau de la zone d'étude.....	5-12
Tableau 2.3	Proportion des échantillons prélevés en 2001 qui montrent la présence de pesticides dans 4 rivières où la culture du maïs est importante.....	5-14
Tableau 2.4	Liste de l'herpétofaune répertoriée dans la zone d'étude.....	5-26
Tableau 2.5	Espèces de chauves-souris présentes au Québec.....	5-36
Tableau 2.6	Nombre d'espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées dans la RMM.....	5-38
Tableau 3.1	Répartition de la population sur le territoire de la RMM.....	5-51
Tableau 3.2	Distribution de la population selon le groupe d'âge et le sexe, RMM, 1996- 2001.....	5-53
Tableau 3.3	Exploitations agricoles biologiques de la RMM.....	5-64
Tableau 3.4	Principaux espaces verts (naturels et anthropiques) par secteur de la RMM.....	5-70
Tableau 3.5	Principaux indicateurs du tourisme dans la RMM – 2003.....	5-73

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Hydrogrammes annuels moyens des principaux cours d'eau de la RMM.....	5-11
Figure 3.1	Répartition des dépenses touristiques – 2003.....	5-74
Figure 3.2	Évolution du nombre de touristes dans la RMM – 1998 à 2004.....	5-74

LISTE DES CARTES

Carte 1.1	Zone d'étude	5-5
Carte 2.1	Réseau hydrographique de la RMM	5-9
Carte 2.2	Localisation des écosystèmes forestiers exceptionnels.....	5-17
Carte 2.3	Localisation des frayères connues.....	5-21
Carte 2.4	Localisation des observations d'herpétofaune	5-29
Carte 2.5	Habitats fauniques protégés	5-33
Carte 2.6	Répartition des mentions d'espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées.....	5-39
Carte 2.7	Répartition des mentions d'espèces fauniques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées.....	5-41
Carte 3.1	Organisation administrative et territoriale de la RMM	5-49
Carte 3.2	Densité de la population sur le territoire de la RMM, 2001	5-55
Carte 3.3	Localisation des exploitations agricoles, apicoles et aquicoles de la RMM.....	5-65
Carte 3.4	Aires protégées et de conservation.....	5-67

LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

SIGLE, ABREVIATION OU ACRONYME	SIGNIFICATION
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AQGO	Association québécoise des groupes d'ornithologues
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CLSC	Centre local de services communautaires
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CPEJ	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CR	Centre de réadaptation
CSEMDC	Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada
CSL	Centre Saint-Laurent
CUM	Communauté urbaine de Montréal
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs du Québec (devenu MRNF)
GMF	Groupe de médecine de famille
IQBP	Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique
ITTO	<i>International Tropical Timber Organisation</i>
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec (devenu MDDEP)
MES	Matière en suspension
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PCHE	Plan conjoint des habitats de l'Est
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
RMM	Région métropolitaine de Montréal
SCF	Service canadien de la faune
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
TRP	Territoires récréatifs et protégés au Québec
VNO	Virus du Nil occidental

1 INTRODUCTION

La description du milieu d'intervention s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires à l'application éventuelle des mesures de contrôle des populations de moustiques pour la prévention du virus du Nil occidental (VNO). Il a été réalisé en vue de répondre aux exigences de la directive du ministère de l'Environnement, advenant le recours à des pulvérisations aériennes d'insecticides sur des superficies supérieures à 600 hectares. Comme l'indiquait alors la directive ministérielle initialement transmise, « compte tenu des incertitudes liées à la localisation des aires à traiter en vertu du Programme, la description du milieu récepteur (zone témoin) ne pourra être très détaillée [...] les informations détaillées seront fournies à l'étape demande de certificat d'autorisation de la procédure. ».

Le présent rapport sectoriel cherche donc à dresser un portrait sommaire des grandes composantes des milieux physique, biologique et humain de la zone d'étude. Il importe de rappeler qu'aucun inventaire n'a été réalisé dans le cadre de cette étude. La description du milieu d'insertion s'appuie donc uniquement sur une revue de la documentation disponible dans les différents ministères, les agences et les mandataires du gouvernement (provincial et fédéral). Cette description n'a donc pas la prétention d'être exhaustive. Compte tenu du contexte particulier dans lequel se réalise cette étude, le portrait de la « zone témoin » vise plutôt à faire ressortir les éléments sensibles du milieu dans une région type où les probabilités de transmission du VNO sont élevées et où se trouve une forte densité de population.

Les composantes environnementales retenues l'ont été pour leur valeur intrinsèque pour l'écosystème (sensibilité, unicité, rareté, réversibilité) ainsi que pour leurs valeurs sociale et économique. Des cartes ont été préparées afin de permettre aux décideurs de visualiser, au besoin, les interrelations qui peuvent exister entre les éléments sensibles du milieu d'une part, et les secteurs de prévention et de contrôle d'autre part.

Par ailleurs, les renseignements qui sont présentés dans le document sont également ceux qui ont été jugés nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'évaluation des risques écotoxicologiques (rapport sectoriel 7) et de l'évaluation des impacts (rapport sectoriel 9); ces rapports ayant également été rédigés par l'équipe de Roche, Groupe-conseil. La description du milieu d'intervention est donc axée sur les composantes pertinentes aux enjeux et aux impacts du programme de pulvérisations d'insecticides.

Outre cette introduction, le présent rapport comprend également les sections suivantes :

- Délimitation de la zone d'étude (chapitre 1);
- Milieu biophysique (chapitre 2);
- Milieu humain (chapitre 3).

Le document est accompagné d'une série d'annexes portant sur le milieu biologique et désignées par les lettres A à E inclusivement. Celles-ci listent dans l'ordre les poissons, les oiseaux, les petits mammifères, les espèces floristiques de même que les vertébrés et invertébrés présents dans la zone d'étude. Afin d'alléger le texte, le lecteur trouvera dans ces annexes — et non dans le corps principal du rapport — les noms latins des différentes espèces qui sont mentionnées dans la description du milieu. L'annexe F présente, pour sa part, la liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités constituant la zone d'étude.

2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Comme l'indique la directive du ministère de l'Environnement (2003), maintenant devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la portion de territoire considérée pour les fins de l'étude « *doit être suffisante pour couvrir l'ensemble des activités projetées, incluant les autres éléments nécessaires à la réalisation du projet (comprenant le secteur influencé par la dispersion atmosphérique) et pour circonscrire l'ensemble des effets directs et indirects du projet sur les milieux biophysique et humain* ».

Or, les secteurs d'intervention ne sont pas connus à l'avance et la décision d'intervenir dans un secteur donné dépend entre autres des résultats des activités de surveillance¹. À la limite, la progression du phénomène VNO au cours des prochaines années pourrait être telle que des interventions pourraient être requises dans plusieurs régions du Québec; il faudrait alors envisager d'étendre la zone d'étude à l'ensemble du territoire québécois ou presque. Compte tenu de la difficulté associée à la réalisation d'une étude du milieu détaillée sur un territoire aussi vaste, il a plutôt été décidé, à la lumière de ce qui a été fait ailleurs lors d'évaluations d'impact de programmes de contrôle vectoriel, d'évaluer les impacts de façon générique et de délimiter, pour ce faire, une zone d'étude « témoin ».

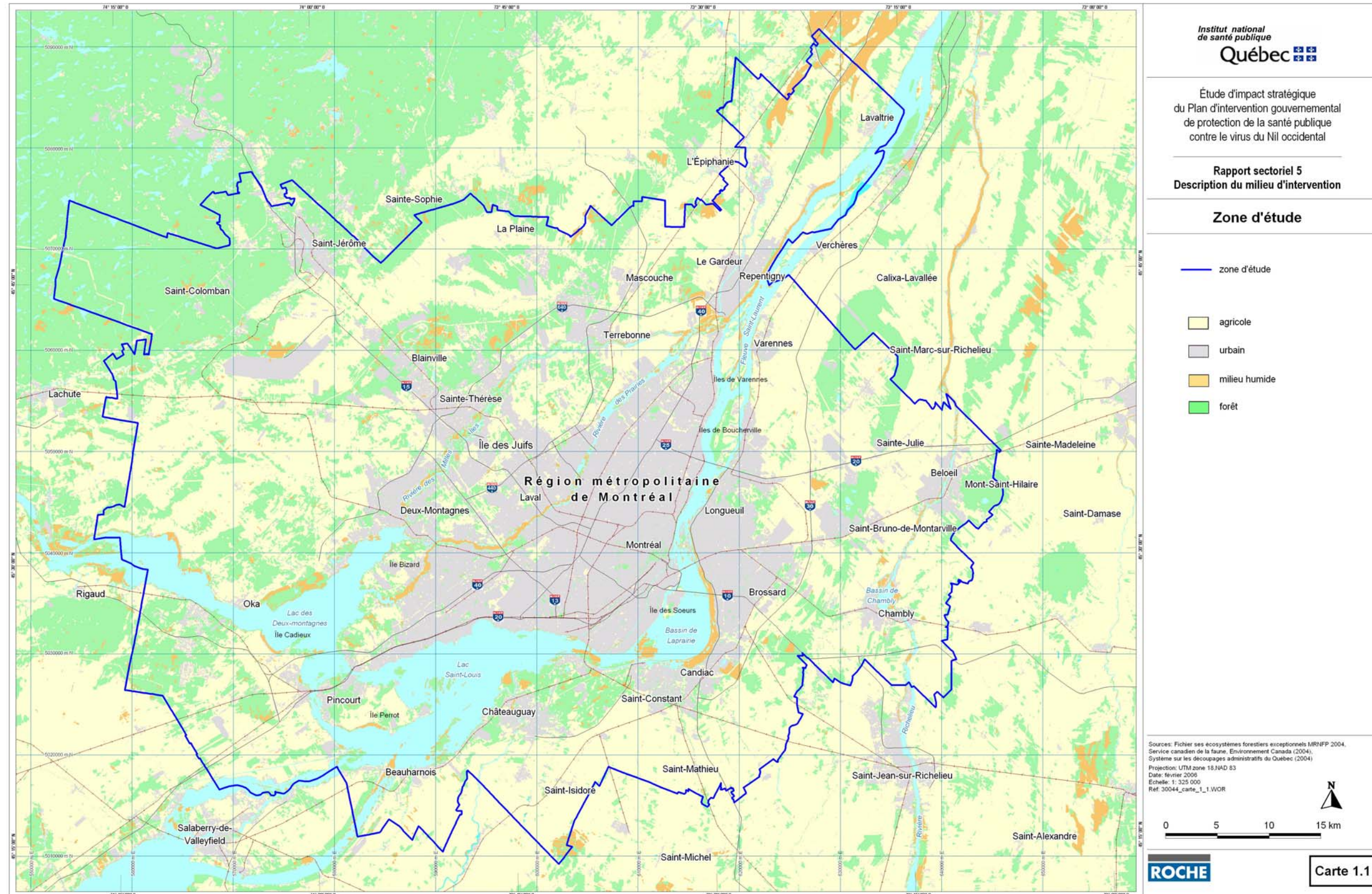
Ainsi, pour les fins de l'évaluation des impacts, une zone d'étude correspondant au territoire de la Région métropolitaine de Montréal (RMM) a été retenue. Même si cette zone d'étude ne couvre pas l'ensemble du territoire qui pourrait éventuellement faire l'objet de pulvérisations aériennes d'insecticides, elle regroupe la majorité des secteurs où des interventions de prévention et de contrôle ont eu lieu en 2003 et en 2004. On y retrouve par ailleurs près de la moitié de la population de la province de Québec (environ 3,5 millions d'habitants) et une grande diversité de formes d'occupation du territoire (résidentiel de faible à forte densité, commercial, industriel, agricole, territoires protégés, zones touristiques, espaces récréatifs et de plein air, etc.). Elle constitue de plus un ensemble naturel représentatif de la faune et de la flore du Québec.

Cette zone d'étude présente donc des caractéristiques pertinentes pour l'évaluation stratégique des impacts sur l'environnement du *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le VNO*.

Les limites de la zone d'étude sont illustrées sur la carte 1.1.

¹ À ce jour, aucun modèle ne permet de prédire le comportement de ce type d'agent biologique. En raison du caractère imprévisible des occurrences épidémiques, il s'avère difficile de préciser exactement les sites où l'agent pourrait provoquer des flambées d'activité menaçant la vie humaine et donc de localiser avec précision le territoire d'éventuelles interventions de protection de la santé publique. Cependant, cette occurrence est corrélative à la densité de la population (MSSS, 2003).

Carte 1.1 Zone d'étude



3 MILIEU BIOPHYSIQUE

La RMM se situe au coeur de la province naturelle des « Basses-terres du Saint-Laurent ». Cette province naturelle s'étend sur 29 000 km² de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent. C'est principalement un relief de plaine percée, par endroits, de rares collines (les Montérégiennes). L'altitude y est généralement inférieure à 100 m.

3.1 CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

La RMM bénéficie des conditions climatiques les plus chaudes et les plus clémentes du Québec (FAPAQ, 2003). Les données des stations météorologiques des aéroports Pierre-Elliott-Trudeau et de Saint-Hubert pour la période 1971 à 2000 indiquent que, huit mois par année (d'avril à novembre), les températures moyennes quotidiennes sont supérieures à zéro (Environnement Canada, 2005a). Pendant la période estivale, la température moyenne quotidienne varie entre 17 et 21 °C. Environ 12 jours par mois, on enregistre des précipitations pour un total mensuel de l'ordre de 90 mm de pluie. Le consortium Ouranos (2004), qui étudie les changements climatiques, prévoit une augmentation graduelle des températures ainsi qu'une hausse des précipitations dans le sud du Québec sur quelques décennies². Le tableau 2.1 présente l'essentiel des données climatiques enregistrées aux aéroports de Montréal (1971-2000).

3.2 HYDROGRAPHIE

Le territoire de la RMM recoupe quatre des 13 régions hydrographiques que compte le Québec, à savoir : fleuve Saint-Laurent (00), Saint-Laurent sud-ouest (03), Outaouais et Montréal (04) et Saint-Laurent nord-ouest (05). Chacune de ces régions regroupe en tout ou en partie plusieurs bassins versants, dont les principaux sont :

- sur la rive sud, de l'ouest vers l'est, les bassins versant des rivières Saint-Louis, Châteauguay et Richelieu;
- sur la rive nord, également d'ouest en est, les bassins versant des rivières du Chêne, Mascouche et L'Assomption.

Les principaux cours d'eau de la RMM sont le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais, la rivière des Prairies, la rivière des Mille Îles, la rivière Châteauguay, la rivière l'Assomption et la rivière Richelieu (carte 2.1). Les débits mensuels moyens des principaux cours d'eau sont présentés à la figure 2.1. Les débits des principaux cours d'eau sont régularisés (contrôle des inondations, production d'électricité, transport) ce qui a pour effet d'atténuer substantiellement les débits de crue au printemps et de les augmenter à l'automne et à l'hiver (Ouranos, 2004). L'atténuation des crues est particulièrement marquée dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la rivière des Prairies.

² Par rapport à la période de référence 1960-1990 l'augmentation anticipée pour la période 2080-2100 est de 2 à 3 °C en été ainsi qu'une hausse des précipitations de moins de 5 % en été.

Tableau 2.1 Normales climatiques enregistrées aux aéroports Pierre-Elliott-Trudeau et de Saint-Hubert entre 1971 et 2000

Paramètre	Unité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Température moyenne quotidienne														
P.-E. Trudeau	°C	-10,4	-8,9	-2,4	5,7	13,3	17,9	20,9	19,5	14,4	7,9	1,6	-6,6	6,1
Saint-Hubert	°C	-10,4	-9,0	-2,5	5,5	12,9	17,7	20,5	19,2	13,9	7,5	1,0	-6,8	5,8
Vitesse horaire moyenne du vent														
P.-E. Trudeau	km/h	16,6	15,4	15,9	15,8	14,2	13,2	12,2	11,3	12,2	13,8	15,3	15,4	14,3
Saint-Hubert	km/h	18,1	16,8	17,6	17,2	15,5	14,7	13,1	12,1	13,7	15,3	16,4	16,5	15,6
Vitesse horaire extrême du vent														
P.-E. Trudeau	km/h	90,0	80,0	74,0	70,0	72,0	66,0	58,0	55,0	61,0	72,0	76,0	72,0	
Saint-Hubert	km/h	80	93,0	103,0	93,0	80,0	72,0	64,0	63,0	69,0	72,0	92,0	80,0	
Précipitation														
P.-E. Trudeau	mm	70,4	59,7	72,2	76,1	75,5	84,4	90,1	94,2	91,3	77,6	93,0	82,3	966,8
Saint-Hubert	mm	79,8	65,4	75,5	86,0	82,2	86,0	98,1	90,6	98,0	88,5	103,0	93,2	1046,2
Humidité relative 0600LST														
P.-E. Trudeau	(%)	73,9	73,7	74,8	75,0	75,2	78,9	81,9	86,2	87,3	83,6	80,9	78,2	79,1
Saint-Hubert	(%)	74,6	75,1	76,9	78,3	77,8	81,2	84,7	90,0	90,9	85,9	82,5	80,4	81,5
Humidité relative 1500LST														
P.-E. Trudeau	(%)	68,1	64,0	61,0	54,0	52,0	56,2	56,3	58,2	61,5	62,1	68,7	71,0	61,1
Saint-Hubert	(%)	68,8	65,6	62,1	53,8	51,4	55,2	56,3	58,3	61,5	62,2	69,5	72,4	61,4
Direction des vents les plus fréquents														
P.-E. Trudeau	–	W	SW	N	N	SW	SW	SW	SW	SW	SW	SW	SW	SW
Saint-Hubert	–	SW	SW	N	SW	SW	SW	SW	SW	S	S	SW	SW	SW

Source : Environnement Canada, 2005a.

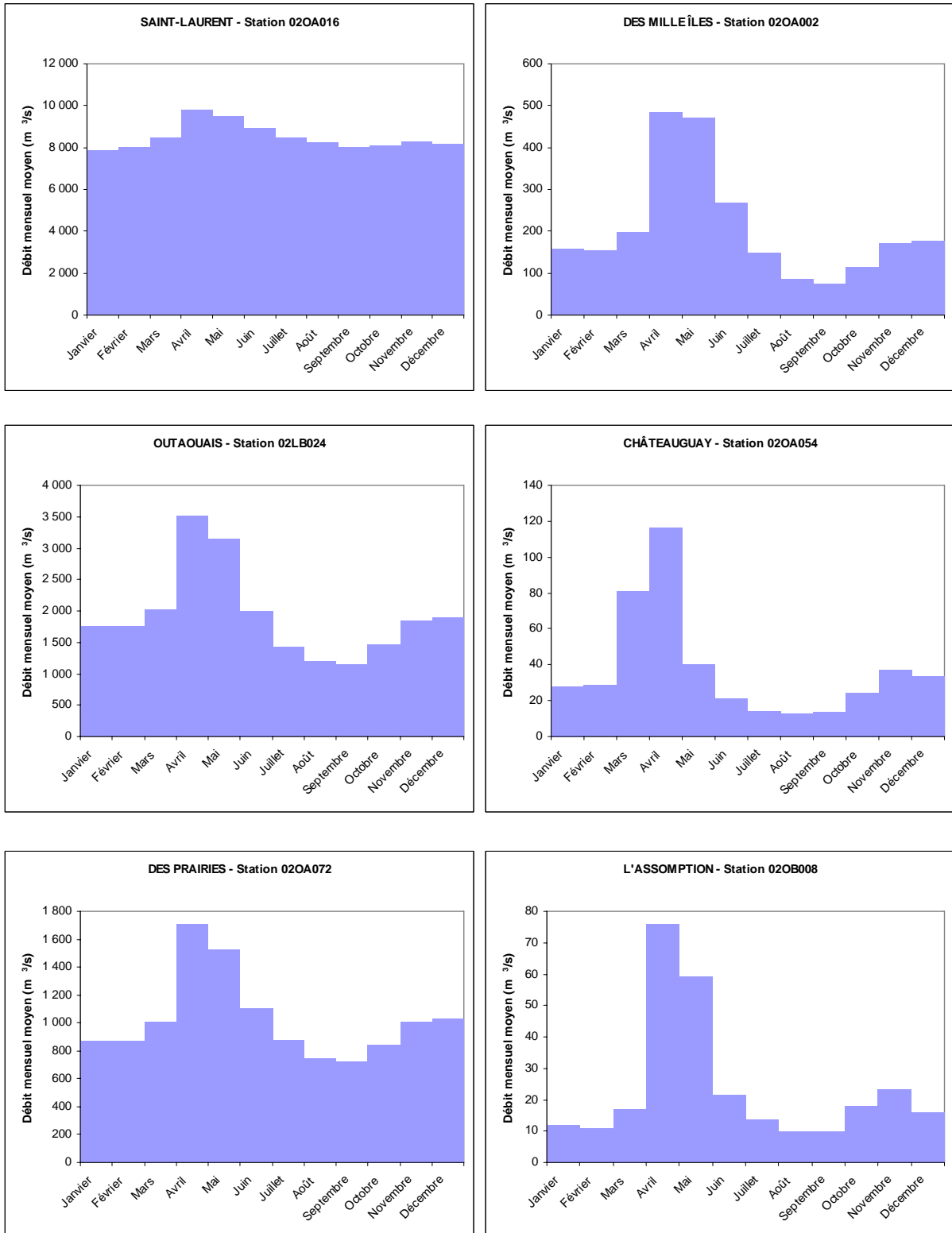


Figure 2.1 Hydrogrammes annuels moyens des principaux cours d'eau de la RMM

Source : Environnement Canada, 2005b.

Les principaux plans d'eau de la zone d'étude sont des élargissements de cours d'eau, soit le lac Saint-Louis dans le fleuve Saint-Laurent et le lac des Deux Montagnes dans la rivière des Outaouais. Il existe également d'autres élargissements de rivière de plus petite envergure tels le bassin de Chambly sur la rivière Richelieu et le bassin de la Prairie dans le fleuve Saint-Laurent. On dénombre par ailleurs un petit nombre de lacs à l'état relativement naturel comme le lac Barron à l'extrême nord-ouest de la RMM dans le secteur de Saint-Colomban, les lacs Seigneurial, du Moulin, des Bouleaux, à la Tortue et des Atocas dans le Parc du Mont-Saint-Bruno, le lac Hertel au Mont Saint-Hilaire, les lacs des Sœurs, Pincourt et Beauchemin à Terrebonne. Ces lacs sont généralement de faible superficie (FAPAQ, 2003).

Enfin, on retrouve également un certain nombre de petits plans d'eau qui ont été modifiés significativement par l'homme pour remplir des vocations récréatives ou esthétiques. Parmi ceux-ci, l'Île de Montréal regroupe notamment les suivants : lac des Castors, lac des Cygnes, bassin de canotage du Parc des Îles, les bassins des parcs Lafontaine, Lasalle et Maisonneuve.

3.3 QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE

3.3.1 Qualité générale des principaux cours d'eau

Selon l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP)³ développé par le MDDEP (MDDEP, 2005a), la qualité de l'eau à l'embouchure des principaux cours d'eau de la zone d'étude variait, pour la période 2000-2002, de douteuse à très mauvaise tandis qu'en amont la qualité de l'eau de ces rivières varie de mauvaise à bonne (Simard, 2004). La présence d'activités agricoles intenses, d'une population importante dans la partie aval des bassins de ces rivières et d'activités industrielles sont à l'origine des problèmes de qualité de l'eau (tableau 2.2).

Tableau 2.2 Qualité des eaux des principaux cours d'eau de la zone d'étude

	À l'embouchure	À la tête du bassin versant
Châteauguay	Très mauvaise qualité	Qualité douteuse
L'Assomption	Mauvaise qualité	Bonne qualité
Richelieu	Qualité douteuse	Bonne qualité
Mille Îles	Qualité douteuse	Mauvaise qualité
Des Prairies	Qualité douteuse	Qualité satisfaisante

Source : Simard, 2004.

³ L'IQBP est une valeur numérique résultant de la synthèse de 10 descripteurs conventionnels de la qualité de l'eau : le phosphore total, les coliformes fécaux, la matière organique (DBO5), la saturation en oxygène, l'ammoniac, les nitrites-nitrates, la chlorophylle « a », le pH, la turbidité et les matières en suspension (MES). L'indice permet de définir cinq classes de qualité (bonne qualité, qualité satisfaisante, qualité douteuse, mauvaise qualité et très mauvaise qualité).

Dans le fleuve, la qualité de l'eau est bonne jusqu'à la hauteur de l'Île de Montréal, mais se détériore par la suite. La portion sud du petit bassin de la Prairie constitue l'un des secteurs les plus pollués du Saint-Laurent (FAPAQ, 2003). Plusieurs municipalités et industries de la chimie organique, de l'alimentation et des pâtes et papiers y déversent leurs effluents. Des problèmes de contamination bactérienne sont détectés aux points de rejet des eaux provenant de la station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et de Longueuil qui ne subissent aucune désinfection (Hébert, 2002). On observe également des problèmes de contamination bactérienne autour de l'Île de Montréal, dans la rivière des Prairies et près de l'Île aux Vaches dans la rivière des Mille Îles qui sont liés aux débordements périodiques des réseaux d'égouts unitaires des municipalités (FAPAQ, 2003). Ces problèmes de qualité de l'eau sont parfois amplifiés par la baisse du niveau du fleuve en période d'étiage.

3.3.2 Présence de pesticides dans l'eau

Les pesticides utilisés pour les cultures du maïs, des pommes et de la pomme de terre représentent 72 % des pesticides vendus au Québec. En raison des superficies importantes qu'elle couvre, la culture de maïs accapare à elle seule 50,1 % des pesticides vendus au Québec. Cette culture est particulièrement populaire dans la RMM. La culture du maïs occupait en 2001, 51,1 % des terres en culture en Montérégie, 39,8 % dans la région de Lanaudière et 26,3 % dans la région de Montréal/Laval (MENV, 2003b). Au Québec, c'est en Montérégie qu'on trouve les cours d'eau les plus contaminés en pesticides (MDDEP, 2005b).

Le MDDEP mène, depuis 1992, un programme de surveillance des pesticides dans des petits cours d'eau des régions agricoles où la culture du maïs est importante (MDDEP, 2005c). Depuis le début du programme, l'eau d'une vingtaine de rivières a été analysée et quatre d'entre elles sont échantillonnées chaque année depuis 1992. Ce sont les rivières Chibouet (bassin de la rivière Yamaska), des Hurons (bassin de la rivière Richelieu), Saint-Régis (affluent direct du fleuve) et Saint-Zéphirin (bassin de la rivière Nicolet). Bien que situées hors de la zone d'étude, ces rivières sont représentatives de secteurs possédant d'importantes superficies en maïs et elles pourraient donc s'apparenter aux rivières du sud de la RMM, telles que celles des bassins versant des rivières Châteauguay et Richelieu.

Des pesticides sont régulièrement détectés l'été dans les quatre rivières échantillonnées. Les analyses réalisées indiquent qu'il existe une multitude de pesticides présents simultanément dans l'eau. Il est fréquent de retrouver dans ces rivières de faibles concentrations d'une dizaine de produits dont la plupart sont associés à la culture du maïs. Dans le bassin versant de la rivière Saint-Régis, où l'on trouve une grande diversité de cultures en plus du maïs et du soya, jusqu'à 20 pesticides ont été détectés simultanément. Les produits les plus fréquemment détectés sont des herbicides reliés aux cultures de maïs ou de soya comme l'atrazine, le métolachlore, le bentazone, le dicamba, le 2,4-D et le diméthénamide qui ont été détectés dans plus de 50 % des échantillons (MDDEP, 2005c). Les insecticides et les fongicides sont également détectés, mais à une moindre fréquence (tableau 2.3).

Tableau 2.3 Proportion des échantillons prélevés en 2001 qui montrent la présence de pesticides dans 4 rivières où la culture du maïs est importante

Pesticides	Noms commerciaux	% des échantillons
• Herbicides		
Atrazine	AATREX, MARKSMAN, LADDOK, PRIMEXTRA	100,0
Métolachlore	DUAL, PRIMEXTRA	99,4
Bentazone	BASAGRAN	88,3
Dicamba	BANVEL, KILMOR, KILLEX	77,3
2,4-D	2,4-D, KILMOR, KILLEX	68,1
Mécoprop	KILMOR, KILLEX	60,9
Diméthénamide	FRONTIER	59,9
Clopyralide	FIELDSTAR, STRIKER	51,4
MCPA	MCPA, TROPOTOX	40,8
Glyphosate	ROUNDUP	37,8
EPTC	ERADICANE	32,7
Bromoxynil	PARDNER, BUCTRIL	20,1
Cyanazine	BLADEX	18,6
Simazine	SIMAZINE	14,7
2,4-DB	EMBUTOX	6,1
Linuron	LOROX	3,4
Butilate	SUTAN	2,8
Métribuzine	METRIBUZINE	1,7
MCPB	TROPOTOX	1,1
Diuron	DIUREX, KARMEX	0,6
• Insecticides		
Diméthoate	CYGON	7,3
Carbofuran	FURADAN	4,5
Carbaryl	SEVIN	4,5
Malathion	MALATHION	1,7
Chlorpyrifos	DURSBAN, LORSBAN	1,1
• Fongicides		
Chlorothalonil	BRAVO	0,6
Myclobutanil	NOVA	1,7

Source : MDDEP, 2005c

Le MDDEP a mesuré au milieu des années 90, les concentrations de pesticides dans certains ruisseaux situés à proximité de vergers en Montérégie. Les produits les plus souvent détectés sont, dans l'ordre, le fongicide myclobutanil, l'herbicide simazine, le fongicide captane et l'insecticide carbaryl. Les insecticides diméthoate, azinphos-méthyl, phosmet, diazinon, perméthrine et cyperméthrine ainsi que le ETU (produit de dégradation du mancozèbe et autres fongicides de la même famille) ont également été mesurés à l'occasion (MDDEP, 2005d).

3.4 MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides occupent près de 160 km² dans la zone d'étude, soit 3,4 % du territoire de la RMM (carte 1.1). Les zones d'eau peu profonde (50 km²) et les marécages (43 km²) représentent près de 59 % de la superficie totale des milieux humides de la RMM. Les tourbières, les herbiers (ceinture végétale aquatique des plans d'eau) ainsi que les marais et prairies humides occupent au total environ 60 km² dans toute la zone d'étude. Enfin, les terres agricoles inondées sont peu importantes puisqu'elles ne couvrent qu'environ 3 km².

Les milieux humides sont principalement situés dans la plaine inondable du Saint-Laurent et de ses tributaires. La couronne sud regroupe une bonne partie de l'ensemble des milieux humides de la RMM, principalement sur le territoire de la MRC de Lajemmerais (FAPAQ, 2003). Plusieurs d'entre eux sont associés aux grands lacs fluviaux (lac Saint-Louis, bassin de Laprairie, lac des Deux Montagnes). Les principaux milieux humides de la région de Lanaudière, situés à l'intérieur de la RMM, sont les marais riverains de Lavaltrie ainsi que la prairie humide de Repentigny à Lavaltrie.

Certains milieux humides sont protégés en vertu de la Convention Canada-Québec sur la protection des terres inondables (ex. la Réserve des Îles de la Paix au lac Saint-Louis). Plusieurs autres ont fait l'objet de mesures de conservation, de protection, d'aménagement et de mise en valeur dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et du plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) ou des plans d'action Saint-Laurent-Vision 2000. C'est le cas entre autres de la réserve écologique des Îles-Avelle-Wight-et-Hiam⁴ qui vise à protéger des communautés naturelles caractéristiques des terres humides de la région (Saint-Laurent Vision 2000; 2005).

D'autres habitats humides sont protégés par des interventions du gouvernement provincial (ex. le refuge faunique Marguerite-D'Youville sur la rive sud du lac Saint-Louis), des municipalités ou des organismes non gouvernementaux (ex. les bassins aménagés par Canards Illimités à Beauharnois). Le gouvernement provincial en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Laval vient d'octroyer son support financier pour l'acquisition de l'archipel du Mitan, à l'embouchure de la rivière des Prairies dans le fleuve Saint-Laurent. Ce milieu de prairies sèches et humides sert de site de fraie au brochet et à la perchaude, d'aire de concentration d'oiseaux migrateurs et abrite une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

La tourbière du lac aux Atocas du Parc du Mont-Saint-Bruno est considérée comme un écosystème rare dans le sud du Québec (et unique au Parc du Mont-Saint-Bruno) puisqu'elle est composée d'une végétation à caractère boréal (FAPAQ, 2004). Deux milieux humides actuellement non protégés font également l'objet de préoccupations de la part de l'organisme « Sauvons nos boisés et milieux humides » (Gilbert, 2004) du fait qu'ils ne sont pas protégés par la Loi. Il s'agit du marais de Montbrun à Boucherville et de la tourbière du Parc de la Cité-sur-le-lac à Saint-Hubert.

⁴ Située au centre de la baie de Vaudreuil, au lac des Deux Montagnes, cette réserve écologique comprend un archipel d'îles et d'îlots dont les principales sont Avelle, Wight et Hiam. Elle est située à l'intérieur des limites de Vaudreuil-Dorion (nom provisoire) et occupe une superficie d'environ 90 hectares.

3.5 MILIEUX FORESTIERS

3.5.1 Caractéristiques générales

Le milieu forestier occupe 20,5 % de la RMM, soit 936,7 km² (carte 1.1). La couverture forestière est très discontinue et seul des espaces boisés de faible superficie persistent étant donné l'urbanisation, l'étalement urbain, l'intensification des pratiques agricoles et la construction d'infrastructures routières et électriques (FAPAQ, 2003). La majeure partie de la végétation se trouve dans la couronne sud de la RMM (carte 1.1).

Les principaux boisés de la RMM sont situés à Brossard et à Verchères sur la rive sud et dans le Parc d'Oka sur la rive nord. Sur l'Île de Montréal, on retrouve un réseau de parcs régionaux en plus du Parc du Mont-Royal et du boisé de l'Île-des-Sœurs. Le territoire de Laval supporte une bonne superficie de zones boisées mais leur protection n'est pas assurée compte tenu des pressions de développement.

Le bilan de l'occupation du sol (SCF *et al.*, 2004) permet de distinguer les types de végétation suivants dans les milieux forestiers de la RMM : feuillus, résineux, mélange, régénération et non défini.

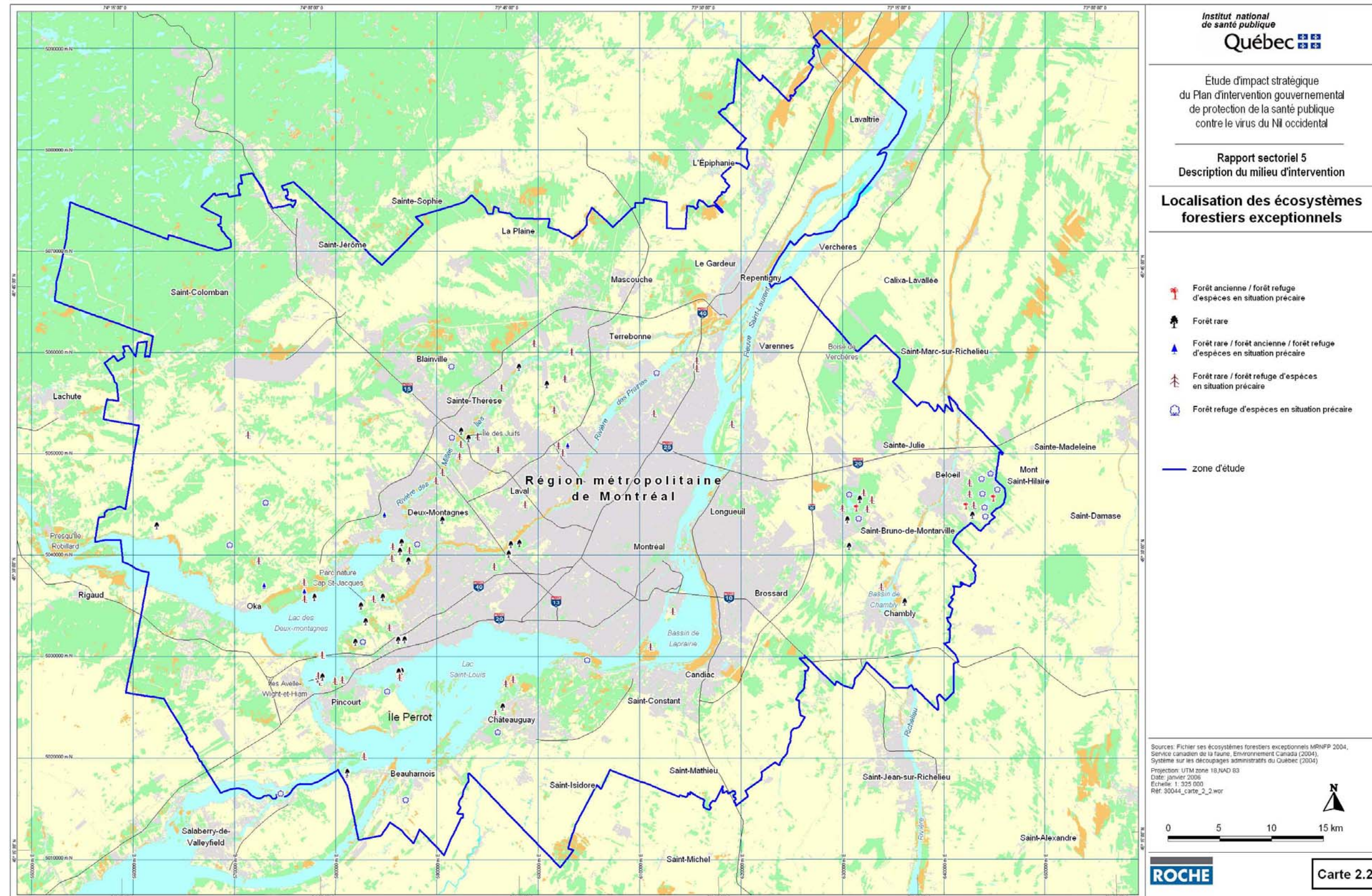
Les forêts de feuillus ainsi que celles de mélange et de régénération (qui sont dominées par les feuillus dans la région de Montréal) représentent 80 % des zones forestières dans la RMM, soit 748,8 km². Les forêts de résineux (79,7 km²) représentent seulement 8,5 % des forêts de la RMM. Finalement les zones de forêt non définies (108,2 km²) lors de la photo-interprétation des images satellites représentent 11,5 % des zones forestières.

3.5.2 Boisés d'intérêt particulier

Le Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels du MRNF a fourni des données permettant de situer les écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt publique et privée (carte 2.2). Ces écosystèmes forestiers exceptionnels comprennent des forêts rares, des forêts anciennes ainsi que des forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, telles que définies par le MRNF (MRNF, 2005a). Ces forêts sont protégées par la *Loi sur les forêts* (décret 825-2001), de toute activité susceptible de modifier leurs caractéristiques.

Plusieurs zones représentent des secteurs d'intérêt pour la flore dans la RMM parce qu'elles ont été épargnées jusqu'à présent par le développement. Certaines de ces zones sont protégées, comme par exemple le Mont Saint-Hilaire et le Mont Saint-Bruno (voir section 3.4 Occupation du sol).

Carte 2.2 Localisation des écosystèmes forestiers exceptionnels



La forêt du Mont Saint-Hilaire n'a jamais été exploitée commercialement. Elle est principalement constituée d'érables et de hêtres dont certains ont plus de 400 ans (Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, 2005). On retrouve également le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*), le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), le pin rouge (*Pinus resinosa*), le pin blanc (*Pinus Strobus*) et la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*). Plus de 600 espèces de plantes vasculaires poussent sur la montagne, dont plus d'une trentaine sont menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être. La falaise Dieppe qui se situe sur la face sud de la montagne est un écosystème qui reproduit certaines conditions de vie que l'on retrouve normalement en milieu plus nordique. Ainsi, elle permet la croissance de lichen, de plantes nordiques et d'arbres, notamment de vieux « cèdres » dont certains peuvent être vieux de 500 ans.

Le Parc du Mont-Saint-Bruno est également reconnu pour la richesse de sa végétation avec au moins 574 espèces végétales recensées (soit environ 20 % de la flore québécoise) dont 9 qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (FAPAQ, 2004). Trois peuplements forestiers exceptionnels au Québec s'y côtoient : l'érablière à caryer, la chênaie rouge à érablière à sucre et à ostryer, et la prucheraie à érable à sucre.

L'Île des Juifs, située dans l'archipel de Sainte-Rose à Laval, est un autre secteur qui a pu garder son caractère naturel. Elle est presque complètement recouverte par des communautés forestières matures (Saint-Laurent Vision 2000, 2005). On y trouve ainsi plusieurs espèces représentatives de ce secteur telles que l'érable argenté (*Acer saccharinum*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*), le céphalanthe occidental (*Cephalanthus occidentalis*) et le chêne rouge (*Quercus rubra*). Par ailleurs, huit plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été répertoriées sur cette île, dont le *Carex formosa*, une espèce très rare au Québec et la lézardelle penchée (*Saururus cernuus*).

Parmi les boisés riverains, celui du lac des Deux Montagnes est possiblement celui dont la végétation a été le moins perturbée (FAPAQ, 2003). On retrouve dans ce territoire deux réserves écologiques (Presqu'île-Robillard, Îles Avelle-Wight-et-Hiam) ainsi que le parc nature Cap Saint-Jacques.

Certains boisés non protégés par la *Loi sur les forêts* font l'objet de préoccupations particulières de la part de la population. C'est le cas par exemple du boisé de Verchères qui fait l'objet de préoccupation de la part de l'organisme « Sauvons nos boisés et milieux humides » (Gilbert, 2004). Ce boisé s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres et traverse une dizaine de municipalités dont Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Marc-sur-le-Richelieu. Ce vaste territoire de près d'une centaine de kilomètres carrés, ne jouit d'aucune désignation et n'est pas à l'abri de la spéculation immobilière. Ce boisé est considéré par l'organisme comme une des dernières forêts intactes de la Montérégie.

De même, le boisé du Tremblay (10 km²) qui sert de refuge à la rainette faux-grillon et qui touche les arrondissements de Boucherville, du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert, subit les pressions des développeurs. Ce boisé fait également l'objet de préoccupations par l'organisme « Sauvons nos boisés et milieux humides ».

3.6 HABITAT ET FAUNE AQUATIQUES

Les renseignements présentés dans cette section reposent en grande partie sur le portrait de la ressource faunique des plans de développement régional associés aux ressources fauniques des régions de Montréal, de la Montérégie et de Lanaudière (FAPAQ, 2003; FAPAQ, 2002a et b).

Une carte de localisation générale (carte 2.3) des frayères connues dans la RMM a été préparée à partir des données fournies par le MRNF (Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Laval et de la Montérégie; de Lanaudière; des Laurentides). Cette carte démontre bien la présence de frayères tout le long du réseau hydrographique du Saint-Laurent ainsi que sur certains tributaires qui s'y jettent.

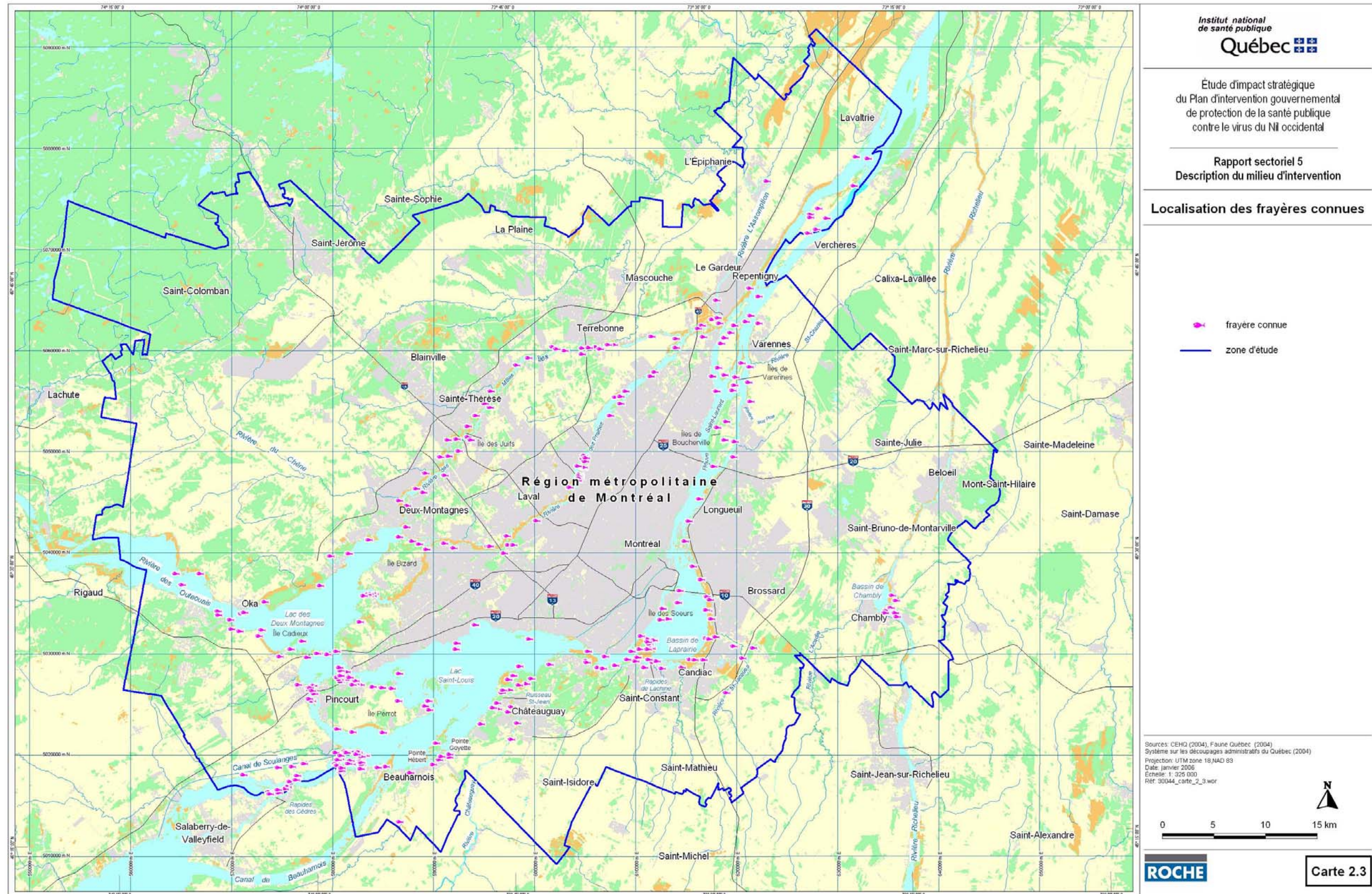
La faune aquatique de la RMM (annexe A) est représentée par plus de 90 des 112 espèces de poissons d'eau douce, anadromes et catadromes du Québec (FAPAQ, 2003). De ce nombre, les pêcheurs de Montréal, de Laval et de la Montérégie recherchent surtout, par ordre de préférence: les dorés jaune et noir, le grand brochet, la perchaude, l'omble de fontaine et les achigans à petite et à grande bouche. Les autres espèces de la RMM pêchées, à des fins récréatives et aussi commerciales, sont les suivantes : le maskinongé, le crapet-soleil, le crapet de roche et la marigane noire, la barbotte brune, la barbue de rivière, les truites brune et arc-en-ciel, l'alose savoureuse, les saumons chinook et coho (occasionnellement de passage dans le secteur des rapides de Valleyfield), l'esturgeon jaune, l'anguille d'Amérique, la carpe et divers poissons-appâts (dont le meunier noir et quelques cyprinidés tels le méné jaune, le mullet à cornes, le méné à nageoires rouges, le tête-de-boule, etc.). Le poisson-castor et l'écrevisse figurent également parmi les ressources présentant un potentiel de mise en valeur pour la pêche commerciale.

Les pressions humaines les plus importantes qui sont généralement rapportées sur la faune et les habitats aquatiques de la zone d'étude sont la contamination chimique, le remplissage de la plaine inondable et du littoral et la mise en place de barrages (FAPAQ, 2003). Les données disponibles indiquent que dans certaines zones d'accumulation des sédiments, la contamination exerce encore aujourd'hui des effets négatifs sur la faune aquatique (FAPAQ, 2003).

3.6.1 Corridor fluvial du Saint-Laurent

Dans la partie fluviale du Saint-Laurent, la richesse du lac des Deux Montagnes et surtout du lac Saint-Louis est élevée par rapport au lac Saint-Pierre et au lac Saint-François (Environnement Canada, 2005c). Plusieurs petits ensembles entourant l'archipel de Montréal, comme les rapides de Lachine, le rapide des Cèdres et la rivière des Mille Îles, présentent une grande richesse d'espèces par rapport à leur superficie. Le lac Saint-Louis (148 km²) est considéré comme l'un des écosystèmes aquatiques les plus riches et les plus productifs au Québec, avec plus de 75 espèces de poissons et 450 espèces de plantes aquatiques et ripariennes répertoriées (FAPAQ, 2003). La partie sud-ouest du lac Saint-Louis en particulier est considérée comme une zone de grande richesse de la partie fluviale du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c).

Carte 2.3 Localisation des frayères connues



Le ruisseau Saint-Jean ainsi que les pointes Hébert et Goyette sont reconnus comme les plus grandes frayères en plaine inondable du lac Saint-Louis (Saint-Laurent Vision 2000, 2005). Le ruisseau Saint-Jean est utilisé pour la reproduction de plusieurs espèces telles que l'achigan à grande bouche, le grand brochet, le crapet-soleil, le poisson-castor et plusieurs cyprinidés incluant le mené jaune.

Les grandes baies peu profondes du lac des Deux Montagnes (158 km²) sont garnies d'herbiers, ce qui leur confère une grande valeur comme habitat aquatique (FAPAQ, 2003). Ces baies comprennent entre autres les baies de Carillon, de Rigaud, de Choisy, de Vaudreuil, des Indiens, du Fer à Cheval, la Grande Baie, l'Anse de Vaudreuil. La partie amont du lac des Deux Montagnes est considérée comme une zone de grande richesse de la partie fluviale du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c). Les inventaires ichtyologiques ont permis d'y répertorier 58 espèces de poissons.

Le bief de la rivière des Prairies en aval de la centrale constitue la plus grosse frayère en eau vive identifiée dans la plaine du Saint-Laurent. L'esturgeon jaune s'y reproduit et l'endroit est très fréquenté par les pêcheurs sportifs au printemps (FAPAQ, 2003). La rivière des Prairies et la rivière des Mille Îles comportent chacune des sanctuaires de pêche pour protéger les espèces qui viennent y frayer. Celui de la rivière des Prairies se trouve en aval de la centrale tandis que celui de la rivière des Mille Îles est situé aux abords des rapides du Moulin.

La partie aval de la rivière aux Pins à Boucherville constitue également une des principales frayères du fleuve. Son utilisation a été documentée pour 44 espèces parmi lesquelles au moins 16 s'y reproduisent. L'archipel des Îles de Boucherville abrite plusieurs aires de reproduction (achigan à grande bouche, crapet, marigane noire, barbotte brune, barbotte de rivière, grand brochet, perchaude, carpe, poisson-castor, lotte, mené jaune, ombre de vase) ainsi qu'une aire d'alimentation des juvéniles d'esturgeon jaune (près de la rive ouest de l'Île Charron). Le secteur de l'Île Sainte-Thérèse (entre l'extrémité nord de l'Île de Montréal et Repentigny) présente plusieurs aires de reproduction utilisées par une quinzaine d'espèces (à reproduction printanière en eau calme) (FAPAQ, 2003).

Les îles des rapides de Lachine (Île aux Hérons, Île des Sept Sœurs, Île au Diable) et leurs abords offrent des aires de reproduction propices tant aux espèces d'eau calme (grand brochet, perchaude, barbotte brune, raseux-de-terre noir et gris, fouille-roche zébré) que d'eau vive (dorés jaune et noir, meunier, chevalier, achigan à petite bouche, crapet de roche, truite, ouitouche, naseux des rapides, chabot tacheté). La partie est du bassin de La Prairie abrite plusieurs frayères connues ainsi que plusieurs espèces qui l'utilise comme aire de croissance ou de reproduction (achigan à grande bouche, crapet soleil, laquaiche argentée, éperlan arc-en-ciel, lotte, crayon d'argent, carpe, bec-de-lièvre, ventre-pourri, mené pâle, émeraude et jaune ainsi que le fondule barré). L'extrémité nord du bassin de La Prairie située de part et d'autre du pont Victoria est utilisée par plusieurs espèces de poissons présentes dans les deux secteurs précédents. Le maskinongé se reproduit au sud-est de l'Île-des-Sœurs. Au moins 35 espèces ont été répertoriées dans le bassin de La Prairie et les rapides de Lachine (FAPAQ, 2003).

Malgré le fait que le canal de Soulanges (23,6 km) a vu la diversité de sa faune ichthyenne passer de 40 à 20 espèces répertoriées depuis sa fermeture, le canal constitue un habitat aquatique d'intérêt, du fait que la plupart des espèces présentes s'y reproduisent, dont le crayon d'argent, une espèce rare au Québec (FAPAQ, 2003).

3.6.2 Grands tributaires du fleuve

Plus de 60 espèces de poissons ont été répertoriées dans le cours principal de la rivière Richelieu (FAPAQ, 2003). Une trentaine de ces espèces se reproduisent dans les rapides de Chambly. Parmi celles-ci mentionnons le chevalier cuivré (espèce menacée d'extinction) et d'autres espèces dont certaines sont rares et/ou adaptées à la vie dans les eaux vives (fouilles-roche gris et zébré, bec-de-lièvre, barbotte des rapides). Les rapides de Chambly font présentement l'objet d'un projet de refuge faunique. Le rapide de Chambly dans la rivière Richelieu ainsi que la rivière L'Acadie entre la route 104 et 112 ont été désignés comme « Plan d'eau à gestion particulière » dans le but d'assurer un meilleur succès des activités de reproduction des poissons.

Vingt-cinq espèces de poisson utilisent les basses terres de la rivière Châteauguay (du nord-est de l'île Saint-Bernard au bras sud de la rivière Châteauguay, ainsi que dans le ruisseau Saint-Jean) pour s'y reproduire. La partie amont, comprise entre le début du rapide et le barrage, est considérée comme une des frayères les plus productives d'achigan à petite bouche de tout le sud-ouest de Montréal (FAPAQ, 2003).

3.6.3 Petits cours d'eau en milieu agricole

Les populations de poisson des cours d'eau municipaux sont mal connues (FAPAQ, 2003). L'ichtyofaune des cours d'eau en milieu agricole est dominée par des espèces très tolérantes quant à la qualité du milieu (FAPAQ, 2003). Les espèces les plus susceptibles de se retrouver dans ces conditions sont l'ombre de vase, l'épinoche à cinq épines, le meunier noir au stade juvénile et quelques cyprinidés comme le tête-de-boule, le ventre-pourri, le mulot à cornes, le mulot perlé, le méné à nageoires rouges, le méné jaune et le méné émeraude. Il s'agit pour l'essentiel de poissons à reproduction estivale et huit de ces dix espèces, le meunier noir et les sept cyprinidés, sont exploitées comme poissons-appâts.

3.7 TENEURS DE PESTICIDES DANS LA CHAIR DE POISSON

Compte tenu de la présence de nombreux pesticides et composés organiques dans la rivière Richelieu, des analyses de pesticides dans les poissons de cette rivière ont été réalisées en 1995 par le ministère de l'Environnement du Québec (Piché, 1998).

Seuls des pesticides organochlorés ont été détectés dans la chair et dans les poissons entiers. Les pesticides tels que le lindane, le méthoxychlore, le pentachlorobenzène et l'hexachlorobenzène ont été détectés en concentrations près du seuil de détection. Dans la chair de poisson, les teneurs en p,p'-DDE sont très en dessous de la directive de Santé Canada (5000 µg/kg). Dans le poisson entier (meunier noir), les teneurs en p,p'-DDE et p,p'-TDE sont en dessous du critère de faune terrestre établi à 39 µg/kg. Chez des brochets pêchés dans le bassin de Chambly, les teneurs en p,p'-DDE étaient de 11 µg/kg et chez le

doré jaune de 14 µg/kg. Le méthoxychlore a aussi été détecté chez des dorés jaunes capturés dans le bassin de Chambly (Piché, 1998).

3.8 HERPÉTOFAUNE

Trente-sept espèces d'amphibiens et de reptiles sont recensées dans la province de Québec. Selon la banque de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (Bider et Matte, 1996), 31 de ces 37 espèces, à savoir 18 espèces d'amphibiens et 13 espèces de reptiles ont été répertoriés dans la RMM (tableau 2.4). Parmi celles-ci, 4 espèces d'amphibiens et 7 espèces de reptiles apparaissent sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées (annexe E).

La majorité des espèces d'amphibiens sont étroitement associées à des milieux aquatiques ou humides et peuvent à certaines périodes de l'année se trouver en milieu terrestre boisé ou ouvert (tableau 2.4). Les tortues sont également associées de près aux milieux aquatiques ou humides. Finalement, on retrouve plusieurs espèces de couleuvres dans les milieux ouverts ou dans des forêts.

Certaines zones représentent des secteurs d'intérêt pour l'herpétofaune. C'est le cas par exemple du Parc du Mont-Saint-Hilaire qui abrite 16 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles (Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, 2005). Le Parc du Mont-Saint-Bruno abrite pour sa part 13 espèces d'amphibiens sur les 21 du Québec et 7 espèces de reptiles sur les 16 de la province (FAPAQ, 2004).

Dans la partie fluviale du Saint-Laurent dans la RMM, les sites les plus riches pour l'herpétofaune se situent dans le secteur du lac des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis (Environnement Canada, 2005c) (carte 2.4).

Selon les données d'Environnement Canada provenant du plan d'Action Saint-Laurent 2000, la parcelle⁵ qui englobe l'Île-Perrot est la plus diversifiée du système fluvial. Elle abrite 16 espèces d'amphibiens et 13 espèces de reptiles. La partie nord de l'Île-Perrot présente une diversité d'habitats dont l'intégrité remarquable regroupe une faune herpétologique variée (Saint-Laurent Vision 2000, 2005). Parmi les espèces répertoriées, on note la salamandre rayée, les rainettes crucifère et versicolore, la grenouille verte, la couleuvre rayée ainsi que la tortue peinte et la tortue serpentine.

La deuxième parcelle la plus riche du territoire de la RMM couvre le secteur du lac des Deux Montagnes (Environnement Canada, 2005c).

⁵ Les mentions d'observations des groupes taxinomiques terrestres ont été projetées à l'intérieur d'un découpage arbitraire formé de parcelles (quadrats) ayant une superficie de 100 km² (10 km x 10 km). Ce découpage en parcelles de 100 km² constitue le niveau de précision le plus fin pour lequel les bilans de richesse des différents groupes taxinomiques sont présentés (Environnement Canada, 2005c).

Tableau 2.4 Liste de l'herpétofaune répertoriée dans la zone d'étude

Espèce		Statut	Habitat	Régime alimentaire
Nom commun	Nom latin			
Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>		Forêts, endroits découverts et partiellement ombragés (tourbières et autres milieux humides). Sous des troncs d'arbres, des pierres ou dans des fossés. Lieu de reproduction : étang peu profond situé dans un bois ou à l'orée d'un bois. [2]	Limaces, vers de terres, escargots, mille-pattes, staphylins [3]
Salamandre maculée	<i>Ambystoma maculatum</i>		Vieilles forêts de feuillus tapissées d'une épaisse couche de matière organique. Sous des pierres plates ou des troncs d'arbres pourris. Milieu d'associations végétales typiques des tourbières et dans des endroits où dominent les conifères. Reproduction dans les étangs. [2]	Les larves se nourrissent d'invertébrés aquatiques. Les adultes consomment une grande variété d'invertébrés (vers, limaces, araignées, mille-pattes et insectes, dont des larves de carabidés). [4]
Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus fuscus</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Sources et petits ruisseaux traversant des forêts, des friches ou des pâturages. [1] Nidification près d'un ruisseau, dans une cavité peu profonde, creusée à même la terre humide, sous des pierres, des troncs d'arbres ou un tapis de mousse. [2]	Vers de terre, insectes, araignées et limaces [5]
Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>		Habitat aquatique : petits cours d'eau dont le lit peut être couvert de sable fin, de glaise ou de matière organique mais dont les bords doivent être jonchés de pierres moussues ou partiellement sous le couvert de plantes et de racines, bord des lacs, ruisseaux. Habitat terrestre : branchages, roches, mousses, débris végétaux. [2]	Petits invertébrés [2]
Salamandre à quatre doigts	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Marécages à sphaigne et à mousse, au voisinage de boisés humides dans les forêts de feuillus. Cachée dans la mousse, dans les troncs en décomposition, sous les pierres ou dans la litière humide. [1]	Les larves se nourrissent de petits invertébrés aquatiques. Les adultes se nourrissent d'invertébrés (tiques, araignées, collemboles, moucheron, coléoptères, larves de mouches, guêpes, fourmis et limaces). [6]
Salamandre rayée	<i>Plethodon cinereus</i>		Forêts de plus de 30 ans (pinèdes, prucheraies et érablières). [2]	Termites, pucerons, petits vers, limaces et fourmis [5]
Necture tacheté	<i>Necturus maculosus</i>		Lacs, étangs, ruisseaux, rivières où le substrat est rocheux ou caillouteux. [2]	Poissons, écrevisses et autres invertébrés [2]
Triton vert	<i>Notophthalmus viridescens</i>		Petits étangs isolés, peu profonds qui ne contiennent pas de poisson, anses des lacs, ruisseaux tranquilles, forêts avoisinant les étendues d'eau. Reproduction dans les étangs. [2]	Insectes aquatiques, sangsues, petits mollusques [2]
Crapaud d'Amérique	<i>Bufo americanus</i>		Forêts, champs. Terre meuble et humide. L'accouplement se fait dans des trous d'eau temporaires. [2]	Coléoptères terrestres, millipèdes, araignées, escargots, vers de terre [4]
Rainette versicolore	<i>Hyla versicolor</i>		Bois et forêts, près des étangs. Bord des étangs généralement couvert de broussailles. Herbes et plantes aquatiques foisonnant à proximité de la rive. Hibernation sous des bûches, des débris qui jonchent le sol ou dans des troncs d'arbres pourris et creux. Reproduction dans les étangs. [2]	Insectes (non précisés) [5] et petits invertébrés
Rainette crucifère	<i>Pseudacris crucifer</i>		Milieux humides près des zones boisées ou broussailluses (tourbières, marais à quenouilles, prés inondés, petites anses lacustres isolées). Étendues d'eau temporaires ou permanentes. Hibernation dans la litière forestière ou sous des pierres. [2]	Insectes (non précisés) [2] et invertébrés à corps mou (dont araignées, larves de papillons et moucheron aquatiques)
Rainette faux-grillon de l'Ouest	<i>Pseudacris triseriata</i>	Désignée vulnérable	Champs et clairières, zones sèches et marécageuses, rives de plans d'eau, endroits ouverts où la végétation herbacée offre suffisamment de couvert et d'humidité. Parfois dans des saulaies ou des aulnaies, mais plutôt rare en milieu boisé. Reproduction : étangs, mares ou sites inondés temporaires ou permanents, peu profonds et ayant une végétation abondante. Vit sous les pierres et les troncs d'arbres morts. [1]	Insectes (ex : fourmis, araignées et autres arthropodes) [5]

Tableau 2.4 Liste de l'herpétofaune répertoriée dans la zone d'étude (suite)

Espèce		Statut	Habitat	Régime alimentaire
Nom commun	Nom latin			
Ouaouaron	<i>Rana catesbeiana</i>		Espèce plus aquatique que terrestre. Rives sablonneuses des lacs et des rivières importantes. Cours d'eau lents et larges, étangs où la végétation est abondante. Rarement dans les petits ruisseaux. Hivernation dans l'eau. [2]	Les têtards sont herbivores et se nourrissent d'algues et de plantes aquatiques. [4] Les adultes se nourrissent de grenouilles d'autres espèces, de têtards, de poissons, d'écrevisses. [2]
Grenouille verte	<i>Rana clamitans</i>		En bordure d'étendues d'eau permanentes (lacs, étangs, marécages, fossés, cours d'eau tranquilles). Lieu de reproduction : étangs avec troncs d'arbres, épais tapis de verdure, abondance de plantes aquatiques. Hivernation en milieu aquatique. [2]	Invertébrés (insectes, araignées, millipèdes, escargots et écrevisses). Les plus grandes grenouilles mangent aussi des petites grenouilles, des serpents et de jeunes tortues. Les têtards se nourrissent de plantes aquatiques. [4]
Grenouille des marais	<i>Rana palustris</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Associée surtout aux forêts et aux prés, cette grenouille habite les eaux claires et fraîches des ruisseaux, les bras de rivières, les lacs, les étangs et les tourbières à sphaigne. Elle préfère les zones offrant un bon couvert végétal. [1]	Criquets, sauterelles, coléoptères, mouches, écrevisses et vers [5]
Grenouille léopard	<i>Rana pipiens</i>		Terrains découverts (herbages naturels, champs). Accouplement et hibernation dans les lacs, les étangs, mais aussi dans la lisière de marécages à quenouilles ou dans des fossés de drainage assez creux et larges. Préfère les endroits où la profondeur d'eau dépasse 1,5 m et où les plantes aquatiques submergées couvrent plus de 50 % du substrat. [2]	Insectes (non précisés) [5]
Grenouille du Nord	<i>Rana septentrionalis</i>		Endroits où l'eau est fraîche, dans les marécages, sur la rives des étangs, des ruisseaux, des tributaires de lacs. [2]	Insectes (non précisés) et petits poissons [5]
Grenouille des bois	<i>Rana sylvatica</i>		Les bois, parfois assez loin des points d'eau. Reproduction dans n'importe quelle étendue d'eau située à proximité d'un bois. Hibernation sur la terre ferme, sous la litière, les troncs d'arbres ou les pierres. [2]	Invertébrés [2] Insectes, araignées, vers de terre et limaces [4]
Tortue-molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	Désignée menacée	Rivières, ruisseaux, lacs, étangs près des rivières, baies marécageuses et peu profondes. Préfère les fonds mous, sablonneux ou vaseux, mais peut également être observée là où le fond est davantage rocheux ou rocailleux. Souvent trouvée près de buissons submergés, d'arbres tombés ou d'autres débris pouvant lui servir d'abri. Milieux terrestres en bordure de l'eau utilisés pour la ponte. [1]	Écrevisses [1] Poissons et invertébrés [2]
Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>		Étangs peu profonds et petites baies tranquilles où la végétation foisonne. Sur des rochers, des troncs ou des branches d'arbres qui émergent de l'eau. Hibernation dans des étangs. [1]	Invertébrés aquatiques, grenouilles, petits poissons, plantes aquatiques et carcasses en décomposition [5]
Chélydre serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>		Le long des rivières et autour des lacs d'une certaine importance. S'accommode de marais, de petits cours d'eau, de fossés ou d'étangs. Nidification dans la végétation clairsemée. Hibernation dans divers milieux aquatiques, préférence pour les marais ou les ruisseaux peu profonds. [2]	Poissons, grenouilles, canetons et canards adultes [2]
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Rivières sinueuses dont le fond est sablonneux et pierreux. En été : champs, bois clairs et parterres de coupe, à proximité de plans d'eau où elle retourne au besoin. Souvent associée aux aulnaies basses qui bordent les cours d'eau. [1]	Petits fruits, feuilles tendres de plantes, champignons et insectes [1]
Tortue mouchetée	<i>Emydoidea blandingi</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Marais, tourbières, lacs, ruisseaux et étangs. [2]	Poissons, crustacés, invertébrés, grenouilles [2]

Tableau 2.4 Liste de l'herpétofaune répertoriée dans la zone d'étude (suite)

Espèce		Statut	Habitat	Régime alimentaire
Nom commun	Nom latin			
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Vastes étendues d'eau, comme les lacs et les rivières, où il y a de nombreux sites d'exposition au soleil, beaucoup de végétation aquatique et un fond mou. Espèce presque exclusivement aquatique; seule la femelle se rend sur la terre ferme pour y pondre. [1]	Son régime alimentaire est très varié; elle se nourrit beaucoup de mollusques, principalement de gastéropodes. [1]
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>		Forêt humide et dans les milieux où vivent un grand nombre de salamandres. Sous des pierres plates, des troncs d'arbres ou des tas de feuilles mortes. Hibernation dans des cavités creusées sous des branchages en décomposition. [2]	Salamandres rayées, jeunes couleuvres vertes et couleuvres à ventre rouge, vers de terre [2]
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Boisés, champs et bâtiments agricoles, autour de vieux immeubles dans les secteurs urbains. Se cache parmi la litière de feuilles mortes, sous les pierres et les planches. [1]	Petits rongeurs, reptiles, poissons, amphibiens et différents invertébrés [1]
Couleuvre d'eau	<i>Nerodia sipedon</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Bord des rivières, des ruisseaux, des étangs et des lacs, le long des rives rocheuses. Sur ou sous les pierres, sous les buissons ou sur une branche près de l'eau. Hibernation sur la terre ferme dans des anciens terriers ou des fissures, sous des amas de pierres, des talus de remplissage. [1]	Poissons, grenouilles [2]
Couleuvre verte	<i>Liochlorophis vernalis</i>	Peu commune au Québec - distribution interrompue	Endroits découverts (pelouses, prés, terrains de sport et tourbières), sous les roches, les vieilles planches. [2]	Chenilles, grillons, sauterelles, escargots, araignées [2]
Couleuvre brune	<i>Storeria dekayi</i>	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Milieu urbain et périurbain, dans les clairières, les prés, les champs en friche, les dépotoirs de matériaux secs, les fermes abandonnées et autres terrains buissonneux où il y a abondance de planches, de bûches, de pierres plates ou autres abris. [1]	Limaces et vers de terre [1]
Couleuvre à ventre rouge	<i>Storeria occipitomaculata</i>		Habitat diversifié, sous des troncs d'arbres, des débris de toutes sortes ou des tas de bois, dans des terrains boisés ou découverts, tels que des prairies ou des tourbières. [2]	–
Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>		Terrains découverts, marécages ou champs cultivés. Hibernation dans la forêt. [2]	Grenouilles, crapauds, poissons [2]

Sources :

- [1] MRNF, 2004
- [2] Bider et Matte, 1996
- [3] Musée de l'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse, 2004
- [4] Biodôme de Montréal, 1999
- [5] Hebert, P.D.N., 2002
- [6] Atlantic Canada Conservation Data Centre, 2004

3.9 AVIFAUNE

3.9.1 Caractéristiques générales

Près de 90 % des 399 espèces signalées dans près de 2 000 sites en bordure du Saint-Laurent ont été rapportées dans la portion fluviale du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c). L'ensemble physiographique qui circonscrit l'archipel des îles de Montréal est le plus riche en oiseaux du Saint-Laurent. Le Bruant à gorge blanche, le Merle d'Amérique et la Corneille d'Amérique sont les espèces les plus répandues le long du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c). À l'opposé, 25 espèces n'ont été vues que dans une seule parcelle (quadrat de 100 km²), et parmi ces espèces, seule la Paruline azurée fait partie des espèces répertoriées dans la RMM selon la banque de données de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO).

La FAPAQ (2003) rapporte que 327 espèces d'avifaune sont observées dans l'archipel de Montréal. Parmi celles-ci, une vingtaine de ces espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Une requête auprès de la banque de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Service canadien de la faune, 1995) indique la présence dans la RMM de 206 espèces d'oiseaux, dont 150 nicheurs confirmés, 23 nicheurs probables, 6 nicheurs possibles et 27 espèces dont seule la présence a été confirmée (annexe B). Sur les 206 espèces, 154 sont d'affinité terrestre, tandis que 52 sont d'affinité aquatique (annexe B).

3.9.2 Sites d'intérêt particulier

Il y a peu d'information disponible sur les sites d'intérêt particulier pour les oiseaux d'affinité terrestre. On sait par contre qu'en raison de la fragmentation croissante des boisés, au Québec comme dans la RMM, la présence et la protection de corridors forestiers deviennent particulièrement importantes pour assurer les déplacements des oiseaux d'affinité terrestre (International Tropical Timber Organisation (ITTO), 2002; Laurance et Laurance, 1999; Lynch et Saunders, 1991; Gilbert *et al.*, 1998). Certains de ces corridors forestiers sont illustrés dans l'Atlas de conservation des boisés de la région du Richelieu.

Pour ce qui est des sites d'intérêt pour les oiseaux migrateurs, le territoire de la RMM compte plusieurs sites de rassemblement d'oiseaux (principalement aquatiques). Les plus importants sont situés sur les grands lacs fluviaux (lac Saint-Louis, lac des Deux Montagnes, bassin de La Prairie) de même que sur les grands tributaires (rivière Châteauguay et Richelieu, canal de Beauharnois, corridor fluvial entre le pont Champlain et Contrecoeur) (FAPAQ, 2003). La présence de 52 espèces d'oiseaux d'eau (dont 20 espèces de sauvagine) a été confirmée dans la zone d'étude (annexe B) selon la banque de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Service canadien de la faune, 1995).

Les fichiers numériques vectoriels (2000) des territoires récréatifs et protégés (TRP) au Québec situent les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les héronnières, les colonies d'oiseaux et les refuges d'oiseaux migrateurs qui sont des aires protégées ou de

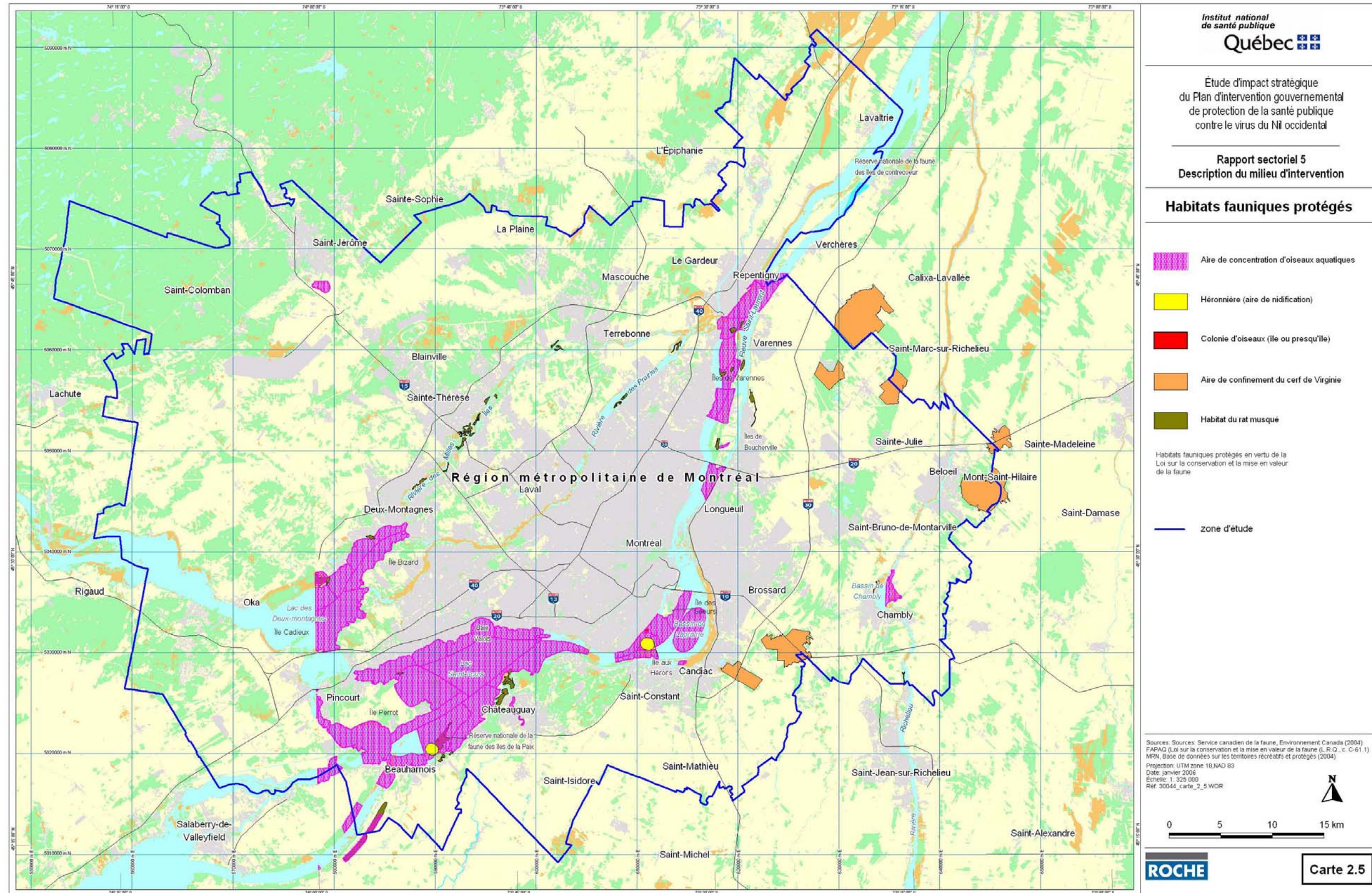
conservation (carte 2.5). Un total de 61 aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont présentes dans la RMM en plus de 49 aires additionnelles qui pourraient être désignées (rencontrant la définition du *Règlement sur les habitats fauniques*), mais qui ne le sont pas en raison de la tenure privée des rives (FAPAQ, 2003). Les principaux sites de rassemblement d'oiseaux aquatiques sont les suivants (FAPAQ, 2002a) :

- Îles de l'amont du lac des Deux Montagnes et la partie sud du lac;
- Grande Baie à Oka;
- les bassins de Canards Illimités à Beauharnois;
- Réserve nationale de la faune des Îles de la Paix;
- la baie Valois;
- le grand herbier central et les marais de Châteauguay dans le lac Saint-Louis;
- les îles et les rapides de Lachine;
- les rives de Longueuil;
- Chenal du courant au Parc des Îles-de-Boucherville;
- l'archipel de l'Île Sainte-Thérèse;
- Réserve nationale de la faune des îles de Contrecoeur;
- premiers rapides de la rivière Châteauguay;
- rapides de Saint-Jean et de Chambly sur le Richelieu (aire de rassemblement hivernal).

Selon la banque de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Service canadien de la faune, 1995), la présence de 23 espèces d'oiseaux de proie a été confirmée dans la zone d'étude. Les oiseaux de proie empruntent des routes migratoires précises pour la traversée du Saint-Laurent et Sainte-Anne de Bellevue constitue un lieu de prédilection pour leur observation (à l'automne et au printemps). D'autres sites de concentration des oiseaux de proie en migration comprennent les rives de Longueuil (Parc de la Pointe Le Marigot et promenade René-Lévesque) et le Parc des Îles-de-Boucherville (FAPAQ, 2003).

D'autres secteurs représentent des secteurs d'intérêt du point de vue de l'avifaune et plusieurs d'entre eux sont déjà protégés. Par exemple, le Parc du Mont-Saint-Bruno abrite 72 % de l'ensemble des espèces d'oiseaux recensées au Québec (FAPAQ, 2004). Deux cents espèces d'oiseaux ont été recensées au Mont Saint-Hilaire et 85 % de ces espèces nichent sur la montagne (Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, 2005). Le Mont Saint-Hilaire a été désigné sanctuaire d'oiseaux en 1952 et refuge d'oiseaux migrateurs en 1960. La falaise Dieppe du Mont Saint-Hilaire est apparemment le seul et unique site de nidification connu du Faucon pèlerin en Montérégie. Le Parc national des Îles-de-Boucherville abrite près de 190 espèces d'oiseaux terrestres et aquatiques (Gouvernement du Québec, 2005). L'Île aux Hérons est la deuxième plus grande héronnière au Québec, en plus d'abriter une des plus grandes colonies de Bihoreau gris en Amérique du Nord (Saint-Laurent Vision 2000, 2005).

Carte 2.5 Habitats fauniques protégés



3.10 MAMMIFÈRES

Soixante-quatre espèces de mammifères terrestres vivent le long du Saint-Laurent. Parmi ces espèces, 50 fréquentent les Basses-Terres (Environnement Canada, 2005c).

Dans la RMM, la présence de zones boisées discontinues de faible superficie représente une contrainte au maintien de grandes populations de mammifères. Certaines espèces s'adaptant bien à une occupation du sol mixte et à la présence humaine se tirent bien d'affaire dans la zone d'étude. C'est le cas entre autres du cerf de Virginie qui est très abondant dans la RMM et qui se rencontre surtout en banlieue sud et nord (FAPAQ, 2003). D'autres espèces qui nécessitent de grandes superficies boisées comme l'orignal, se rencontrent principalement au nord de la RMM. L'ours noir est un visiteur occasionnel qui comme l'orignal, préfère les grands espaces boisés.

La petite faune est riche et abondante dans la RMM puisqu'elle bénéficie d'un climat plus clément, de la présence du fleuve et de ses tributaires ainsi que de caractéristiques physiographiques variées (FAPAQ, 2003). Elle est notamment représentée par le lièvre d'Amérique, le lapin à queue blanche, l'écureuil, la marmotte commune, les chauves-souris⁶ (tableau 2.5) ainsi qu'une dizaine de micromammifères⁷ (annexe C).

Les principales espèces d'animaux à fourrure rencontrées sur le territoire de la RMM sont : le rat musqué, le raton laveur, l'écureuil, le castor, le vison d'Amérique, la belette, la loutre de rivière, l'ours noir, le coyote, la moufette et le renard roux (FAPAQ, 2002b et 2003).

Certains habitats fauniques sont protégés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. C'est le cas des aires de confinement du cerf de Virginie, des habitats du rat musqué ainsi que des vasières. Ces habitats sont cartographiés (carte 2.5) à l'aide des fichiers numériques des cartes des habitats fauniques produites par la FAPAQ (MRNF, 2005b) ainsi que des renseignements fournis par le MRNF (Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Laval et de la Montérégie; de Lanaudière; des Laurentides).

Certaines portions de la zone d'étude constituent des secteurs d'intérêt pour les mammifères. C'est le cas entre autres du Parc du Mont-St-Hilaire où 45 espèces de mammifères ont été répertoriées.

⁶ Il existe huit espèces de chauves-souris au Québec (tableau 2.5), dont quatre sont sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées. Toutes les espèces de chauves-souris du Québec sont insectivores.

⁷ Les espèces regroupées sous le vocable «micromammifères» comprennent essentiellement les campagnols, les souris, les musaraignes et les taupes.

Tableau 2.5 Espèces de chauves-souris présentes au Québec

Espèce		Statut	Habitat	Susceptible d'être présente dans la RMM	Régime alimentaire
Nom commun français	Nom latin				
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Susceptible d'être désignée	Souvent dans le feuillage des arbres.	x	Insectes.
Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	Susceptible d'être désignée; répandue en Amérique du Nord.	Presqu'exclusivement dans le feuillage des arbres; clairière et milieu urbain.	x	Insectes volants, coléoptères, lépidoptères, sauterelles, mouches.
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Susceptible d'être désignée, commune dans le sud du Canada.	Sous l'écorce des arbres et dans les tas de bois; trous de pics abandonnés, hangars inutilisés, cabines de navires ancrés dans les ports; commune au-dessus des plans d'eau.	x	Préfère les insectes aquatiques.
Pipistrelle de l'est	<i>Pipistrellus subflavus</i>	Susceptible d'être désignée, relativement rare	Cavernes, fentes des rochers, greniers, feuillage des arbres; rarement dans les bâtiments.	?	Insectes volants, coléoptères, fourmis et ichneumons.
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Espèce la plus courante et la plus répandue au Canada	Souvent dans les maisons; cavernes, mines, ponceaux, creux des arbres; souvent à proximité des plans d'eau.	x	Papillons, coléoptères, punaises, insectes volants à corps mou.
Grande chauve-souris brune	<i>Eptesicus fuscus</i>	Commune	Bien adaptée au milieu urbain; souvent dans les maisons; creux d'arbres, grottes, puits de mines.	x	Coléoptères, éphémères, hémiptères, trichoptères, névroptères, mécoptères, orthoptères et autres.
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Présente dans le sud du Canada de façon sporadique	Souvent sous l'écorce des arbres et dans les cavernes.	?	?
Chauve-souris pygmée	<i>Myotis leibii</i>	Relativement rare	Sous des blocs de pierres et dans les mines; cavernes; préfère les zones montagneuses couvertes de conifères.	?	Insectes.

Sources :
Biodôme de Montréal, 2005
Banfield, 1977
Ollendorff, 2002

3.11 ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

3.11.1 Espèces végétales

Cent-soixante espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées sont répertoriées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) pour le territoire de la RMM. Certaines de ces espèces apparaissent également sur la liste des 28 espèces floristiques prioritaires du Saint-Laurent (Saint-Laurent Vision 2000, 1999a). Parmi ces 160 espèces, certaines requièrent une attention particulière (priorité de conservation) étant donné leur répartition restreinte. Par rapport à leur répartition nationale (au Canada), 22 espèces possèdent un rang de priorité de 1 ou de 2 (annexe D) sur une échelle décroissante de 1 à 5. Certaines peuvent se retrouver en milieu terrestre (naturel et influencé par les activités humaines), en milieu aquatique ou en milieu humide.

La carte de la répartition spatiale des mentions d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées permet de constater qu'une bonne partie des mentions se trouvent le long du réseau hydrographique (carte 2.6). La répartition restreinte de certaines espèces à statut particulier du Saint-Laurent semble intimement liée à la présence des affleurements de calcaire ordovicien, formations qui constituent l'essentiel des assises géologiques des Basses-Terres du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c). Ces affleurements sont notamment plus fréquents dans l'archipel d'Hochelaga. Parmi les 34 espèces maintenant protégées par la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., E-12.1), plusieurs sont observées dans la portion fluviale du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2005c).

Certains milieux naturels protégés ou non protégés de la RMM abritent plusieurs de ces espèces. Le Parc du Mont-Saint-Bruno (carte 2.6) se classe au quatrième rang des parcs québécois pour le nombre de plantes vasculaires rares qui s'y trouvent (FAPAQ, 2004). On y retrouve au moins neuf espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont le carex porte-tête et le staphilier à trois folioles. C'est le cas également du Parc du Mont-St-Hilaire (carte 2.6).

L'Île aux Hérons localisée au cœur des rapides de Lachine, abrite une végétation forestière mature, peu perturbée et dominée par le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*), espèce qui apparaît sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Les peuplements de cette espèce sur l'île, sont les plus importants en superficie au Québec (Saint-Laurent Vision 2000, 2005).

3.11.2 Espèces animales

On retrouve dans la RMM 32 espèces animales inscrites sur la liste des espèces vertébrées et invertébrées, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées et 12 espèces candidates (tableau 2.6).

Tableau 2.6 Nombre d'espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées dans la RMM

Groupe	Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée	Total	Candidate
Poissons	0	0	6	6	3
Amphibiens	0	1	3	4	0
Reptiles	1	0	6	7	0
Oiseaux	0	0	8	8	3
Mammifères	0	0	7	7	0
TOTAL	1	1	30	32	6
Mollusques	0	0	0	0	6

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.>

Espèce susceptible d'être désignée : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV).

Espèce candidate : espèce considérée comme ajout potentiel à la Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables.

Source : MRNF, 2005c.

La localisation des mentions d'espèces fauniques menacées, vulnérables et susceptibles d'être désignées est présentée à la carte 2.7. Certaines espèces apparaissent également sur la liste des espèces fauniques prioritaires du Saint-Laurent (Saint-Laurent Vision 2000, 1999a).

Certains milieux naturels protégés de la RMM abritent plusieurs de ces espèces. Selon le CDPNQ, c'est entre autres le cas du Parc du Mont-Saint-Bruno, du Parc du Mont-Saint-Hilaire, de l'Île-Perrot, du Parc d'Oka et du Parc des Îles-de-Boucherville. Certaines des espèces mentionnées plus haut se retrouvent également sur d'autres îles du réseau hydrographique qui ne sont pas nécessairement protégées telles que l'Île aux Fermiers, l'Île Bizard, les Îles de Verchères et de Contrecoeur, l'Île aux Hérons et l'Île de Montréal.

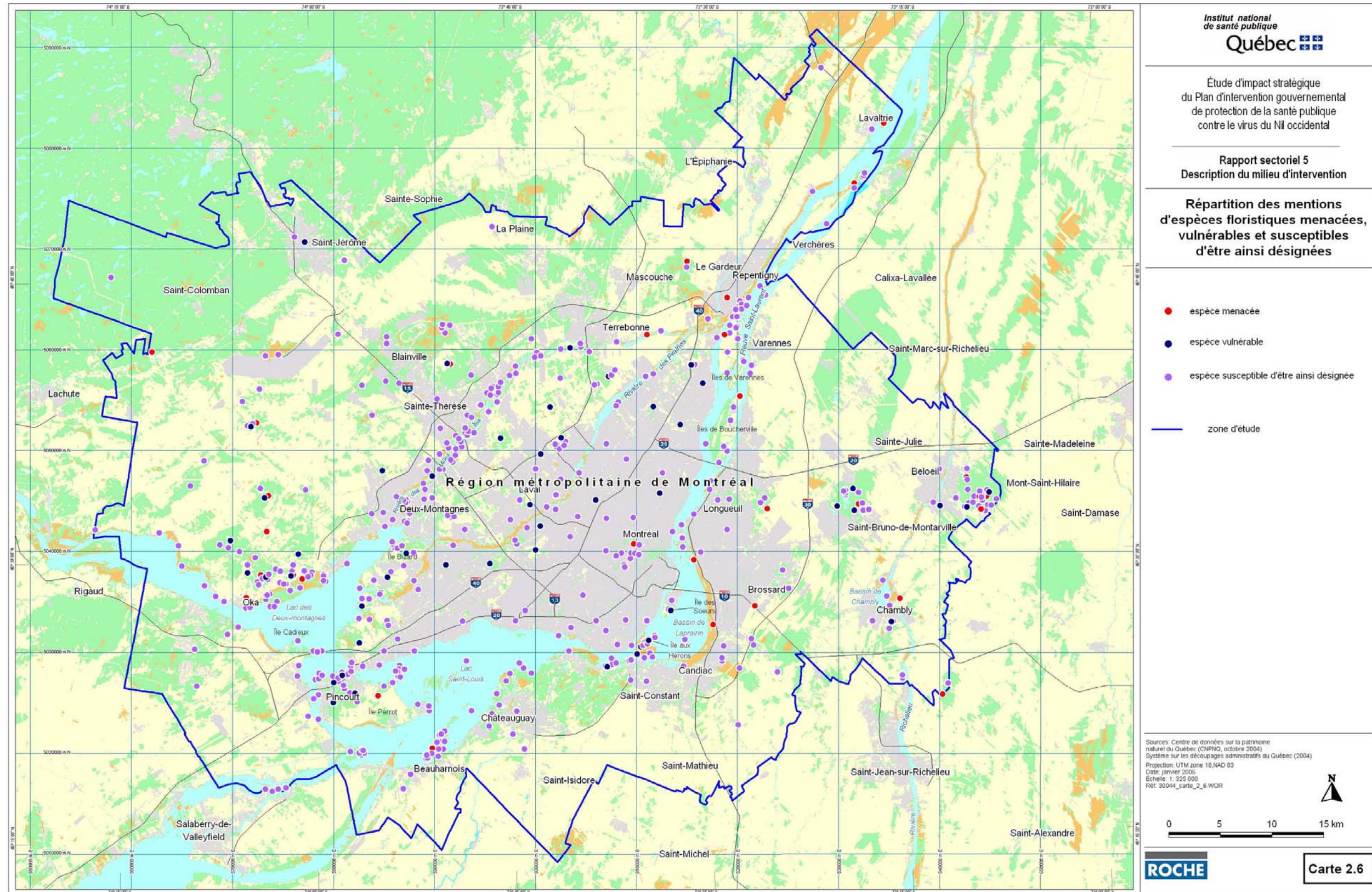
En milieu aquatique, plusieurs mentions proviennent des cours d'eau suivants : le fleuve Saint-Laurent, les rapides de Lachine, la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies, la rivière Richelieu, la rivière Châteauguay, le lac des Deux Montagnes ainsi que le lac Saint-Louis.

3.11.2.1 Faune aquatique

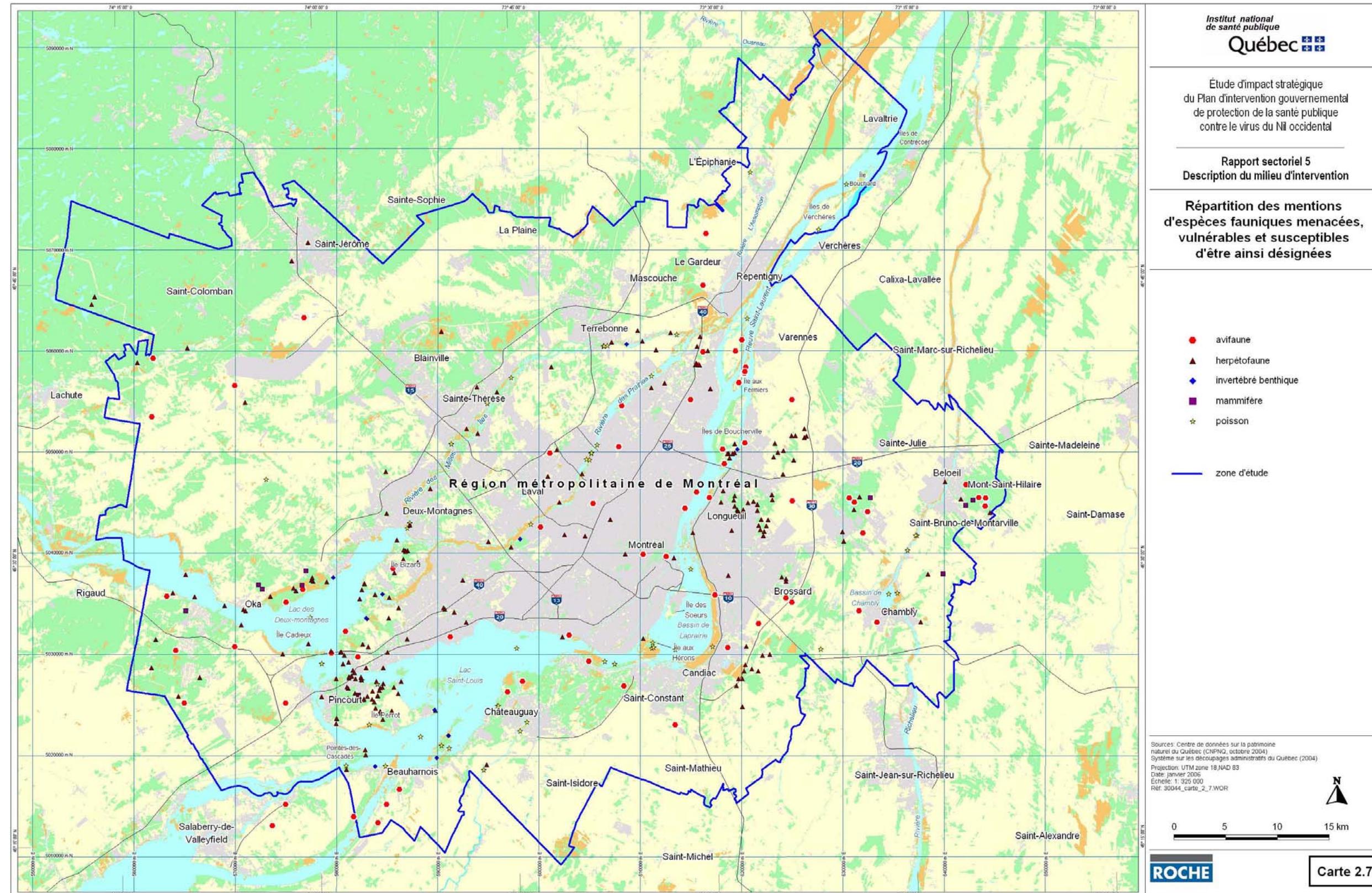
Six espèces de poisson présentes sur le territoire de la RMM (annexe E) apparaissent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il s'agit des espèces suivantes :

- esturgeon jaune (susceptible d'être désignée);
- brochet vermiculé (susceptible d'être désignée);
- dard arc-en-ciel (susceptible d'être désignée);
- chevalier de rivière (susceptible d'être désignée);
- mené d'herbe (susceptible d'être désignée);
- fouille-roche gris (susceptible d'être désignée).

Carte 2.6 Répartition des mentions d'espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées



Carte 2.7 Répartition des mentions d'espèces fauniques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées



La couette, le fondule barré et la barbotte des rapides sont des espèces candidates. L'alose savoureuse (vulnérable) et le chevalier cuivré (menacée) ont été retirés de la liste en mars 2005 (MRNF, 2005c).

À cela s'ajoutent certaines espèces historiquement présentes et rapportées par la FAPAQ (2003). C'est le cas du bar rayé qui avait pratiquement disparu du Saint-Laurent et qui fait présentement l'objet d'un programme de réintroduction. S'ajoutent également l'esturgeon noir qui n'est que très rarement capturé en Montérégie ainsi que le mené laiton dont la distribution est limitée au lac des Deux Montagnes.

L'alose savoureuse n'est présente dans la région que pendant les mois de mai et de juin. La seule frayère connue de cette espèce se trouve à Carillon; celle-ci utiliserait les rivières des Prairies et des Mille Îles pour ses migrations (FAPAQ, 2002b).

Les sites de reproduction connus et utilisés par l'esturgeon jaune sont situés dans les rivières des Prairies, Ouareau et l'Assomption ainsi que dans le fleuve à Beauharnois et à Pointe-des-Cascades. Le stock du fleuve Saint-Laurent fait toujours l'objet d'une pêche commerciale, tandis que les stocks du lac Saint-François et des Deux Montagnes ont été décimés et sont en cours de restauration.

Certaines espèces ont des distributions limitées à de petites superficies. C'est le cas du mené laiton et du fouille-roche gris. La présence du mené laiton n'est rapportée que dans un petit tributaire de la portion ouest du lac des Deux Montagnes. Les effectifs du fouille-roche gris semblent très limités sauf pour la population des rapides de Chambly. Cette espèce est limitée aux cours d'eau courante bien oxygénée aux fonds durs constitués de sable, de galets ou de blocs.

Certaines espèces ne sont que très rarement capturées ou ont disparu. C'est le cas du chevalier cuivré dont l'aire de répartition s'est considérablement rétrécie depuis 60 ans. Deux groupements sont encore décelables aujourd'hui dans le monde entier. Un premier qui fréquente le Saint-Laurent entre Montréal et le lac Saint-Pierre et le second qui vit dans le Richelieu, entre Chambly et Sorel-Tracy. Les deux seules frayères connues sur cette rivière sont à Chambly et à Saint-Ours. La FAPAQ (2002b) rapporte des concentrations autour des Îles Bouchard et Lavaltrie au printemps et à l'automne. Au milieu des années 90, des inventaires sectoriels ont permis de confirmer la présence du chevalier cuivré dans la rivière des Mille Îles, l'un de ses habitats historiques (FAPAQ, 2003). Le chevalier de rivière est une espèce considérée rare, menacée ou disparue dans la majeure partie de son aire de répartition, exclusivement nord-américaine. Au Québec, sa présence est notée dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la rivière Richelieu, en aval de Chambly.

Le dard arc-en-ciel et le brochet vermiculé sont très rares et leur situation est inconnue. Le dard arc-en-ciel fréquente les ruisseaux à fond rocheux ou graveleux, aux eaux claires, bien oxygénées et à courant rapide tandis que le brochet vermiculé fréquente les herbiers à végétation dense de la plaine inondable. L'esturgeon noir n'est que très rarement capturé en Montérégie. Le bar rayé a disparu du Saint-Laurent et fait présentement l'objet d'un programme de réintroduction réalisé par la Fédération québécoise de la faune.

Finalement, d'autres espèces présentent une situation jugée préoccupante par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) :

- dard de sable : présent dans les cours d'eau envasés de la plaine du Saint-Laurent dont la rivière Richelieu;
- mené d'herbe : présent dans les petits cours d'eau de la plaine du Saint-Laurent;
- chevalier jaune : espèce rare, mais historiquement présente dans plusieurs tributaires du fleuve Saint-Laurent (des Prairies, des Mille Îles, Châteauguay, Richelieu, Yamaska);
- crayon d'argent : espèce d'une durée de vie d'un an qui est très sensible à la turbidité.

3.11.2.2 Herpétofaune

Quatre espèces d'amphibiens et sept espèces de reptiles présentes sur le territoire de la RMM (annexe E) apparaissent sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées du CDPNQ. Il s'agit des espèces suivantes :

- salamandre sombre du nord (susceptible d'être désignée);
- salamandre à quatre orteils (susceptible d'être désignée);
- grenouille des marais (susceptible d'être désignée);
- tortue mouchetée (susceptible d'être désignée);
- tortue des bois (susceptible d'être désignée);
- tortue géographique (susceptible d'être désignée);
- couleuvre tachetée (susceptible d'être désignée);
- couleuvre d'eau (susceptible d'être désignée);
- couleuvre brune (susceptible d'être désignée).

La rainette faux-grillon de l'Ouest (vulnérable) et la tortue-molle à épines (menacée) ont été retirées de la liste en mars 2005 (MRNF, 2005c). De plus, la couleuvre verte est considérée peu commune et possède une distribution interrompue selon les renseignements transmis par la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent.

L'organisme met l'emphase sur le cas de la rainette faux-grillon de l'Ouest qui est l'espèce de grenouille la plus rare du Québec. Sa distribution provinciale est présentement limitée à quelques populations isolées sur la rive sud de Montréal, sur l'Île-Perrot et dans la région de Hull-Gatineau. Elle se reproduit typiquement très tôt en saison (avril à début mai) dans les milieux herbeux ou en friches inondées temporairement au printemps lors de la fonte des neiges. Elle utilise également les aulnaies inondées et autres boisés inondés clairsemés. Les étangs entourés d'herbe en bordure de forêt ou en milieu complètement ouvert lui conviennent aussi à merveille. Cette espèce subit présentement une perte d'habitat massive sur la rive sud de Montréal qui met en péril la survie de l'espèce au Québec à court ou moyen terme.

Plusieurs des espèces mentionnées précédemment sont associées au milieu aquatique ou à proximité du milieu aquatique (ruisseau, étang, marécage, boisé humide, marais) et séjournent à l'occasion en milieu terrestre lors de migration, d'hivernage ou d'autres activités. D'autres espèces sont plutôt associées au milieu terrestre (champ, boisé, friche,

etc.). La couleuvre brune pour sa part est peut-être plus susceptible de se trouver à l'intérieur d'aire d'intervention du programme de contrôle du VNO puisqu'elle préfère les milieux urbains et péri-urbains (clairière, pré, champ en friche, dépotoirs). Les préférences d'habitat de chaque espèce mentionnée plus haut sont présentées sur le site de la FAPAQ du Québec (MRNF, 2005c).

L'Île-Perrot, le pourtour du lac des Deux Montagnes, le secteur nord-est de Longueuil, le Mont Saint-Bruno et le Mont Saint-Hilaire regroupent plusieurs mentions d'espèces d'herpétofaune sur la liste du CDPNQ (carte 2.7). Le Parc du Mont-Saint-Bruno procure un habitat à trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (30 % des espèces d'amphibiens susceptibles d'être désignées au Québec). Il s'agit de la grenouille des marais, de la tortue des bois et de la tortue géographique (FAPAQ, 2004).

La tortue géographique, une espèce désignée menacée ou vulnérable, abonde à proximité du lac des Deux Montagnes, au pourtour du parc nature de la CUM au Cap Saint-Jacques (FAPAQ, 2003).

3.11.2.3 Avifaune

Huit espèces d'oiseaux présentes sur le territoire de la RMM apparaissent sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées (annexe E) du CDPNQ. Il s'agit des espèces suivantes :

- Bruant de Nelson (susceptible d'être désignée);
- Bruant sauterelle (susceptible d'être désignée);
- Hibou des marais (susceptible d'être désignée);
- Troglodyte à bec court (susceptible d'être désignée);
- Paruline azurée (susceptible d'être désignée);
- Petit blongios (susceptible d'être désignée);
- Pic à tête rouge (susceptible d'être désignée);
- Sterne caspienne (susceptible d'être désignée).

Le Fuligule à tête rouge, le Phalarope de Wilson et le Gobemoucheron gris-bleu sont les espèces d'oiseaux candidates. La Pie-grièche migratrice (menacée) et le Faucon pèlerin (vulnérable) ont été retirés de la liste en mars 2005 (MRNF, 2005c).

Certaines espèces sont essentiellement aquatiques (Fuligule à tête rouge, Sterne caspienne), tandis que d'autres sont associées aux milieux humides (Bruant de Nelson, Hibou des marais, Petit blongios, Phalarope de Wilson). D'autres espèces sont associées aux forêts décidues (Paruline azurée, Pic à tête rouge, Gobemoucheron gris-bleu, Troglodyte à bec court). Finalement d'autres espèces préfèrent des milieux urbains et péri-urbains. C'est le cas du Faucon pèlerin qui est observé dans le centre-ville de Montréal (Place Victoria, Pont Honoré-Mercier, Pont Champlain, Port de Montréal), de la Pie-grièche migratrice qui fréquente les milieux très ouverts, les haies et les buissons épineux ainsi que du Bruant sauterelle qui fréquente les terres agricoles. Le Pic à tête rouge peut également se retrouver dans certains parcs urbains. Les préférences d'habitat de chaque espèce

mentionnée plus haut sont présentées sur le site de la FAPAQ du Québec (MRNF, 2005c) ainsi que celui d'Environnement Canada (Environnement Canada, 2005d).

Des sites de nidification du Bruant sauterelle, du Hibou des marais, du Troglodyte à bec court, de la Paruline azurée, du Faucon pèlerin, du Petit blongios, ont été observés dans la RMM (Fradette, 2003).

La plupart des mentions d'avifaune sur la liste du CDPNQ sont répertoriées dans la partie sud de la zone d'étude, et en particulier le long du réseau hydrographique du Saint-Laurent (carte 2.7). Le Parc du Mont-Saint-Bruno abrite deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (FAPAQ, 2004). Il s'agit de l'Épervier de Cooper et de la Paruline azurée. Le parc abrite également la Buse à épaulettes dont la situation est jugée préoccupante au Québec.

3.11.2.4 Mammifères

Sept espèces de mammifères présentes sur le territoire de la RMM (annexe E) apparaissent sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées. Il s'agit des espèces suivantes :

- petit polatouche (susceptible d'être désignée);
- chauve-souris argentée (susceptible d'être désignée);
- chauve-souris rousse (susceptible d'être désignée);
- chauve-souris cendrée (susceptible d'être désignée);
- campagnol (ou souris) sylvestre (susceptible d'être désignée);
- musaraigne fuligineuse (susceptible d'être désignée);
- musaraigne pygmée (susceptible d'être désignée).

Quatre de ces cinq espèces de mammifères préfèrent les forêts de feuillus. Seule la musaraigne pygmée est plus susceptible de se trouver à l'intérieur d'aire d'intervention du programme de contrôle du VNO puisqu'elle préfère les terrains humides, les tourbières et les marécages à proximité des cours d'eau.

Le Parc du Mont-Saint-Hilaire, le Parc du Mont-Saint-Bruno ainsi que le pourtour du lac des Deux Montagnes regroupent la majorité des mentions d'espèces de mammifères inscrites sur la liste (carte 2.7). Parmi celles-ci, le Parc du Mont-Saint-Bruno abrite entre autres la chauve-souris argentée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris cendrée, trois espèces susceptibles d'être désignées (FAPAQ, 2004); il est à noter que celles-ci migrent vers des régions plus méridionales d'Amérique du Nord en automne.

4 MILIEU HUMAIN

4.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE

La zone d'étude retenue, à savoir la région métropolitaine de Montréal (RMM)⁸, se déploie sur près de 4 000 km², s'étendant de la municipalité de Saint-Jérôme au nord jusqu'aux limites des MRC de Roussillon et de La Vallée-du-Richelieu au sud et de Vaudreuil-Soulanges à l'ouest jusqu'à Lavaltrie à l'est (carte 3.1).

D'une structure particulièrement complexe au plan administratif, la RMM peut être décrite sommairement comme suit :

- le secteur central, qui constitue en quelque sorte le cœur de la RMM, est composé des entités suivantes :
 - la région administrative de Montréal, qui correspond essentiellement aux municipalités de l'Île de Montréal;
 - la région administrative de Laval : il est à noter que le territoire lavallois a la particularité d'avoir à la fois le statut de ville, de municipalité régionale de comté (MRC) et de région administrative; en effet la région administrative de Laval correspond au territoire de la ville de Laval, considérée comme un territoire équivalent à une MRC;
- la couronne nord de la RMM, qui se trouve sur les rives au nord de Laval et chevauche les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière. Elle englobe un total de 25 municipalités recoupant en tout ou en partie sept MRC (D'Autray, L'Assomption, Les Moulins, Thérèse-De-Blainville, La Rivière-du-Nord, Argenteuil, Deux-Montagnes). Ce territoire recoupe de plus celui de la réserve mohawk de Kanesatake, près d'Oka;
- la couronne sud de la RMM, qui comprend une portion de la région administrative de la Montérégie. Elle comprend 37 municipalités regroupées en six MRC (Rouville, Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais, Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Vaudreuil-Soulanges) et une réserve mohawk, celle de Kahnawake.

Tout le territoire de la RMM est municipalisé, ce qui représente au total 64 municipalités. La liste des municipalités et des autres territoires administratifs composant la RMM est présentée à l'annexe F.

⁸ À ne pas confondre avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Créée en juin 2000, la CMM s'étend aux villes et MRC situées de part et d'autre du Saint-Laurent. Elle est formée de 64 municipalités comprises en tout ou en partie dans cinq régions administratives, à savoir les régions de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. Elle regroupe les villes de Montréal (27 arrondissements), Longueuil (7 arrondissements), et Laval. Elle compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur près de 3 818 km².

La RMM vit une période mouvementée au plan politico-administratif, en raison principalement de la vague de fusion-défusion qui touche l'organisation territoriale. Ainsi, au cours de l'année 2002, le gouvernement provincial a décidé de fusionner les territoires de plusieurs municipalités de la RMM, et plus particulièrement :

- les 29 municipalités de l'Île de Montréal, regroupées en une seule ville appelée « Montréal », avec l'adoption de la *Loi 170*. La nouvelle ville ainsi créée compte 27 arrondissements, ceux-ci concordant en partie avec les anciennes municipalités et les quartiers de l'ancien Montréal. En juin 2004, les référendums tenus sur ce territoire ont permis à certaines anciennes municipalités de se reconstituer. Au total, 15 municipalités, essentiellement situées dans l'ouest de l'Île, ont fait ce choix. Ce sont : Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount;
- les huit municipalités de la rive sud de Montréal pour former la nouvelle ville de Longueuil. Les référendums de l'été 2004 ont permis aux citoyens de quatre de ces municipalités de revendiquer leur autonomie. Les municipalités en question sont : Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

Comme le prévoit le projet de *Loi 75*, la défusion de 15 villes à Montréal et de 4 municipalités à Longueuil donnera naissance le 1^{er} janvier 2006 au Conseil d'agglomération, un nouveau palier administratif notamment responsable de dossiers tels la sécurité publique, la gestion des cours d'eau municipaux de même que l'infrastructure d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées. Les compétences des municipalités reconstituées auront quant à elles une portée plus locale (plan et réglementation d'urbanisme, conduites locales d'eau et d'égout, parcs locaux, etc.).

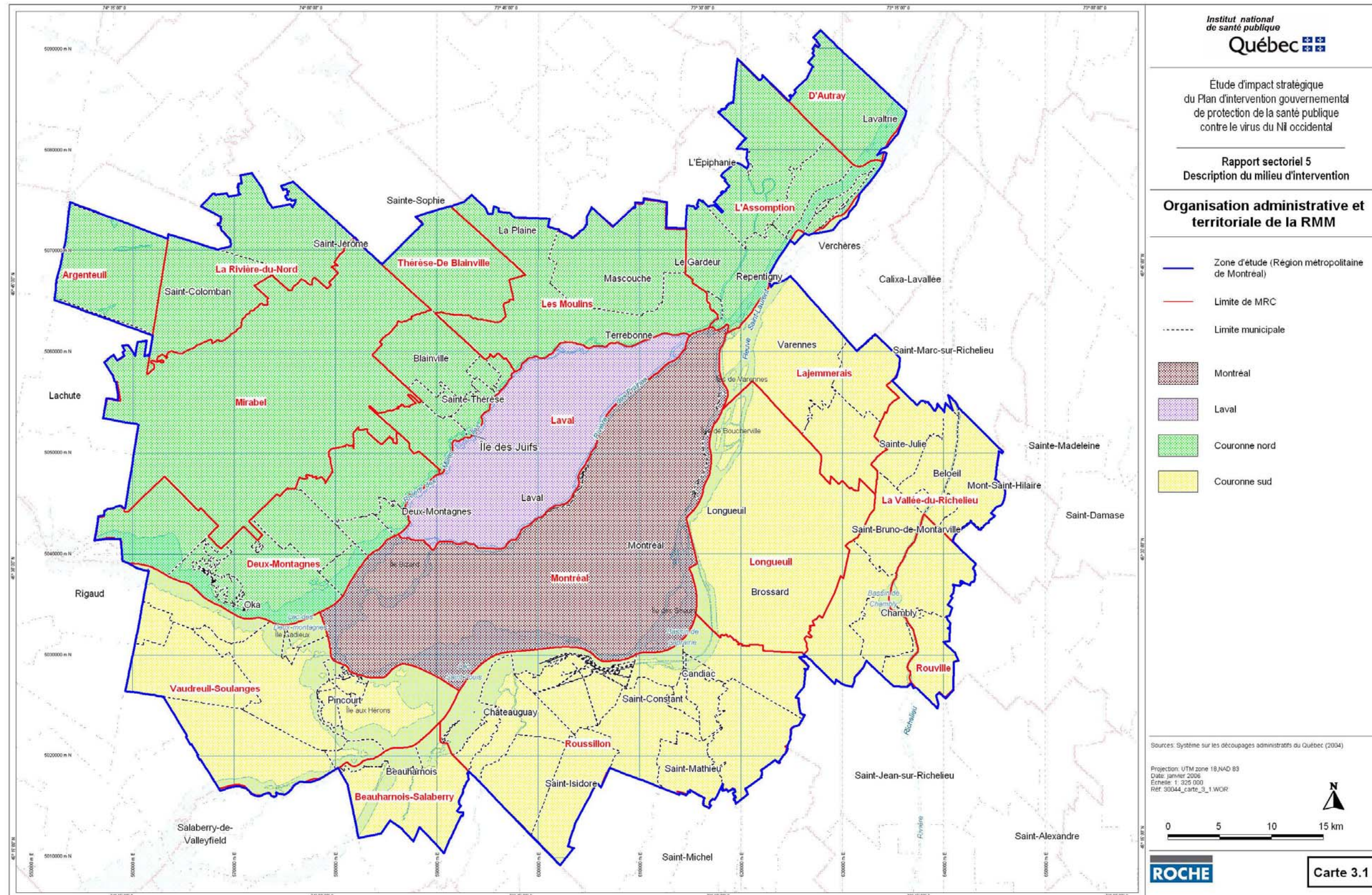
Pour les fins du présent rapport, les informations sont présentées telles qu'elles étaient avant l'amorce du processus de défusion.

4.2 PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

La RMM constitue le principal bassin de population et le plus important centre économique du Québec. En 2000, la RMM se classait au 15^e rang des grandes agglomérations nord-américaines en ce qui concerne la population. Au recensement de 2001, la RMM comptait près de 3,426 millions d'habitants et un peu plus de 1,45 million de ménages (Statistique Canada, 2004a).

Le tableau 3.1 présente les données du recensement de 2001 concernant la population, les superficies et les densités de population des municipalités composant la RMM; pour les fins de l'étude, ces données ont été regroupées suivant les secteurs de la RMM décrits précédemment, à savoir : l'Île de Montréal, Laval, la couronne nord et la couronne sud.

Carte 3.1 Organisation administrative et territoriale de la RMM



La population de la RMM est en majeure partie concentrée dans le secteur central (Île de Montréal, Laval). À elle seule, l'Île de Montréal comptait 1,8 million d'habitants en 2001, soit une part relative de 52 % de la population totale de la RMM. Même sur l'Île de Montréal, la population se répartit inégalement. Ainsi, plus de la moitié de la population de l'Île de Montréal (57 %) vit sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal (1,037 million) et les cinq arrondissements les plus peuplés de la ville (tous issus de l'ancienne ville de Montréal) comptent pour 38 % de la population totale de l'Île.

Tableau 3.1 Répartition de la population sur le territoire de la RMM

Code	Désignation	Municipalité	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Île de Montréal			1 812 723	500	
66023	V	Montréal	1 812 723	500	3 625,4
Laval			343 005	247	
65005	V	Laval	343 005	247,07	1 388,3
Couronne nord			525 743	1 731	
74005	V	Mirabel	27 330	485,41	56,3
52007	V	Lavaltrie	11 163	68,18	163,7
60013	V	Repentigny	72 218	61,77	1 169,1
60028	V	L'Assomption	15 615	98,91	157,9
60005	V	Charlemagne	5 662	2,17	2 609,2
60020	P	Saint-Sulpice	3 343	36,38	91,9
64008	V	Terrebonne	80 531	154,41	521,5
64015	V	Mascouche	29 556	106,63	277,2
72005	V	Saint-Eustache	40 378	69,42	581,6
72010	V	Deux-Montagnes	17 080	6,16	2 772,7
72015	V	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	8 742	9,31	939,0
72020	M	Pointe-Calumet	5 604	4,63	1 210,4
72025	M	Saint-Joseph-du-Lac	4 882	41,38	118,0
72032	M	Oka	3 194	60,32	53,0
72043	M	Saint-Placide	1 537	43,12	35,6
73015	V	Blainville	36 029	55,1	653,9
73005	V	Boisbriand	26 729	27,76	962,9
73010	V	Sainte-Thérèse	24 269	9,58	2 533,3
73020	V	Rosemère	13 391	10,77	1 243,4
73035	V	Sainte -Anne-des-Plaines	12 908	92,79	139,1
73025	V	Lorraine	9 476	6,04	1 568,9
73030	V	Bois-des-Filion	7 712	4,28	1 801,9
75005	P	Saint-Colomban	7 520	93,51	80,4
75017	V	Saint-Jérôme	59 614	90,51	658,6
76025	CT	Gore	1 260	92,31	13,6

Tableau 3.1 Répartition de la population sur le territoire de la RMM (suite)

Code	Désignation	Municipalité	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Couronne sud			744 879	1 509	
58227	V	Longueuil	371 934	283,73	1 310,9
55057	V	Richelieu	4 851	31,03	156,3
55065	M	Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 149	47,19	87,9
57005	V	Chambly	20 342	25,23	806,3
57040	V	Beloeil	19 053	24,09	790,9
57035	V	Mont-Saint-Hilaire	14 270	44,29	322,2
57020	V	Saint-Basile-le-Grand	12 385	36,1	343,1
57030	V	Otterburn Park	7 866	5,35	1 470,3
57010	V	Carignan	5 915	62,42	94,8
57025	M	McMasterville	3 984	3,1	1 285,2
57045	M	Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 236	39,85	56,1
59010	V	Sainte-Julie	26 580	49,52	536,8
59020	V	Varenes	19 653	92,53	212,4
59015	M	Saint-Amable	7 278	36,68	198,4
67050	V	Châteauguay	41 003	35,89	1 142,5
67035	V	Saint-Constant	22 577	57,3	394,0
67015	V	La Prairie	18 896	43,69	432,5
67030	V	Sainte-Catherine	15 953	10,19	1 565,6
67020	V	Candiac	12 675	17,51	723,9
67045	V	Mercier	9 442	45,95	205,5
67025	V	Delson	7 024	7,13	985,1
67010	M	Saint-Philippe	3 892	62,22	62,6
67055	V	Léry	2 378	10,57	225,0
67040	P	Saint-Isidore	2 371	51,95	45,6
67005	M	Saint-Mathieu	1 961	31,59	62,1
70022	V	Beauharnois	11 464	68,33	167,8
71083	V	Vaudreuil-Dorion	19 920	72,47	274,9
71105	V	Saint-Lazare	12 895	66,53	193,8
71070	V	Pincourt	10 107	7,54	1 340,5
71060	V	L'Île-Perrot	9 375	5,56	1 686,2
71065	M	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	8 546	27,79	307,5
71050	M	Les Cèdres	5 128	78,37	65,4
71100	V	Hudson	4 796	21,75	220,5
71075	M	Terrasse-Vaudreuil	2 047	1,04	1 968,3
71090	VL	Vaudreuil-sur-le-Lac	893	1,37	651,8
71055	VL	Pointe-des-Cascades	913	2,79	327,2
71095	V	L'Île-Cadieux	127	0,57	222,8
Total RMM			3 426 350	3 987	859

Source : Statistique Canada, 2004a

Note : CT = comté ; M = municipalité ; P = paroisse ; V = ville ; VL = village

La densité de population, exprimée en nombre d'habitants par km², illustre bien la concentration des résidants de la RMM sur l'Île de Montréal, le territoire de Laval et dans les municipalités riveraines du fleuve tant dans la couronne nord que dans la couronne sud. La carte 3.2 présente les concentrations égales ou supérieures à 401 habitants par km² dans les municipalités constituant la RMM.

Comme l'indique le tableau 3.2, entre 1996 et 2001, le phénomène du vieillissement de la population a affecté la RMM comme d'ailleurs le reste de la province de Québec. Ainsi, selon Statistique Canada, alors que la part relative des personnes âgées de 0 à 14 ans régressait légèrement (- 1,1 %), la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus n'a cessé d'augmenter (10,6 %). Ce phénomène a été observé plus particulièrement chez les hommes pour qui l'augmentation (13,1 %) a été supérieure à celle enregistrée chez les femmes (9,1 %).

Tableau 3.2 Distribution de la population selon le groupe d'âge et le sexe, RMM, 1996- 2001

Sexe	Groupe d'âge	RMM			
		2001		1996	Variation 1996-2001
		Nb	%	Nb	%
Hommes	Total	1 637 630	100,0	1 611 030	2,9
	0 à 14 ans	315 650	19,0	319 755	- 1,3
	15 à 29 ans	337 875	20,4	339 000	- 0,3
	30 à 44 ans	419 695	25,3	431 945	- 2,8
	45 à 65 ans	406 105	24,5	362 655	12,0
	65 ans et +	178 300	10,8	157 670	13,1
Femmes	Total	1 768 720	100,0	1 715 475	3,1
	0 à 14 ans	303 205	17,1	306 075	- 0,9
	15 à 29 ans	338 385	17,1	338 395	0,0
	30 à 44 ans	425 605	24,1	439 670	- 3,2
	45 à 65 ans	437 100	24,7	388 875	12,4
	65 ans et +	264 420	14,9	242 465	9,1
Ensemble de la population	Total	3 426 350	100,0	3 326 510	3,0
	0 à 14 ans	618 855	18,1	625 825	- 1,1
	15 à 29 ans	676 260	19,7	677 395	- 0,2
	30 à 44 ans	845 300	24,7	871 615	- 3,0
	45 à 65 ans	843 205	24,6	751 525	12,2
	65 ans et +	442 720	12,9	400 130	10,6

Source : Statistique Canada, 2004a et 2004b

Globalement, entre 1996 et 2001, le groupe des 65 ans et plus s'est accru de 42 590 personnes dans la RMM, soit une augmentation de 10,6 %. Le vieillissement de la population est principalement attribué au faible taux de fécondité, à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'importance relative de la cohorte des baby-boomers dans l'ensemble de la population. Aujourd'hui, un peu plus de 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus de la RMM vivent sur l'Île de Montréal.

4.3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La multiplication de structures administratives dans la RMM a entraîné, au fil des ans, la production d'un nombre important de documents d'orientation et d'outils de planification portant non seulement sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, mais également sur le développement économique, l'amélioration de la qualité de vie, le développement durable, etc.⁹. Le texte qui suit brosse un portrait sommaire des principaux documents à considérer.

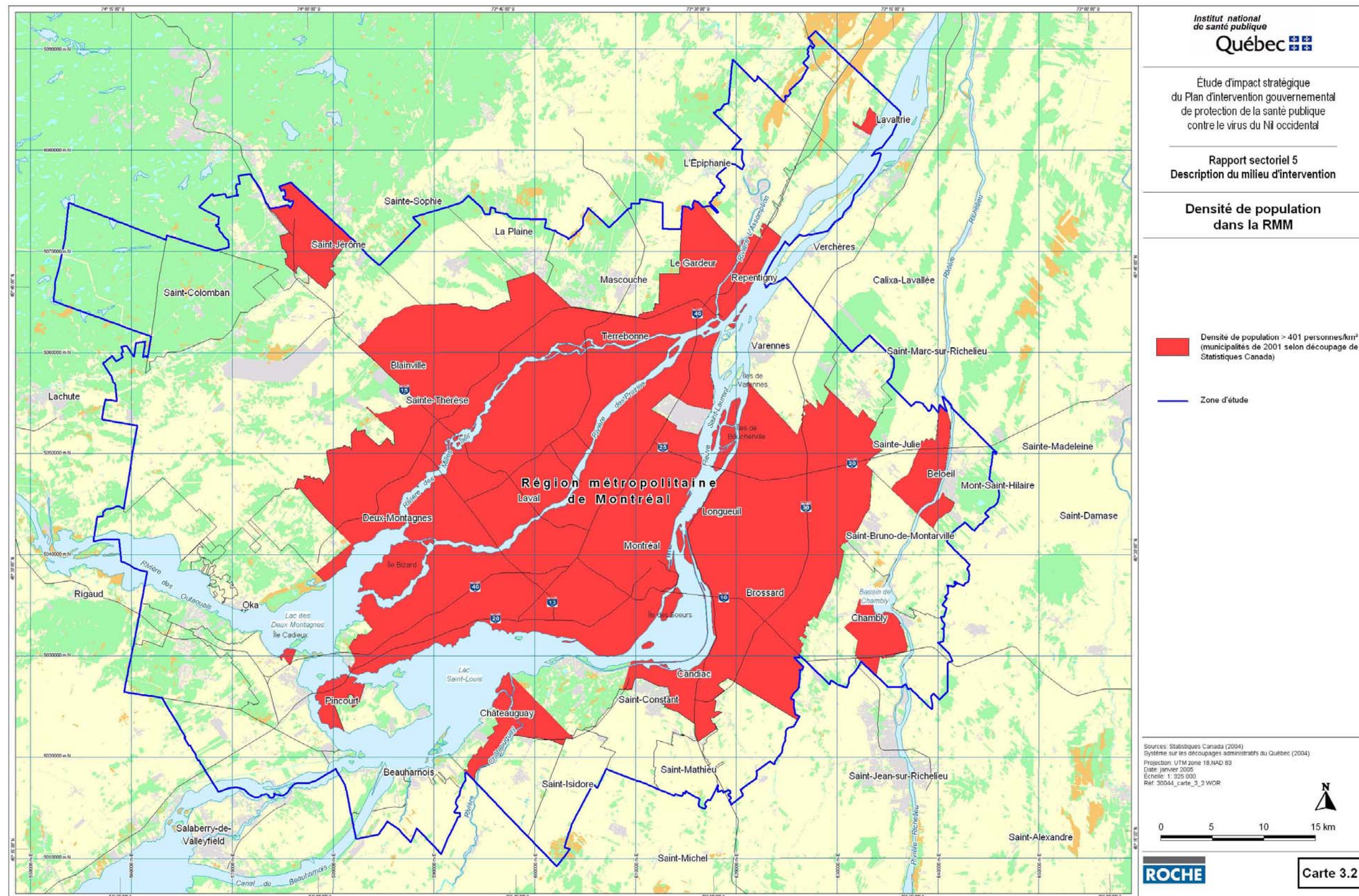
4.3.1 Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la RMM 2001-2021

En 2001, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires faisaient connaître leurs orientations en termes d'aménagement du territoire en déposant en juin 2001 le « Cadre d'aménagement » (MAMM, 2001) qui se veut une vision de l'avenir sur un horizon de 20 ans. Pour mener à bien cette vaste opération de planification et d'aménagement de la région métropolitaine, le Cadre d'aménagement se fonde et s'appuie sur le principe du développement durable. Il souscrit aux trois objectifs sous-jacents qu'il établit comme principes fondamentaux, à savoir :

- la conservation de l'intégrité écologique et de la diversité biologique du territoire;
- l'amélioration de l'équité entre les individus et entre les générations;
- l'optimisation des interventions en matière de développement dans une perspective de croissance économique et dans le respect des caractéristiques et de la capacité de charge de l'environnement.

⁹ Dans le cadre du présent mandat, il n'est pas prévu de faire le tour de l'ensemble de ces documents, d'autant plus que certains de ceux-ci portent sur des territoires qui se chevauchent partiellement, rendant l'analyse d'autant plus difficile. Par ailleurs, d'autres documents viennent tout juste d'être adoptés ou sont présentement soumis à la consultation publique.

Carte 3.2 Densité de la population sur le territoire de la RMM, 2001



Ce cadre d'aménagement servira de référence pour l'approbation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement que la CMM doit élaborer. En outre, les orientations et les attentes présentées dans le Cadre d'aménagement sont également transmises aux MRC dont le territoire est inclus en totalité ou en partie dans celui de la Communauté métropolitaine. Ces MRC devront, dans le cadre de la révision ou de la modification de leur schéma d'aménagement, intégrer ces orientations et ces attentes, en les adaptant, afin d'assurer la transition harmonieuse entre la situation actuelle et le nouveau contexte de planification du territoire qui débutera à la suite de l'adoption du schéma métropolitain d'aménagement et de développement en 2005.

Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CCM qui apparaissent pertinentes dans le contexte de la présente étude sont les suivantes :

Orientation N° 7

Assurer la permanence et l'aménagement durable de la zone agricole décrétée en favorisant une mise en valeur optimale du potentiel agricole et agroalimentaire métropolitain, dans une perspective de croissance économique, de création d'emplois et de protection de l'environnement.

Orientation N° 8

Protéger et mettre en valeur les espaces verts et les plans d'eau de la région métropolitaine, les paysages ainsi que les éléments patrimoniaux du territoire :

- la reconnaissance de l'importance du mont Royal en tant que lieu emblématique et patrimonial de la métropole, espace vert majeur et première Montérégienne;
- la protection des Montérégiennes pour leur caractère environnemental, visuel et récréatif;
- la protection et la mise en valeur des espaces verts présentant un intérêt stratégique par leur biodiversité;
- la protection et la mise en valeur concertée des grands bassins de la région métropolitaine;
- l'accroissement de l'accès du public aux berges, aux plans d'eau et à certaines îles fluviales du Grand Montréal si l'accès ne nuit pas à la biodiversité et à la conservation des espèces menacées et vulnérables ni à leur habitat;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, historique, architectural, et les paysages.

Orientation N° 9

Contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être public ainsi qu'à la pérennité des investissements par la prise en compte des risques de sinistre naturel et anthropique dans les décisions dictant le développement économique et l'aménagement du territoire.

Orientation N° 10

Assurer l'intégration de plans d'aménagement d'agglomération dans les schémas d'aménagement des MRC voisines de la CMM pour chacune des agglomérations urbaines de recensement : Lachute, Saint-Jérôme, Joliette, Sorel, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield. Protéger et mettre en valeur le caractère champêtre et patrimonial des villages du territoire et consolider l'économie et la zone agricole.

4.3.2 Énoncé de vision 2025 et schéma métropolitain d'aménagement de la CMM

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) prévoit que la CMM doit adopter un projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental pour la région métropolitaine de Montréal; celui-ci prévoit couvrir l'horizon 2005 à 2025. Cette vision stratégique doit être ensuite intégrée au schéma métropolitain d'aménagement. Un processus de consultations publiques est prévu de sorte que l'échéance pour l'adoption finale du schéma métropolitain d'aménagement est le 31 décembre 2005. Dans l'intervalle, la CMM s'est dotée d'un règlement qui énonce ses orientations et ses critères en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Dans l'esprit de la Communauté, ces orientations et ces critères sont valables jusqu'à l'entrée en vigueur du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Les orientations et les critères pertinents énoncés dans le règlement sont les suivants :

- Sauvegarder les grands ensembles patrimoniaux et naturels à incidence métropolitaine.
 - Critère 1 : Préserver les équipements à caractère métropolitain.
 - Critère 2 : Préserver les grands ensembles patrimoniaux pouvant présenter un intérêt métropolitain.
 - Critère 3 : Préserver les grands ensembles naturels pouvant présenter un intérêt métropolitain.
- Mettre en valeur les milieux riverains des plans d'eau du territoire de la CMM.
 - Critère 1 : Limiter les dérogations aux plaines de débordement établies le long des cours d'eau et finaliser la désignation des plaines de débordement pour les cours d'eau non couverts.
 - Critère 2 : Soutenir la mise en place d'un réseau de parcs, d'espaces naturels et d'équipements écologiques et récréatifs contribuant à la mise en valeur des espaces verts et bleus le long des plans d'eau.

4.3.3 Documents de planification de la ville de Montréal

Plan d'urbanisme

Le Plan d'urbanisme de Montréal constitue le document de référence en matière d'aménagement du territoire montréalais (post-fusion). Il est le fruit d'une démarche de planification et de concertation amorcée au Sommet de Montréal de juin 2002. Il a été adopté par le conseil municipal le 23 novembre 2004. Le règlement 04-047 révisant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal est en vigueur depuis le 10 décembre 2004. Le contenu du Plan d'urbanisme met l'accent sur les enjeux et les défis d'aménagement en vue de faire de Montréal une ville encore plus conviviale et dynamique. Dans une optique de développement durable, les orientations, les objectifs et les actions préconisés visent à améliorer la qualité de vie des citoyens montréalais, à appuyer le développement économique et à assurer un environnement sain. Le Plan d'urbanisme définit sept grands principes directeurs dont notamment les suivants :

- « une ville unie par l'eau » : le Plan d'urbanisme annonce la mise en valeur du parcours riverain formé par les voies de circulation ceinturant l'Île de Montréal, l'Île des Sœurs et l'Île Bizard. Cela permettra de protéger son caractère unique en intégrant à la fois les valeurs symboliques, patrimoniales et environnementales qui y sont associées. La Ville compte protéger les vues sur l'eau et sur les îles, améliorer l'accès public aux berges, compléter le réseau cyclable de ceinture et protéger les secteurs et les bâtiments patrimoniaux du parcours riverain;
- « un environnement sain » : la Ville de Montréal entend préserver le patrimoine naturel et favoriser le maintien d'un environnement sain. En accord avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan d'urbanisme souhaite préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt tels que les bois, les rives et les milieux humides, en favorisant leur préservation au sein du développement urbain. La Ville entend aussi assurer une gestion optimale des ressources que représentent l'air, l'eau et le sol.

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

À travers cette Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville de Montréal entend intervenir dans trois types de secteurs :

- les milieux naturels dans les parcs existants;
- les écoterritoires (territoires propices à la création de nouvelles aires protégées);
- les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique.

La Politique, qui vise notamment à constituer des aires protégées sur 8 % du territoire montréalais, poursuit trois grands objectifs, à savoir :

- maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;

- assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents;
- favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation des espaces naturels s'y trouvant ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces naturels encore à protéger et à mettre en valeur. Les 10 écoterritoires retenus par la Ville de Montréal sont les suivants :

- la forêt de Senneville;
- le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme;
- le corridor écoforestier de l'Île Bizard;
- les rapides du Cheval Blanc;
- la coulée verte du ruisseau Bertrand;
- les sommets et les flancs du Mont Royal;
- la coulée verte du ruisseau De Montigny;
- la trame verte de l'Est (peuplements forestiers matures le long de l'autoroute 40 et ceux du pourtour du Bois-de-la-Réparation du parc-nature de Pointe-aux-Prairies);
- les rapides de Lachine;
- la falaise Saint-Jacques.

Plan stratégique de développement durable

Le *Plan stratégique de développement durable*, adopté par le comité exécutif de la Ville de Montréal en avril 2005, est un instrument de planification et de mobilisation qui a pour but de mettre de l'avant des actions en vue d'assurer le développement durable du territoire montréalais (Ville de Montréal, 2005). La mise en oeuvre du plan s'échelonne sur une période de cinq ans (2005-2009). La phase de démarrage (2005-2006) est constituée d'actions qui seront entreprises à court terme. Cependant, des actions à plus long terme, soit d'ici 2009, sont également proposées.

Ce plan de la collectivité montréalaise s'appuie sur quatre principes directeurs. Ceux-ci constituent autant de lignes de force qui teinteront l'ensemble des actions menées dans le cadre du plan. Ces principes sont les suivants : (1) une collectivité au coeur du développement durable, (2) une meilleure qualité de vie, (3) une protection accrue de l'environnement et (4) une croissance économique durable.

Le *Plan stratégique de développement durable* énonce également dix orientations dont quatre ont été ciblées comme étant prioritaires par les partenaires du plan stratégique. Une de celles-ci vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, notamment en

accroissant les occasions de contact avec la nature et en favorisant la récupération des usages associés aux activités récréatives en rive.

Pour le moment, ce plan ne réfère aucunement à la gestion et l'utilisation des pesticides.

4.4 OCCUPATION DU SOL

4.4.1 Portrait synthèse

L'Île de Montréal

L'Île de Montréal est presque entièrement urbanisée (carte 1.1). La majeure partie du territoire urbanisé est occupée par des zones d'habitation de densité variable. On retrouve une diversité d'usages dans la zone urbaine occupée par le centre-ville (bureaux, commerces, manufactures, etc.).

Les principales zones industrielles se trouvent notamment le long de l'autoroute Métropolitaine (40) et de l'autoroute Jean-Lesage (20), dans la partie sud-ouest de l'Île. C'est également au pourtour des autoroutes, notamment l'autoroute 40, que sont localisées de vastes zones commerciales. Toutes les lignes ferroviaires continentales qui traversent le Québec convergent vers l'Île de Montréal où se trouvent les cours de triage et les terminaux pour la manutention de conteneurs. Les principales composantes du réseau ferroviaire (voies ferrées, gares de triage) du Montréal métropolitain sont ceux du Canadien National, du Canadien Pacifique, de la Société Saint-Laurent et Hudsonet du Port de Montréal.

L'Île de Montréal compte peu d'espaces verts de taille importante. Exception faite du parc du Mont-Royal et du Parc Jean-Drapeau (ancien Parc des Îles) au centre, du Parc du Cap-Saint-Jacques dans la partie ouest et, dans une moindre mesure, du Parc de la Pointe-aux-Prairies à l'extrémité est de l'Île, cette dernière compte surtout des parcs de quartier. La partie est, en raison de l'occupation industrielle lourde qui s'y trouve, est moins bien pourvue que le reste de l'Île en ce qui concerne les espaces verts.

Laval

À Laval, un examen rapide de l'utilisation du sol montre que la ville est occupée par d'importantes zones résidentielles sur les rives nord et sud le long des rivières qui la bordent. La ville compte une importante zone industrielle à la jonction des autoroutes des Laurentides (15) et Laval (440) et deux zones de taille moins importante le long de cette dernière. La partie nord-est et le centre-ouest sont marqués par la présence d'un important secteur agricole protégé. Le centre de l'île de Laval compte également d'importantes zones de terrains dits « vacants ».

Mis à part les terrains de golf de l'ouest de l'île et le Centre de la Nature, Laval ne compte pas d'espaces verts de taille importante.

La couronne nord

Sur la couronne nord, la majeure partie du territoire est occupée par la zone agricole. Le développement urbain a suivi jusqu'à présent le tracé des deux axes autoroutiers principaux, soit l'autoroute 15 en direction est-ouest et l'autoroute 640 en direction sud-ouest-nord-est. Les secteurs résidentiels sont donc principalement concentrés au sud de l'autoroute 640. La couronne nord compte environ une dizaine de secteurs industriels et quatre zones commerciales de dimensions importantes.

Sur la frange au nord, il faut également noter d'importantes zones boisées et de couvert. Les terrains dits « vacants » sont principalement regroupés dans le secteur compris entre Blainville et Lachenaie.

La couronne sud

Dans la partie ouest de la Montérégie — soit Vaudreuil-Soulanges — comprise dans le territoire de la RMM, le sol est principalement affecté à l'agriculture et à l'habitation. D'importantes parcelles de terrain sont toujours vacantes dans les municipalités de Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et sur l'Île-Perrot. Les secteurs commerciaux et industriels de cette partie de la RMM se retrouvent principalement à Vaudreuil-Dorion.

Dans la partie est de la rive sud, en face de l'Île de Montréal, le territoire de la MRC de Champlain, presque complètement urbanisé, est entouré de secteurs agricoles au sud et de zones agricoles et forestières dans la partie nord-est. Une importante zone industrielle s'étend le long de l'autoroute 20, alors que dans l'axe de l'autoroute de l'Acier (30) se déploient des espaces industriels et vacants. Les zones commerciales se situent surtout sur le territoire de la MRC de Champlain.

La rive sud jouit enfin de la présence d'espaces verts remarquables, tant du point de vue de leur taille que de leur renommée, notamment les Parcs du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville, le Parc du Mont-Saint-Hilaire ainsi que le Parc du Fort-Chambly. Contrairement à ce qui prévaut sur la couronne nord, les zones boisées, bien que nombreuses, se retrouvent principalement au centre de secteurs agricoles.

4.4.2 Activités agricoles dans la RMM

La zone agricole décrétée couvre près de 215 000 hectares (ha), soit 54 % de tout le territoire de la RMM. Le portrait sommaire présenté ci-après donne un aperçu des types d'activités dans les différents secteurs de la zone d'étude. Ceux-ci sont :

L'Île de Montréal

Sur l'Île de Montréal, l'agriculture demeure marginale, les activités significatives se limitant ou presque à la production de légumes et de pommes sur l'Île Bizard.

Laval

À Laval, on recense une présence importante de culture en serre dans la partie ouest de l'île ainsi que de fermes de production maraîchère dans sa partie est.

La couronne nord

La couronne nord compte une diversité importante de types de production. On y trouve de nombreuses entreprises de production laitière, porcine et avicole alors que la production des grandes cultures commerciales (maïs-grain et soya surtout) se fait sur l'ensemble du territoire.

L'horticulture maraîchère, fruitière et ornementale est en croissance continue sur le territoire, particulièrement en périphérie des noyaux urbanisés; on note une concentration massive de producteurs de pommes dans les collines de Saint-Joseph-du-Lac et d'Oka. Parallèlement, l'intensité de ces activités et le dynamisme local ont entraîné un développement important d'activités agrotouristiques chez les entreprises pomicoles, acéricoles, maraîchères, les producteurs de petits fruits, les vignobles, les centres équestres, etc.

La couronne sud

Sur la couronne sud, on note la présence de la production des grandes cultures commerciales (notamment maïs-grain et soya) sur l'ensemble du territoire; on assiste même à cette fin à une remise en activité de terres sous-exploitées ou laissées en friche. Si de nombreuses fermes laitières y sont encore présentes, principalement dans les municipalités de la rive sud situées à l'extérieur de la trame urbaine proprement dite, on note une absence quasi complète des productions porcine et avicole à haut niveau de revenus.

L'horticulture maraîchère est particulièrement bien développée autour de la ville de Mercier alors que la production de pommes de terre se concentre dans les environs de la municipalité de Saint-Amable. On trouve également plusieurs unités de production de petits fruits et de légumes dispersées sur le territoire. Enfin, malgré les fortes pressions urbaines, la production pomicole est encore présente au pourtour des collines montérégiennes (Mont Saint-Hilaire et, dans une moindre mesure, Mont Saint-Bruno).

Dans les municipalités de la frange périurbaine, notamment dans le secteur de Saint-Lazare, on recense plusieurs élevages de chevaux de course et de selle et la présence de nombreux centres équestres.

Certains types d'activités de production agricole et agroalimentaire sont considérés comme étant davantage à risque eu égard à l'application d'un éventuel programme de pulvérisations aériennes d'insecticides. C'est notamment le cas des exploitations d'agriculture biologique, d'apiculture et d'aquiculture. Les données obtenues du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) concernant le nombre de ces exploitations dans la RMM sont localisées sur la carte 3.3 et présentées au tableau 3.3. La majorité des exploitations considérées sensibles par le MAPAQ sont localisées dans la

couronne sud de la RMM; une partie importante de celles-ci sont concentrées à l'est de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10).

Tableau 3.3 Exploitations agricoles biologiques de la RMM

Secteur RMM	Nombre d'exploitations d'agriculture biologique		Total
	Végétale	Animale	
Île de Montréal	14	5	19
Laval	11	3	14
Couronne nord	25	7	32
Couronne sud	36	4	40
Total	86	19	105

Source : MAPAQ, 2005

4.4.3 Aires protégées

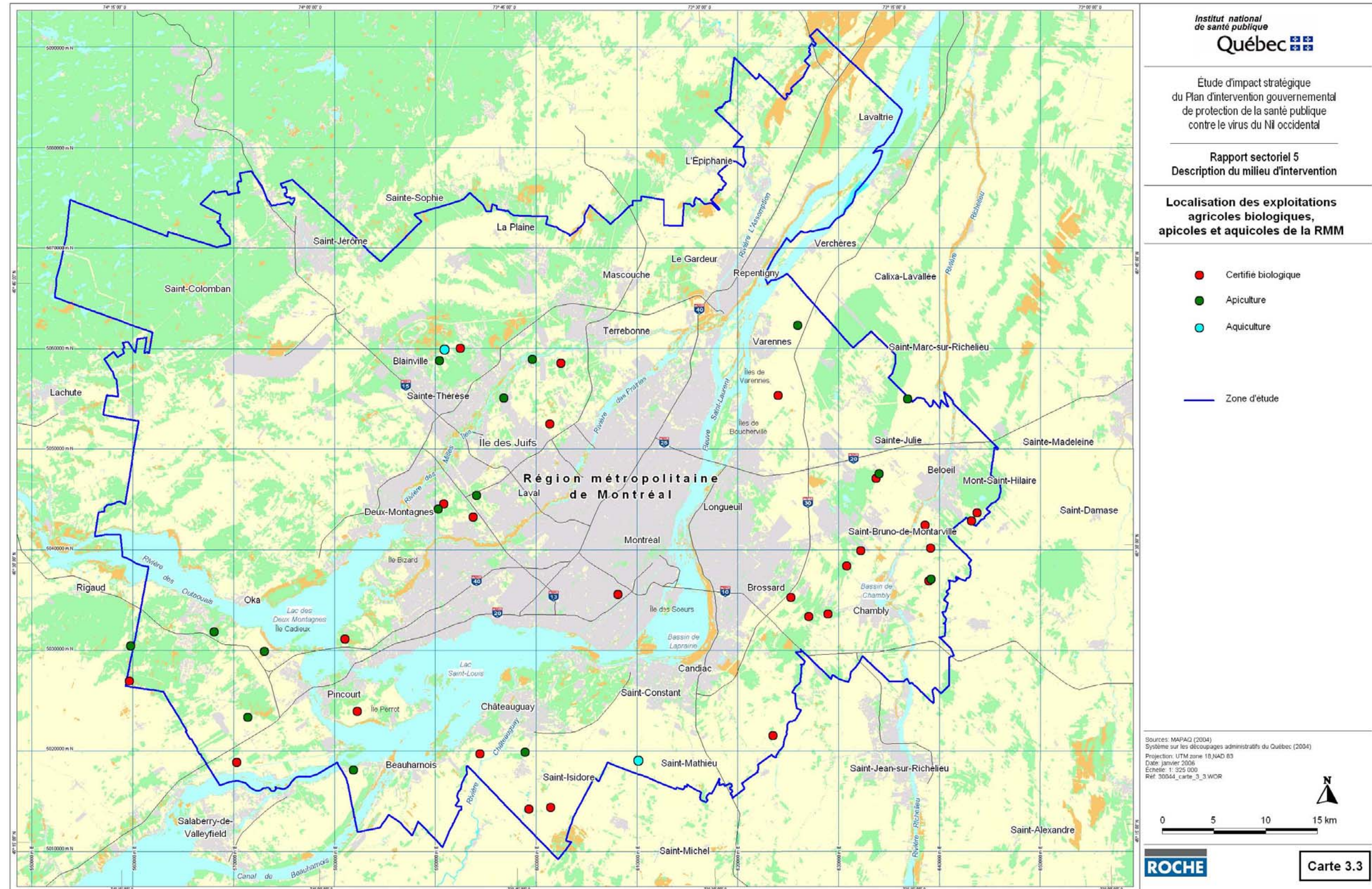
Dans le cadre de l'élaboration de la *Stratégie sur les aires protégées*, le gouvernement du Québec a identifié des espaces naturels terrestres ou marins voués à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées. Ces espaces naturels sont légalement désignés et administrés de façon à assurer efficacement leur protection et leur pérennité.

Selon le MDDEP, une aire protégée se définit comme « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées. Pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ».

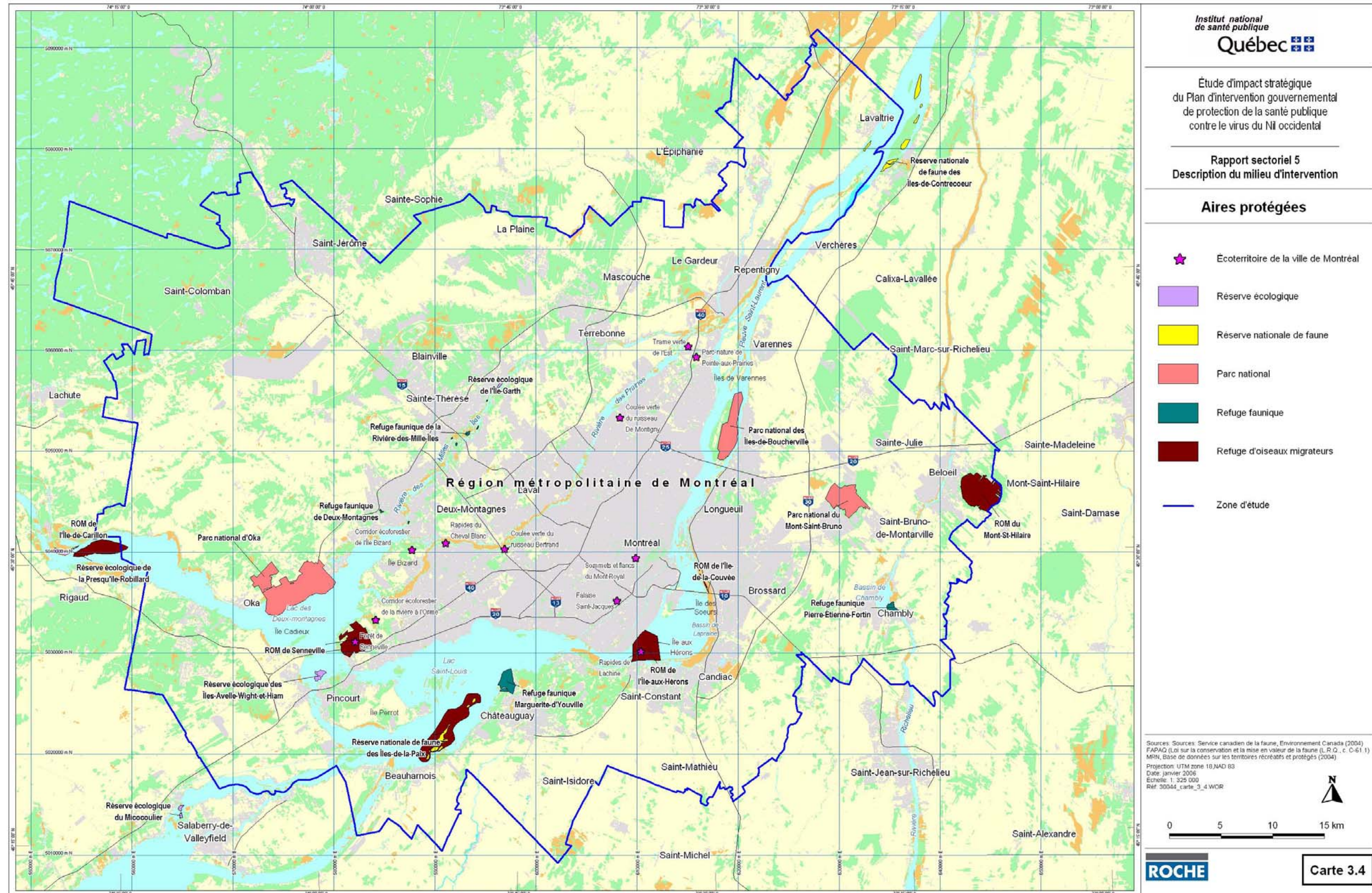
L'attribution du statut d'aire protégée vise l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique et de maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas en altérer le caractère biologique essentiel.

Le territoire de la RMM compte 57 aires protégées qui couvrent une superficie de près de 200 km², ce qui correspond à 4,3 % du territoire de la zone d'étude (carte 3.4). En comparaison, les aires protégées de l'ensemble du territoire québécois représentent 2,84 % de la superficie totale de la province, alors que la moyenne mondiale est d'environ 8 %. L'Île de Montréal, avec une vingtaine d'aires protégées, compte la plus grande proportion de superficies protégées, soit 6 % de son territoire. Les aires dans les couronnes nord et sud comptent pour 3,4 % du territoire de chacune des couronnes alors qu'à Laval, elles représentent moins de 1 %.

Carte 3.3 Localisation des exploitations agricoles, apicoles et aquicoles de la RMM



Carte 3.4 Aires protégées et de conservation



Sur le territoire de la RMM, les trois quarts des superficies protégées se composent d'habitats fauniques, de parcs québécois et de refuges d'oiseaux migrateurs. Les différents plans d'eau et berges renferment la majorité des aires protégées du territoire. Milieu propice à l'épanouissement de la faune et de la flore, l'archipel de Montréal compte 42 des 57 espaces protégés, ce qui représente une superficie d'environ 150 km². À l'intérieur des terres, les efforts de protection de la biodiversité et des ressources naturelles et culturelles ont été principalement dirigés vers la préservation des montérégiennes, notamment le Mont Royal sur l'Île de Montréal, les Monts Saint-Hilaire et Saint-Bruno sur la rive sud, et la conservation des parcs régionaux tels le parc du Domaine vert sur la rive nord.

4.4.4 Aires de conservation

Selon le MDDEP, les aires de conservation gérées sont des territoires délimités (*in situ*) ou même des établissements (*ex situ*) dont la vocation particulière contribue à la conservation de la diversité biologique au Québec.

En général, l'affectation première du territoire est destinée à une utilisation intensive des ressources naturelles. Toutefois, on y fait une gestion plus fine d'un ou de plusieurs éléments de la biodiversité, en particulier pour les espèces fauniques exploitées; il en va ainsi pour les zones d'exploitation contrôlée et les réserves fauniques. Ces aires ne peuvent être qualifiées d'aires protégées puisqu'elles ne sont pas vouées prioritairement à la protection et au maintien de la diversité biologique.

La contribution à la conservation de la diversité biologique se présente sous différentes formes. La recherche afin d'augmenter nos connaissances sur la diversité biologique dans une réserve faunique, l'expérimentation et l'enseignement de pratiques forestières plus durables dans une station forestière et l'éducation du public dans les jardins botaniques et zoologiques sont autant de moyens déployés pour aider à la conservation de la diversité biologique.

Les fichiers numériques vectoriels (2000) des territoires récréatifs et protégés (TRP) au Québec ont été utilisés pour cartographier les aires de conservation de la zone d'étude (carte 3.4). Ces aires de conservation sont regroupées selon les catégories suivantes :

- Aire faunique communautaire;
- Forêt d'enseignement et de recherche;
- Forêt d'expérimentation;
- Pourvoirie avec droits exclusifs;
- Réserve faunique;
- Station forestière;
- Zone d'exploitation contrôlée;
- Zone d'interdiction de chasse.

4.4.5 Réseaux d'espaces verts

La RMM dispose d'environ 133 km² d'espaces verts publics¹⁰ (parcs municipaux, supramunicipaux, régionaux et provinciaux) sur l'ensemble de la superficie de la zone d'étude, soit près de 4 % du territoire. En termes de part d'occupation de territoire par les espaces verts, l'Île de Montréal est la partie de la RMM qui, au prorata de sa superficie, comprend le plus grand pourcentage d'espaces verts avec 11 % de sa superficie totale. Les espaces verts occupent 3,8 % de la superficie de Laval, 3 % de celle de la couronne sud et 2 % du territoire de la couronne nord (Fahey, Chailloux [collaboration MAPAQ], 1997). Les principaux espaces verts (naturels et anthropiques) par secteur de la RMM sont indiqués au tableau 3.4.

Tableau 3.4 Principaux espaces verts (naturels et anthropiques) par secteur de la RMM

Secteur RMM	Espaces verts	
Île de Montréal		
• Secteur est	Parc-du-Bois-d'Anjou Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	Parc Maisonneuve Promenade Bellerive
• Secteur centre	Parc du Mont-Royal Parc Lafontaine Vieux-Port	Parc Jean-Drapeau Parc Jarry
• Secteur ouest	Parc-nature du Cap-Saint-Jacques Parc-nature de L'Anse-à-l'Orme Parc-nature du Bois-de-Saraguay Parc-nature du Bois-de-Liesse Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	Parc agricole du Bois-de-la-Roche Parc Angrignon Parc riverain de Lachine Parc riverain de LaSalle
Laval	Centre de la Nature Parc de la rivière des Mille Îles	Boisé Papineau
Couronne nord	Domaine Vert Bois-de-Belle-Rivière Parc régional de la Rivière-du-Nord (hors CMM)	Parc Paul-Sauvé (Oka) Parc de l'Île-des-Moulins Parc régional de l'Île-Label
Couronne sud	Parc régional de Longueuil Parc de Sainte-Catherine Promenade René-Lévesque Parc Marie-Victorin Parc du Mont-Saint-Bruno	Parc du Mont-Saint-Hilaire L'Île-Saint-Bernard Parc des Îles-de-Boucherville Parc du Canal de Chambly

Source : MAMM, 2001

En fonction de la superficie totale d'espaces verts dans la région métropolitaine, la plus grande part d'espaces verts se retrouve sur l'Île de Montréal qui compte 51 km², soit 38 % de la superficie totale d'espaces verts métropolitains, suivie de la couronne sud, qui accapare 35 % de l'ensemble des espaces verts publics (47 km²). La couronne nord représente 19 % de l'ensemble de la superficie métropolitaine d'espaces verts (26 km²), tandis que Laval compte 7 % (9 km²) des espaces verts de la région métropolitaine.

¹⁰ Les superficies et les pourcentages d'espaces verts sont tirés du document MAMM, 2001. Ils ont été calculés à partir d'une carte l'occupation du sol (Fahey, Chailloux [collaboration MAPAQ], 1997). Ces superficies sont donc approximatives.

4.4.6 Le réseau des espaces bleus métropolitains

Le réseau hydrographique métropolitain est composé de huit plans d'eau couvrant approximativement 15 % du territoire de la région. En plus de jouer un rôle important sur les plans culturel, récréotouristique et socioéconomique, et d'approvisionner l'ensemble de la population en eau potable, certains bassins et plans d'eau de la région métropolitaine sont propices à la navigation commerciale et de plaisance et à la pratique de nombreuses activités de loisir, récréatives et touristiques. Les huit plans d'eau sont (carte 2.1) :

- le fleuve Saint-Laurent : principal cours d'eau de la RMM, il permet le transport maritime et l'approvisionnement en eau domestique de 45 % de la population du Québec. Attrait historique et patrimonial majeur de la région métropolitaine, le fleuve est également une voie d'eau importante pour la pratique du nautisme, ainsi qu'en témoigne le nombre élevé de marinas qui jalonnent son parcours;
- les abords du canal de Lachine : depuis quelques années, cet espace fait l'objet d'une opération de requalification et de réaménagement associant notamment le récréotourisme au patrimoine industriel;
- le lac Saint-Louis : servant principalement à l'activité de plaisance, aux croisières commerciales ainsi qu'à la pêche sportive. Le lac Saint-Louis comprend aussi de nombreux refuges fauniques en berges et sur des îles;
- le lac des Deux-Montagnes : ensemble, le lac Saint-Louis et le lac des Deux-Montagnes concentrent la majorité des marinas du Grand Montréal. En majorité de tenure privée, les berges du lac des Deux-Montagnes concentrent plusieurs équipements récréotouristiques d'envergure, notamment le parc Paul-Sauvé à Oka, qui permettent la pratique d'activités telles que la chasse, la pêche, la baignade, le camping, etc.;
- la rivière des Prairies : ce plan d'eau est non seulement coupé en deux par l'aménagement d'un barrage hydroélectrique infranchissable qui, de surcroît, rend la partie en aval à peine navigable, mais l'accès à la rivière des Prairies se trouve encore limité en amont par les rapides du Cheval Blanc, qui imposent une contrainte à la navigation de plaisance. La rivière présente néanmoins quelques zones propices à la pêche ainsi que des aires pour la pratique de la chasse à la sauvagine. Plusieurs parcs régionaux situés sur l'Île de Montréal occupent ses rives;
- la rivière des Mille Îles : séparant Laval de la rive nord, cette rivière est caractérisée par sa faible profondeur – qui la rend propice à la navigation de petites embarcations – et des milieux insulaires et riverains encore à l'état naturel. Des travaux de mise en valeur à portée écologique et récréotouristique ont été lentement entrepris depuis plusieurs années déjà;
- le lac Saint-François : situé à Salaberry-de-Valleyfield, ce lac est accessible par certains tronçons de la voie maritime situés dans le canal de Beauharnois;

- enfin le canal de Soulanges : long d'environ 23 kilomètres, celui-ci fait l'objet d'un projet de réouverture à la navigation de plaisance par des intérêts privés et publics. L'enjeu consiste à stimuler le développement récréotouristique à travers la dimension culturelle et patrimoniale en rappelant l'histoire des lieux.

À ces plans d'eau, il convient également d'ajouter la rivière Richelieu, dont le tronçon entre Saint-Jean-sur-Richelieu, au sud et Saint-Marc-sur-Richelieu, au nord, est compris dans la RMM. Selon les renseignements disponibles, un comité de travail conjoint, composé de la CMM, de la MRC de Rouville (partiellement comprise dans le territoire de la CMM), ainsi que des MRC que traverse la rivière Richelieu, est nécessaire afin d'élaborer un plan de mise en valeur de la rivière.

4.4.7 Établissements de santé et de services sociaux

Le réseau métropolitain d'établissements publics et privés offrant des services en matière de santé regroupe cinq types de centres, à savoir : les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres hospitaliers (CH), les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) ainsi que les centres de réadaptation (CR). Ces établissements constituent l'assise du système de santé et de services sociaux. En général, la plupart de ces établissements se retrouvent dans chaque région administrative.

Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux comprend 97 établissements, plus de 400 cabinets et cliniques médicales de même que 11 groupes de médecine de famille (GMF) dont trois en voie d'accréditation. Il compte également 468 organismes communautaires qui offrent des services à la population de la région de Montréal.

Sur l'Île de Laval, le réseau de santé comprend 14 établissements dont 3 centres hospitaliers : la Cité de la Santé de Laval-CHARL, le Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval et l'Hôpital juif de réadaptation. Le territoire lavallois est subdivisé en quatre secteurs, lesquels sont rattachés aux CLSC-CHSLD suivants : du Ruisseau-Papineau, du Marigot, Sainte-Rose de Laval ainsi que des Mille-Îles (CLSC) et Laval (CHSLD).

Dans la région des Laurentides, le réseau de santé s'appuie sur sept CLSC (incluant trois CLSC-CHSLD); il est à souligner que sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, la mission de CLSC est assumée par l'Hôpital d'Argenteuil. Les Laurentides comptent, pour desservir la population, 25 établissements de santé et de services sociaux dont 18 publics, 4 privés conventionnés et 3 privés non conventionnés. Le centre hospitalier Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, localisé au sein de la couronne nord de la RMM, est désigné comme étant l'hôpital régional.

Les CLSC, les hôpitaux et les CHSLD de la Montérégie sont regroupés en 11 « Centres de Santé et de Services sociaux ». Le réseau de santé montérégien comprend un total de 37 établissements dont 5 centres hospitaliers. Trois de ces centres hospitaliers sont situés dans les limites de la couronne sud de la RMM : CH Anna-Laberge, CH Charles-Lemoyne, CH Pierre-Boucher.

4.4.8 Alimentation en eau potable et traitement des eaux usées

La RMM compte un total de 67 installations de traitement de l'eau potable, 41 usines de traitement et 26 puits d'alimentation (MAMM, 2001).

Le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies approvisionnent l'Île de Montréal en eau potable. Le territoire est desservi par sept usines municipales de filtration et de production d'eau potable et trois réseaux privés d'aqueduc. De plus, 650 puits alimentent des résidants de l'ouest de l'Île. Les usines de Atwater et de Charles-J. Desbaillets représentent à elles seules 85 % de la production d'eau potable de la Ville.

Pour le traitement des eaux usées, la RMM compte 44 stations d'épuration. La station d'épuration des eaux usées de l'Île de Montréal traite, à elle seule, les eaux usées de 1,8 million de personnes et de 8 500 industries, commerces et institutions (ICI), soit approximativement 45 % des eaux usées du Québec.

4.5 TOURISME ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Le territoire de la RMM concentre une multitude d'activités récréotouristiques extérieures qui attirent autant les résidants que les touristes. Notons, entre autres, les festivals, les campings, le golf, les pistes cyclables, les parcs et les sites d'attractions, les secteurs de villégiature, les activités nautiques, etc. Rattachés à ces activités, les services connexes comprennent : les restaurants, les hôtels, les commerces, etc. Les statistiques relatives au tourisme pour l'année 2003 dans la RMM sont présentées au tableau 3.5.

Tableau 3.5 Principaux indicateurs du tourisme dans la RMM – 2003

	Touristes ¹	Excursionnistes ²	Total visiteurs
Nombre de visiteurs	6 900 000	6 932 000	13 832 000
Dépenses des visiteurs	2 132 586 000 \$	347 967 000 \$	2 480 553 000 \$
Durée moyenne du séjour	2,91 jours	—	—
Dépenses quotidiennes moyennes	106,35 \$	—	—
Dépenses durant le séjour	309,48 \$	—	—

¹ Séjour de 24 heures ou plus; distance à l'aller de 80 km ou plus.

² Séjour de moins de 24 heures; distance à l'aller de 80 km ou plus.

Source : Tourisme Montréal (2005)

En 2003, la RMM a accueilli 13,8 millions de visiteurs, soit 6,9 millions de touristes et 6,932 millions d'excursionnistes. Les dépenses totales réalisées par les visiteurs se sont élevées à 2 500 M\$, dont 86 % provenant des touristes. La répartition des dépenses des touristes est illustrée à la figure 3.1. Ces derniers consacrent la plus grande part de leurs dépenses à l'hébergement (32 %).

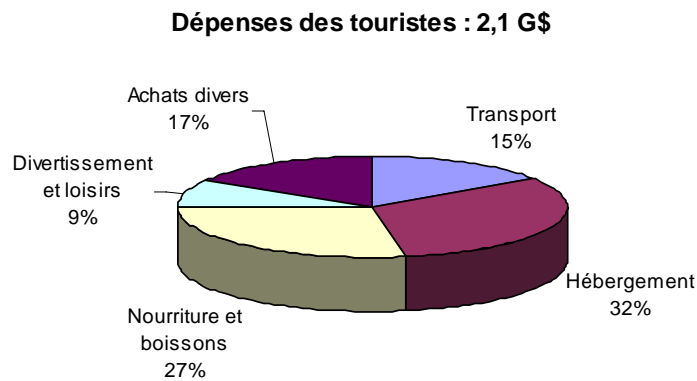


Figure 3.1 Répartition des dépenses touristiques – 2003

Source : Tourisme Montréal (2005)

La figure 3.2 montre l'évolution du nombre de touristes ayant séjourné plus de 24 heures dans la RMM pour les années 1998 à 2003.

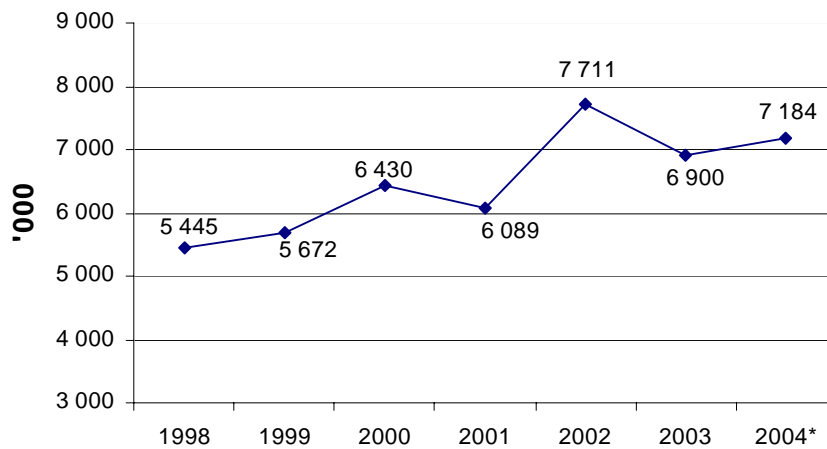


Figure 3.2 Évolution du nombre de touristes dans la RMM – 1998 à 2004

* Estimés

Source : Tourisme Montréal (2005)

Entre 1998 et 2004, le nombre de touristes séjournant dans la RMM a connu une progression de 32 %. À l'exception des années 2001 et 2003, où les événements du 11 septembre, du SRAS, de la guerre en Irak et du ralentissement économique aux États-Unis ont perturbé l'industrie touristique, une croissance du tourisme dans la RMM est observée. La reprise prévue en 2004 devrait se poursuivre pour les prochaines années, selon Tourisme Montréal.

Au plan des attractions, tandis que la fréquentation des principaux attraits touristiques montréalais¹¹ a diminué de 6 % par année entre 2001 et 2004, la participation aux grands festivals et aux événements culturels et sportifs¹², qui se déroulent majoritairement en juin et en juillet, a crû de 5 % par année sur la même période.

Globalement, en 2003, les dépenses touristiques ont permis de créer ou de maintenir près de 65 000 emplois, ce qui représente 1 500 M\$ de retombées sous forme de salaires. Les retombées fiscales provenant des dépenses touristiques se sont pour leur part élevées à 885 M\$ (Tourisme Montréal, 2005).

¹¹ Casino de Montréal, Vieux-Port de Montréal, Centre Bell, Jardin botanique et Insectarium, Biodôme, Musée des beaux-arts de Montréal et Parc Olympique.

¹² Le Festival International de Jazz de Montréal (fin juin-début juillet), Le Festival Juste pour rire (durant le mois de juillet), Les Francofolies (début à mi-juin), Festival Montréal en Lumière (mi à fin février), Le Grand Prix du Canada (3^e fin de semaine de juin), Les Internationaux de tennis du Canada (début août), Festival Nuits d'Afrique (2^e et 3^e fin de semaine de juillet).

5 BIBLIOGRAPHIE

Note au lecteur : les sources d'information utilisées pour la cartographie des données présentées dans ce rapport sont listées en légende sur chacune des cartes

ATLANTIC CANADA CONSERVATION DATA CENTRE (2004). Site Internet accessible au : <http://www.accdc.com/products/profiles/salamander.html> (page consultée le 07-12-2004).

BANFIELD, A. W. F. (1977). *Les mammifères du Canada*. Musée national des sciences naturelles, Québec, Presses de l'Université Laval, 406 p.

BIDER, J.R., MATTE, S. (1996). *The Atlas of Amphibians and Reptiles of Quebec*. St. LAWRENCE Valley Natural History Society and the Ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats : Québec, QC. Envirodoq n° EN951246, 106 p.

BIODOME DE MONTREAL (2005). Site Internet accessible au : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/biodome/>

BIODOME DE MONTREAL (1999). *Les animaux du biodôme*. Site Internet accessible au : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/cgi-bin/biodome/> (page consultée le 07-12-2004).

CENTRE DE DONNEES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUEBEC (CDPNQ) (2004). Données provenant d'une requête d'information.

CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE (2005). Site Internet accessible au : <http://www.centrenature.qc.ca/montagne/fauneflore.html>

DOWNS, N., RACEY, R. (2000). Bats and wildlife corridors – the importance of landscape features. *Bat Research News*, Vol. 41, p. 92.

ENVIRONNEMENT CANADA (2005a). *Normales climatiques au Canada 1971-2000*. Site Internet accessible au : http://www.climat.meteo.ec.gc.ca/climate_normals/stnselect_f.html

Environnement CANADA (2005b). *Statistiques sur les niveaux et débits d'eau*. Site Internet accessible au : <http://www.wsc.ec.gc.ca/staflo/index-f.cfm>

Environnement Canada (2005c). Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent. Site Internet accessible au : <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/>

Environnement Canada (2005d). Base de données d'importance juridictionnelle sur les oiseaux nicheurs du Canada. Site Internet accessible au : <http://www.on.ec.gc.ca/wildlife/wildspace/project.cfm?HoldID=117&Lang=f>

FAHEY, B. ET CHAILLOUX [collaboration MAPAQ] (1997). *Carte d'utilisation du sol de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

- FRADETTE, P. (2003). *Le suivi des sites de nidification des oiseaux en péril du Québec. Rapport 2002, bilan des activités.* 37 p.
- GAUTHIER, J., AUBRY, Y. (sous la direction de) (1995). *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional.* Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, 1295 p.
- GILBERT, F., GONZALEZ, A., EVANS-FREKE, I. (1998). Corridors maintain species richness in the fragmented landscapes of a microecosystem. *Proceedings of the Royal Society of London, Series B*, Vol. 265, p. 577-582.
- GILBERT, N. (2004). Le boisé de Verchères, l'une des dernières forêts intactes de toute la Montérégie. *L'œil Régional*, édition du 25 septembre 2004. Site Internet accessible au : http://www.hebdos.net/orb/accueil/formatImprimable.asp?article_id=65305
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC (2005). *Parc national des Îles-de-Boucherville.* Accessible au : <http://www.bonjourquebec.com/francais/cms/produits/1933948.html>
- HEBERT, P.D.N. (2002). *Canada's Aquatic Environments.* CyberNatural Software Group, University of Guelph. Site Internet accessible au : <http://www.aquatic.uoguelph.ca> (page consultée le 07-12-2004).
- HEBERT, S. (2002). *La qualité de l'eau du secteur fluvial – Paramètres physico-chimiques et bactériologiques.* Direction du suivi de l'état de l'environnement, Ministère de l'Environnement du Québec. Site Internet accessible au : http://www.slv2000.qc.ca/plan_action/phase3/biodiversité/suivi_ecosysteme/fiches/Qualite_eau_parametre_f.pdf
- INTERNATIONAL TROPICAL TIMBER ORGANISATION (ITTO) (2002). *Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires – Série Développement de politiques OIBT No 13.* Organisation internationale des bois tropicaux en collaboration avec le Centre pour la recherche internationale en foresterie (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) International, 89 p.
- LAURANCE, S., LAURANCE, W.F. (1999). Tropical wildlife corridors : Use of linear rainforest remnants by arboreal mammals. *Biological Conservation*, Vol. 91, p. 231-239.
- LYNCH, J.F., SAUNDERS, D.A. (1991). Responses of bird species to habitat fragmentation in the wheatbelt of Western Australia : interiors, edges, and corridors. p. 143-158 in : Saunders, D.A., Hobbs, R.J., Ehrlich, P.R. (eds.). *Nature conservation 2 : The role of corridors.* Surrey Beatty and Sons, Australia.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2005). *Fichier d'enregistrement des producteurs agricoles.*

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV) (2003a). *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un programme de contrôle vectoriel du virus du Nil occidental par le ministère de la Santé et des Services sociaux*. Direction des évaluations environnementales. N° 3211-17-14. 23 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV) (2003b). *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*. Direction des politiques du secteur agricole, Envirodoq no ENV/2003/0025, 119 p. + 2 annexes.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2003). *Avis de projet. Programme de contrôle vectoriel du VNO par le ministère de la Santé et des Services sociaux*. Avis déposé au ministère de l'Environnement. Mai 2003. 10 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE (MAMM) (2001). *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales – Région métropolitaine de Montréal 2001-2021. Une vision d'action commune*. 153 p. + 11 cartes.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (2005a). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. Site Internet accessible au : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (2005b). *Cartes des habitats fauniques*. Site Internet accessible au : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/habitats_cartes.htm
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF) (2005c). *Espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*. Site Internet accessible au : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/liste.htm (page consultée le 15-12-2005).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2005a). *Portrait global de la qualité des eaux du Québec, Édition 2000, État général de la qualité de l'eau en rivière*. Site Internet accessible au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/sys-image/global/index.htm>
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2005b). *Portrait régional de l'eau, Montérégie (région administrative 16)*. Site Internet accessible au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region16/index.htm>
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2005c). *L'utilisation des pesticides dans le maïs et le soya*. Site Internet accessible au : http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/maïs_soya/index.htm
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2005d). *L'utilisation des pesticides dans les vergers de pommiers*. Site Internet accessible au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/verger/ruiss.htm>

- MUSEE DE L'HISTOIRE NATURELLE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2004). *Les salamandres de la Nouvelle-Écosse*. Site Internet accessible au : <http://museum.gov.ns.ca/mnh/nature/salamfr/index.htm> (page consultée le 07-12-2004).
- OLLENDORFF, J. (2002). *Myotis septentrionalis*. Animal Diversity Web. University of Michigan Museum of Zoology. Site Internet accessible au : http://animaldiversity.ummz.umich.edu/site/accounts/information/Myotis_septentrionalis.html
- OURANOS (2004). *S'adapter aux changements climatiques*. 83 p.
- PICHE, I. (1998). *Le bassin de la rivière Richelieu : « contamination du poisson par les métaux et certaines substances toxiques », dans le bassin versant de la rivière Richelieu : l'état de l'écosystème aquatique – 1995*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, Envirodoq no EN980604, rapport n° EA-13, section 3.
- SAINT-LAURENT VISION 2000 (2005). Site Internet accessible au : <http://www.slv2000.qc.ca>.
- SAINT-LAURENT VISION 2000 (1999a). Les espèces floristiques prioritaires du Saint-Laurent. *Bulletin d'information*, vol. 9, n° 4. Site Internet accessible au : http://www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/lefleuve/vol09no4/volume9_4_accueil_f.htm
- SAINT-LAURENT VISION 2000 (1999b). Les espèces fauniques prioritaires du Saint-Laurent. *Bulletin d'information*, vol. 9, n° 3. Site Internet accessible au : http://www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/lefleuve/vol09no3/volume9_3_accueil_f.htm
- SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (SCF) (1995). *Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Banque informatisée de données. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise pour la protection des oiseaux, Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.
- SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (SCF), FAUNE QUEBEC, CITOYENNETE ET IMMIGRATION CANADA (CIC), MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MRNFP), MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ), AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC), CENTRE SAINT-LAURENT (CSL) (2004). *Occupation du sol à partir des images classifiées Landsat-7, Sud du Québec, 1999-2003*.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUEBEC (FAPAQ) (2004). Une nature exceptionnelle. Le Parc du Mont-Saint-Bruno. Fiche 3, 2 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUEBEC (FAPAQ) (2003). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal*. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, Envirodoq no ENV 2002 0164 QQEN, xviii, 141 p. + annexe.

- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUEBEC (FAPAQ) (2002a). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie*. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, Envirodoq no ENV 2002 0159 QQEN, xv, 121 p. + annexe.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUEBEC (FAPAQ) (2002b). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*. Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière, Repentigny, Envirodoq no ENV 2002 0152 QQEN, xviii, 117 p. + annexe.
- SIMARD, A. (2004). *Portrait global de la qualité de l'eau des principales rivières du Québec*, Site Internet accessible au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/global-2004/index.htm>
- STATISTIQUE CANADA (2004a). *Données du recensement 2001*.
- STATISTIQUE CANADA (2004b). *Données du recensement 1996*.
- TOURISME MONTREAL (2005). *L'état du tourisme à Montréal en 2003*. Service de la recherche, 42 p. Site Internet accessible au : <http://www.tourisme-montreal.org/Download/Etat03.pdf>. (consulté le 22 août 2005).
- VILLE DE MONTREAL (2005). *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Direction de l'environnement, Service des infrastructures, transport et environnement, 114 p. et annexes

ANNEXE A

**LISTE DES ESPÈCES DE POISSONS
PRÉSENTS DANS LA RMM**

Annexe A Liste des espèces de poissons présents dans la RMM

NOM SCIENTIFIQUE ¹³⁹	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
<i>Notropis heterodon</i>	Menton noir	Blackchin shiner
<i>Notropis heterolepis</i>	Museau noir	Blacknose shiner
<i>Notropis hudsonius</i>	Queue à tache noire	Spottail shiner
<i>Notropis rubellus</i>	tête rose	Rosyface shiner
<i>Notropis stramineus</i>	Méné paille	sand shiner
<i>Notropis volucellus</i>	Méné pâle	Mimic shiner
<i>Phoxinus eos</i>	Ventre rouge du nord	Northern redbelly dace
<i>Pimephales notatus</i>	Ventre-pourri	Bluntnose minnow
<i>Pimephales promelas</i>	tête-de-boule	Fathead minnow
<i>Rhinichthys atratulus</i>	Naseux noir	Blacknose dace
<i>Rhinichthys cataractae</i>	Naseux des rapides	Longnose dace
<i>Semotilus atromaculatus</i>	Mulet à cornes	Creek chub
<i>Semotilus corporalis</i>	Ouitouche	Fallfish
CATOSTOMIDAE	CATOSTOMES	SUCKERS
<i>Carpoides cyrinus</i>	Couette	Quillback
<i>Catostomus catostomus</i>	Meunier rouge	Longnose sucker
<i>Catostomus commersoni</i>	Meunier noir	White sucker
<i>Moxostoma anisurum</i>	Chevalier blanc	Silver redbhorse
R, S <i>Moxostoma carinatum</i>	Chevalier de rivière	river redbhorse
E, M, R <i>Moxostoma hubbsi</i>	Chevalier cuivré	Copper redbhorse
<i>Moxostoma macrolepidotum</i>	Chevalier rouge	Shorthead redbhorse
<i>Moxostoma valenciennesi</i>	Chevalier jaune	Greater redbhorse
ICTALURIDAE	BARBOTTES ET BARBUES	NORTH AMERICAN CATFISHES
<i>Ameiurus nebulosus</i>	Barbotte brune	Brown bullhead
<i>Ictalurus punctatus</i>	Barbue de rivière	Channel catfish
<i>Noturus flavus</i>	Barbotte des rapides	Stonecat
R <i>Noturus gyrinus</i>	chat-fou brun	Tadpole madtom
ESOCIDAE	BROCHETS	PIKES
<i>Esox americanus americanus</i>	Brochet d'Amérique	Redfin pickerel
R, S <i>Esox americanus ermiculatus</i>	Brochet vermiculé	Grass pickerel
Ds <i>Esox lucius</i>	Grand brochet	Northern pike
<i>Esox masquinongy</i>	Maskinongé	Muskellunge
UMBRIDAE	UMBRES	MUDMINNOW
<i>Umbra limi</i>	Umbre de vase	central mudminnow
OSMERIDAE	ÉPERLANS	SMELTS
AD <i>Osmerus mordax</i>	Éperlan arc-en-ciel	rainbow smelt
SALMONIDAE	SAUMONS, TRUITES, OMBLES ET CORÉGONES	SALMONS, TROUTS, CHARRS AND WHITEFISHES
AD <i>Coregonus clupeaformis</i>	Grand corégone	lake whitefish
I <i>Oncorhynchus kisutch</i>	Saumon coho	coho salmon
AD, I <i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	rainbow trout
AD, I <i>Oncorhynchus tshawytscha</i>	Saumon chinook	chinook salmon
AD <i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Atlantic salmon
AD, I <i>Salmo trutta</i>	Truite brune	brown trout
AD <i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine	brook charr
AD <i>Salvelinus namaycush</i>	Touladi	lake trout
PERCOPSIDAE	OMISCOS	TROUT-PERCHES
<i>Percopsis omiscomaycus</i>	Omisco	trout-perch

NOM SCIENTIFIQUE ¹³⁹	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS	
	GADIDAE	MORUES	CODS
Ds	<i>Lota lota</i>	Lotte	Burbot
	CYPRINODONTIDAE	CYPRINODONTES	KILLIFISHES
	<i>Fundulus diaphanus</i>	Fondule barré	banded killifish
	ATHERINIDAE	POISSONS D'ARGENT	SILVERSIDES
	<i>Labidesthes sicculus</i>	Crayon d'argent	brook silverside
	GASTEROSTEIDAE	ÉPINOCHES	STICKLEBACK
Ds	<i>Culaea inconstans</i>	Épinoche à cinq épines	brook stickleback
ASD	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Épinoche à trois épines	Threespine stickleback
	COTTIDAE	CHABOTS	SCULPINS
	<i>Cottus bairdi</i>	Chabot tacheté	mottled sculpin
	<i>Cottus cognatus</i>	Chabot visqueux	slimy sculpin
	PERCICHTHYIDAE	BARS	WHITE BASSES
ASD	<i>Morone americana</i>	Baret	white perch
	<i>Morone chrysops</i>	Bar blanc	white bass
A, R, S	<i>Morone saxatilis</i>	Bar rayé	striped bass
	CENTRARCHIDAE	ACHIGANS ET CRAPETS	BLACKBASSES AND SUNFISHES
	<i>Ambloplites rupestris</i>	Crapet de roche	rock bass
	<i>Lepomis gibbosus</i>	Crapet-soleil	Pumpkinseed
R	<i>Lepomis macrochirus</i>	Crapet arlequin	Bluegill
R	<i>Lepomis megalotis</i>	Crapet à longues oreilles	longear sunfish
	<i>Micropterus dolomieu</i>	Achigan à petite bouche	Smallmouth bass
	<i>Micropterus salmoides</i>	Achigan à grande bouche	Largemouth bass
	<i>Pomoxis nigromaculatus</i>	Marigane noire	black crappie
	PERCIDAE	PERCHES ET DARDS	PERCHES AND DARTERS
TR, S	<i>Etheostoma caeruleum</i>	Dard arc-en-ciel	rainbow darter
	<i>Etheostoma exile</i>	Dard à ventre jaune	Iowa darter
	<i>Etheostoma flabellare</i>	Dard barré	fantail darter
	<i>Etheostoma nigrum</i>	raseux-de-terre noir	johnny darter
	<i>Etheostoma olmstedii</i>	raseux-de-terre gris	tessellated darter
	<i>Perca flavescens</i>	Perchaude	yellow perch
	<i>Percina caprodes</i>	fouille-roche zébré	Logperch
S	<i>Percina copelandi</i>	fouille-roche gris	channel darter
	<i>Stizostedion canadense</i>	doré noir	Sauger
	<i>Stizostedion vitreum</i>	doré jaune	Walleye
	SCIAENIDAE	TAMBOURS	DRUMS
	<i>Aplodinotus grunniens</i>	Malachigan	Freshwater drum

NOM SCIENTIFIQUE ¹³⁹	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
PETROMYZONTIDAE	LAMPROIES	LAMPREYS
<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Lamproie du nord	Northern brook lamprey
<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>	Lamproie argentée	silver lamprey
<i>Lampetra appendix</i>	Lamproie de l'est	American brook lamprey
A <i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	sea lamprey
ACIPENSERIDAE	ESTURGEONS	STURGEONS
<i>Acipenser fulvescens</i>	Esturgeon jaune	lake sturgeon
A, S <i>Acipenser oxyrinchus</i>	Esturgeon noir	Atlantic sturgeon
LEPISOSTEIDAE	LÉPISOSTÉS	GARS
<i>Lepisosteus osseus</i>	Lépisosté osseux	longnose gar
AMIIDAE	AMIES	BOWFINS
<i>Amia calva</i>	poisson-castor	Bowfin
HIODONTIDAE	LAQUAICHES	MOONEYES
<i>Hiodon tergisus</i>	Laquaiche argentée	Mooneye
ANGUILLIDAE	ANGUILLES	EELS
C <i>Anguilla rostrata</i>	anguille d'Amérique	American eel
CLUPEIDAE	HARENGS	HERRINGS
AD <i>Alosa pseudoharengus</i>	Gaspereau	Alewife
A, S <i>Alosa sapidissima</i>	alose savoureuse	American shad
Dsm, R <i>Dorosoma cepedianum</i>	alose à gésier	gizzard shad
CYPRINIDAE	CARPES ET MÉNÉS	CARPS AND MINNOWS
I, R <i>Carassius auratus</i>	Carassin	Goldfish
<i>Cyprinella spiloptera</i>	méné bleu	spotfin shiner
I <i>Cyprinus carpio</i>	Carpe	common carp
<i>Exoglossum maxillingua</i>	bec-de-lièvre	cutlips minnow
<i>Hybognathus regius</i>	méné d'argent	eastern silvery minnow
<i>Luxilus cornutus</i>	méné à nageoires rouges	common shiner
<i>Margariscus margarita</i>	mulet perlé	pearl dace
<i>Notemigonus crysoleucas</i>	méné jaune	golden shiner
<i>Notropis atherinoides</i>	Méné émeraude	emerald shiner
<i>Notropis bifrenatus</i>	Méné d'herbe	Bridle shiner

- 139 A Espèce anadrome
AD Espèce anadrome ou dulcicole
ASD Espèce anadrome, d'eau saumâtre ou dulcicole
C Espèce catadrome
Di Espèce disparue des eaux du Québec
Ds Espèce dulcicole, occasionnellement d'eau saumâtre
Dsm Espèce dulcicole, souvent d'eau saumâtre, occasionnellement marine
E Espèce endémique, dont la répartition géographique mondiale est restreinte au Québec
I Espèce introduite, non indigène au Québec
M Espèce menacée
Md Espèce marine, occasionnellement dulcicole
MDS Espèce marine, d'eau saumâtre ou dulcicole
MSd Espèce marine, d'eau saumâtre, occasionnellement dulcicole
R Espèce rare
Smd Espèce d'eau saumâtre, souvent marine, occasionnellement dulcicole
TR Espèce très rare
S Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Source : FAPAQ, 2003

ANNEXE B

LISTE DES OISEAUX RÉPERTORIÉS DANS LA BANQUE DE DONNÉES DE L'ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU QUÉBEC MÉRIDIONAL POUR LA RMM

Annexe B Liste des oiseaux répertoriés dans la banque de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional pour la RMM

No AOU	Code Atlas	Codenum	Taxo	Nom Français	Nom anglais	Nom latin	Statut ¹				Régime alimentaire primaire ²				Habitat				
							Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Espèce faunique prioritaire du Saint-Laurent	Granivore/herbivore	Insectivore	Omnivore	Piscivore ou carnivore aquatique	Carnivore terrestre	Terrestre		Aquatique	
																Oiseaux de proies	Autres	Sauvagine	Autres oiseaux d'eau
70	P	31	20	Plongeon huard	Common Loon	<i>Gavia immer</i>							x						x
60	JE	48	30	Grèbe à bec bigarré	Pied-billed Grebe	<i>Podilymbus podiceps</i>							x						x
1200	C	33	110	Cormoran à aigrettes	Double-crested Cormorant	<i>Phalacrocorax auritus</i>							x						x
1900	NJ	49	120	Butor d'Amérique	American Bittern	<i>Botaurus lentiginosus</i>							x						x
1910	NJ	49	130	Petit Blongios	Least Bittern	<i>Ixobrychus exilis</i>			x				x						x
1940	NJ	49	140	Grand Héron	Great Blue Heron	<i>Ardea herodias</i>							x						x
1960	X	11	150	Grande Aigrette	Great Egret	<i>Ardea alba</i>							x						x
1970	X	11	160	Aigrette neigeuse	Snowy Egret	<i>Egretta thula</i>							x						x
2001	X	11	190	Héron garde-boeufs	Cattle Egret	<i>Bubulcus ibis</i>							x						x
2010	NJ	49	200	Héron vert	Green Heron	<i>Butorides virescens</i>							x						x
2020	NJ	49	210	Bihoreau gris	Black-crowned Night-Heron	<i>Nycticorax nycticorax</i>							x						x
1720	P	31	250	Bernache du Canada	Canada Goose	<i>Brantha canadensis</i>						x							x
1440	NJ	49	260	Canard branchu	Wood Duck	<i>Aix sponsa</i>						x							x
1380	NJ	49	270	Sarcelle d'hiver	Green-winged Teal	<i>Anas crecca</i>						x							x
1330	NJ	49	280	Canard noir	American Black Duck	<i>Anas rubripes</i>							x						x
1320	NJ	49	290	Canard colvert	Mallard	<i>Anas platyrhynchos</i>							x						x
1430	NJ	49	300	Canard pilet	Northern Pintail	<i>Anas acuta</i>						x							x
1400	NJ	49	310	Sarcelle à ailes bleues	Blue-winged Teal	<i>Anas discors</i>						x							x
1420	NJ	49	320	Canard souchet	Northern Shoveler	<i>Anas clypeata</i>							x						x
1350	NJ	49	330	Canard chipeau	Gadwall	<i>Anas strepera</i>						x							x
1360	P	31	340	Canard siffleur	Eurasian Wigeon	<i>Anas penelope</i>						x							x
1370	NJ	49	350	Canard d'Amérique	American Wigeon	<i>Anas americana</i>						x							x
1460	JE	48	370	Fuligule à tête rouge	Redhead	<i>Aythya americana</i>						x							x
1500	P	31	380	Fuligule à collier	Ring-necked Duck	<i>Aythya collaris</i>							x	x					x
1480	X	11	390	Fuligule milouinan	Greater Scaup	<i>Aythya marila</i>							x	x					x
1490	P	31	400	Petit Fuligule	Lesser Scaup	<i>Aythya affinis</i>							x	x					x
1510	NJ	49	480	Garrot à oeil d'or	Common Goldeneye	<i>Bucephala clangula</i>							x						x
1310	JE	48	510	Harle couronné	Hooded Merganser	<i>Lophodytes cucullatus</i>							x						x
1290	JE	48	520	Grand Harle	Common Merganser	<i>Mergus merganser</i>							x						x
1300	X	11	530	Harle huppé	Red-breasted Merganser	<i>Mergus serrator</i>							x						x
1670	JE	48	540	Érismature rousse	Ruddy Duck	<i>Oxyura jamaicensis</i>							x						x
3250	V	34	550	Urubu à tête rouge	Turkey Vulture	<i>Cathartes aura</i>							x	x	x				

No AOU	Code Atlas	Codenum	Taxo	Nom Français	Nom anglais	Nom latin	Statut ¹				Régime alimentaire primaire ²				Habitat				
							Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Espèce faunique prioritaire du Saint-Laurent	Granivore/herbivore	Insectivore	Omnivore	Piscivore ou carnivore aquatique	Carnivore terrestre	Terrestre		Aquatique	
																Oiseaux de proies	Autres	Sauvagine	Autres oiseaux d'eau
3640	A	35	560	Balbusard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus</i>							x			x			
3520	X	11	570	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>		x		x			x			x			
3310	NJ	49	580	Busard Saint-Martin	Northern Harrier	<i>Circus cyaneus</i>								x	x				
3320	NO	46	590	Épervier brun	Sharp-shinned Hawk	<i>Accipiter striatus</i>								x	x				
3330	NO	46	600	Épervier de Cooper	Cooper's Hawk	<i>Accipiter cooperii</i>								x	x				
3340	NJ	49	610	Autour des palombes	Northern Goshawk	<i>Accipiter gentilis</i>								x	x				
3390	NJ	49	620	Buse à épaulettes	Red-shouldered Hawk	<i>Buteo lineatus</i>								x	x				
3430	NJ	49	630	Petite Buse	Broad-winged Hawk	<i>Buteo platypterus</i>								x	x				
3370	NJ	49	640	Buse à queue rousse	Red-tailed Hawk	<i>Buteo jamaicensis</i>								x	x				
3470	X	11	650	Buse pattue	Rough-legged Hawk	<i>Buteo lagopus</i>								x	x				
3490	X	11	660	Aigle royal	Golden Eagle	<i>Aquila chrysaetos</i>			x					x	x				
3600	NJ	49	670	Crécerelle d'Amérique	American Kestrel	<i>Falco sparverius</i>								x	x				
3570	X	11	680	Faucon émerillon	Merlin	<i>Falco columbarius</i>								x	x				
3560	NJ	49	690	Faucon pèlerin	Peregrine Falcon	<i>Falco peregrinus</i>		x		x				x	x				
2881	NJ	49	700	Perdrix grise	Grey Partridge	<i>Perdix perdix</i>					x							x	
3091	JE	48	720	Faisan de Colchide	Ring-necked Pheasant	<i>Phasianus colchicus</i>					x							x	
2980	X	11	730	Tétras du Canada	Spruce Grouse	<i>Dendragapus canadensis</i>					x							x	
3000	NJ	49	750	Gélinotte huppée	Ruffed Grouse	<i>Bonasa umbellus</i>					x							x	
2120	NJ	49	800	Râle de Virginie	Virginia Rail	<i>Rallus limicola</i>							x						x
2140	NJ	49	810	Marouette de Caroline	Sora	<i>Porzana carolina</i>							x						x
2190	NJ	49	820	Gallinule poule-d'eau	Common Moorhen	<i>Gallinula chloropus</i>							x						x
2210	NJ	49	830	Foulque d'Amérique	American Coot	<i>Fulica americana</i>							x						x
2740	X	11	850	Pluvier semipalmé	Semipalmated Plover	<i>Charadrius semipalmatus</i>							x						x
2730	NJ	49	870	Pluvier kildir	Killdeer	<i>Charadrius vociferus</i>					x			x			x		
2540	X	11	890	Grand Chevalier	Greater Yellowlegs	<i>Tringa melanoleuca</i>								x					x
2560	X	11	910	Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	<i>Tringa solitaria</i>								x					x
2630	NJ	49	930	Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	<i>Actitis macularia</i>								x					x
2610	NJ	49	940	Maubèche des champs	Upland Sandpiper	<i>Bartramia longicauda</i>					x							x	
2420	X	11	960	Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	<i>Callidris minutilla</i>								x					x
2300	NJ	49	990	Bécassine des marais	Common Snipe	<i>Gallinago gallinago</i>								x					x
2280	NJ	49	1000	Bécasse d'Amérique	American Woodcock	<i>Scolopax minor</i>								x			x		
2240	NJ	49	1010	Phalarope de Wilson	Wilson's Phalarope	<i>Phalaropus tricolor</i>								x					x
590	X	11	1040	Mouette de Franklin	Franklin's Gull	<i>Larus pipixcan</i>					x			x					x
601	CN	41	1050	Mouette pygmée	Little Gull	<i>Larus minutus</i>								x					x
551	X	11	1060	Mouette rieuse	Black-headed Gull	<i>Larus ridibundus</i>								x					x

No AOU	Code Atlas	Codenum	Taxo	Nom Français	Nom anglais	Nom latin	Statut ¹				Régime alimentaire primaire ²				Habitat				
							Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Espèce faunique prioritaire du Saint-Laurent	Granivore/herbivore	Insectivore	Omnivore	Piscivore ou carnivore aquatique	Carnivore terrestre	Terrestre		Aquatique	
																Oiseaux de proies	Autres	Sauvagine	Autres oiseaux d'eau
600	X	11	1070	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	<i>Larus philadelphia</i>							x					x	
540	NJ	49	1080	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	<i>Larus delawarensis</i>							x					x	
510	H	21	1090	Goéland argenté	Herring Gull	<i>Larus argentatus</i>							x					x	
470	NJ	49	1120	Goéland marin	Great Black-backed Gull	<i>Larus marinus</i>							x					x	
700	NJ	49	1160	Sterne pierregarin	Common Tern	<i>Sterna hirundo</i>							x					x	
770	NJ	49	1200	Guifette noire	Black Tern	<i>Chlidonias niger</i>							x					x	
3131	NJ	49	1260	Pigeon biset	Rock Dove	<i>Columba livia</i>					x					x			
3160	NJ	49	1280	Tourterelle triste	Mourning Dove	<i>Zenaida macroura</i>					x						x		
3880	NJ	49	1290	Coulicou à bec noir	Black-billed Cuckoo	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>						x					x		
3870	H	21	1300	Coulicou à bec jaune	Yellow-billed Cuckoo	<i>Coccyzus americanus</i>						x					x		
3730	NJ	49	1320	Petit-duc maculé	Eastern Screech-Owl	<i>Otus asio</i>							x	x					
3750	NJ	49	1330	Grand-duc d'Amérique	Great Horned Owl	<i>Bubo virginianus</i>							x	x					
3680	NJ	49	1360	Chouette rayée	Barred Owl	<i>Strix varia</i>							x	x					
3660	P	31	1380	Hibou moyen-duc	Long-eared Owl	<i>Asio otus</i>							x	x					
3670	NJ	49	1390	Hibou des marais	Short-eared Owl	<i>Asio flammeus</i>			x				x	x					
3720	T	32	1410	Petite Nyctale	Northern Saw-whet Owl	<i>Aegolius acadicus</i>							x	x					
4200	NJ	49	1420	Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	<i>Chordeiles minor</i>						x				x			
4170	T	32	1430	Engoulevent bois-pourri	Whip-poor-will	<i>Caprimulgus vociferus</i>						x				x			
4230	JE	48	1440	Martinet ramoneur	Chimney Swift	<i>Chaetura pelagica</i>						x					x		
4280	NJ	49	1450	Colibri à gorge rubis	Ruby-throated Hummingbird	<i>Archilochus colubris</i>							x				x		
3900	JE	48	1460	Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	<i>Ceryle alcyon</i>							x					x	
4060	NJ	49	1470	Pic à tête rouge	Red-headed Woodpecker	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>			x					x			x		
4020	NJ	49	1480	Pic maculé	Yellow-bellied Sapsucker	<i>Sphyrapicus varius</i>					x	x					x		
3940	NJ	49	1490	Pic mineur	Downy Woodpecker	<i>Picoides pubescens</i>						x					x		
3930	NJ	49	1500	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	<i>Picoides villosus</i>						x					x		
4010	X	11	1510	Pic tridactyle	Three-toed Woodpecker	<i>Picoides tridactylus</i>						x					x		
4120	NJ	49	1530	Pic flamboyant	Northern Flicker	<i>Colaptes auratus</i>						x					x		
4050	NJ	49	1540	Grand Pic	Pileated Woodpecker	<i>Dryocopus pileatus</i>						x					x		
4590	T	32	1550	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided Flycatcher	<i>Contopus borealis</i>						x		x			x		
4610	NJ	49	1560	Pioui de l'Est	Eastern Wood-Pewee	<i>Contopus virens</i>						x					x		
4630	H	21	1570	Moucherolle à ventre jaune	Yellow-bellied Flycatcher	<i>Empidonax flaviventris</i>						x					x		
4661	NJ	49	1590	Moucherolle des aulnes	Alder Flycatcher	<i>Empidonax alhorum</i>						x		x			x		
4660	PH	44	1600	Moucherolle des saules	Willow Flycatcher	<i>Empidonax traillii</i>						x		x			x		
4670	NJ	49	1610	Moucherolle tchébec	Least Flycatcher	<i>Empidonax minimus</i>						x					x		
4560	NJ	49	1620	Moucherolle phébi	Eastern Phoebe	<i>Sayornis phoebe</i>								x			x		

No AOU	Code Atlas	Codenum	Taxo	Nom Français	Nom anglais	Nom latin	Statut ¹				Régime alimentaire primaire ²				Habitat				
							Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Espèce faunique prioritaire du Saint-Laurent	Granivore/herbivore	Insectivore	Omnivore	Piscivore ou carnivore aquatique	Carnivore terrestre	Terrestre		Aquatique	
																Oiseaux de proies	Autres	Sauvagine	Autres oiseaux d'eau
4520	NJ	49	1630	Tyran huppé	Great Crested Flycatcher	<i>Myiarchus crinitus</i>						x						x	
4440	NJ	49	1640	Tyran tritri	Eastern Kingbird	<i>Tyrannus tyrannus</i>								x				x	
4740	NJ	49	1650	Alouette hausse-col	Horned Lark	<i>Eremophila alpestris</i>					x		x					x	
6110	NJ	49	1660	Hirondelle noire	Purple Martin	<i>Progne subis</i>						x		x				x	
6140	NJ	49	1670	Hirondelle bicolor	Tree Swallow	<i>Tachycineta bicolor</i>						x		x				x	
6170	JE	48	1680	Hirondelle à ailes hérissées	Northern Rough-winged Swallow	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>						x		x				x	
6160	NJ	49	1690	Hirondelle de rivage	Bank Swallow	<i>Riparia riparia</i>						x		x				x	
6120	NJ	49	1700	Hirondelle à front blanc	Cliff Swallow	<i>Hirundo pyrrhonota</i>						x		x				x	
6130	NJ	49	1710	Hirondelle rustique	Barn Swallow	<i>Hirundo rustica</i>						x						x	
4840	X	11	1720	Mésangeai du Canada	Gray Jay	<i>Perisoreus canadensis</i>								x				x	
4770	NJ	49	1730	Geai bleu	Blue Jay	<i>Cyanocitta cristata</i>								x				x	
4880	NJ	49	1740	Cornelle d'Amérique	American Crow	<i>Corvus brachyrhynchos</i>										x		x	
4860	A	35	1750	Grand Corbeau	Common Raven	<i>Corvus corax</i>										x		x	
7350	NJ	49	1760	Mésange à tête noire	Black-capped Chickadee	<i>Parus atricapillus</i>						x		x				x	
7400	X	11	1770	Mésange à tête brune	Boreal Chickadee	<i>Parus hudsonicus</i>						x		x				x	
7310	H	21	1780	Mésange bicolor	Tufted Titmouse	<i>Parus bicolor</i>						x		x				x	
7280	JE	48	1790	Sittelle à poitrine rousse	Red-breasted Nuthatch	<i>Sitta canadensis</i>						x						x	
7270	NJ	49	1800	Sittelle à poitrine blanche	White-breasted Nuthatch	<i>Sitta carolinensis</i>						x						x	
7260	JE	48	1810	Grimpereau brun	Brown Creeper	<i>Certhia americana</i>						x						x	
7180	T	32	1820	Troglodyte de Caroline	Carolina Wren	<i>Thryothorus ludovicianus</i>						x						x	
7210	NJ	49	1830	Troglodyte familier	House Wren	<i>Troglodytes aedon</i>						x						x	
7220	JE	48	1840	Troglodyte mignon	Winter Wren	<i>Troglodytes troglodytes</i>						x						x	
7240	P	31	1850	Troglodyte à bec court	Sedge Wren	<i>Cistothorus platensis</i>			x							x		x	
7250	NJ	49	1860	Troglodyte des marais	Marsh Wren	<i>Cistothorus palustris</i>						x				x		x	
7480	JE	48	1870	Roitelet à couronne dorée	Golden-crowned Kinglet	<i>Regulus satrapa</i>						x						x	
7490	JE	48	1880	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	<i>Regulus calendula</i>						x						x	
7510	JE	48	1890	Gobemoucheron gris-bleu	Blue-gray Gnatcatcher	<i>Poliophtila caerulea</i>						x						x	
7660	NJ	49	1900	Merlebleu de l'Est	Eastern Bluebird	<i>Sialia sialis</i>						x		x				x	
7560	NJ	49	1910	Grive fauve	Veery	<i>Catharus fuscescens</i>								x				x	
7570	X	11	1920	Grive à joues grises	Gray-cheeked Thrush	<i>Catharus minimus</i>								x				x	
7580	A	35	1930	Grive à dos olive	Swainson's Thrush	<i>Catharus ustulatus</i>								x				x	
7590	JE	48	1940	Grive solitaire	Hermit Thrush	<i>Catharus guttatus</i>						x		x				x	
7550	NJ	49	1950	Grive des bois	Wood Thrush	<i>Hylocichla mustelina</i>						x						x	
7610	NJ	49	1960	Merle d'Amérique	American Robin	<i>Turdus migratorius</i>										x		x	
7040	NJ	49	1970	Moqueur chat	Gray Catbird	<i>Dumetella carolinensis</i>												x	

No AOU	Code Atlas	Codenum	Taxo	Nom Français	Nom anglais	Nom latin	Statut ¹				Régime alimentaire primaire ²				Habitat				
							Menacée	Vulnérable	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Espèce faunique prioritaire du Saint-Laurent	Granivore/herbivore	Insectivore	Omnivore	Piscivore ou carnivore aquatique	Carnivore terrestre	Terrestre		Aquatique	
																Oiseaux de proies	Autres	Sauvagine	Autres oiseaux d'eau
7030	NJ	49	1980	Moqueur polyglotte	Northern Mockingbird	<i>Mimus polyglottos</i>						X				X			
7050	NJ	49	1990	Moqueur roux	Brown Thrasher	<i>Toxostoma rufum</i>						X				X			
6970	X	11	2000	Pipit d'Amérique	American Pipit	<i>Anthus rubescens</i>					X	X		X		X			
6190	NJ	49	2020	Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	<i>Bombycilla cedrorum</i>					X					X			
6220	NJ	49	2040	Pie-grièche migratrice	Loggerhead Shrike	<i>Lanius ludovicianus</i>	X			X				X		X			
4930	NJ	49	2050	Étourneau sansonnet	European Starling	<i>Sturnus vulgaris</i>								X		X			
6290	P	31	2060	Viréo à tête bleue	Solitary Vireo	<i>Vireo solitarius</i>					X	X				X			
6280	NO	46	2070	Viréo à gorge jaune	Yellow-throated Vireo	<i>Vireo flavifrons</i>					X					X			
6270	NJ	49	2080	Viréo mélodieux	Warbling Vireo	<i>Vireo gilvus</i>					X			X		X			
6260	JE	48	2090	Viréo de Philadelphie	Philadelphia Vireo	<i>Vireo philadelphicus</i>					X					X			
6240	NJ	49	2100	Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	<i>Vireo olivaceus</i>					X					X			
6470	AT	43	2140	Paruline obscure	Tennessee Warbler	<i>Vermivora peregrina</i>					X					X			
6450	NO	46	2160	Paruline à joues grises	Nashville Warbler	<i>Vermivora ruficapilla</i>					X			X		X			
6480	H	21	2170	Paruline à collier	Northern Parula	<i>Parula americana</i>					X					X			
6520	NJ	49	2180	Paruline jaune	Yellow Warbler	<i>Dendroica petechia</i>					X			X		X			
6590	JE	48	2190	Paruline à flancs marron	Chestnut-sided Warbler	<i>Dendroica pensylvanica</i>					X					X			
6570	AT	43	2200	Paruline à tête cendrée	Magnolia Warbler	<i>Dendroica magnolia</i>					X					X			
6500	P	31	2210	Paruline tigrée	Cape May Warbler	<i>Dendroica tigrina</i>					X					X			
6540	AT	43	2220	Paruline bleue	Black-throated Blue Warbler	<i>Dendroica caerulescens</i>					X					X			
6550	NO	46	2230	Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler	<i>Dendroica coronata</i>					X					X			
6670	AT	43	2240	Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	<i>Dendroica virens</i>					X					X			
6620	AT	43	2250	Paruline à gorge orangée	Blackburnian Warbler	<i>Dendroica fusca</i>					X					X			
6710	JE	48	2260	Paruline des pins	Pine Warbler	<i>Dendroica pinus</i>					X					X			
6720	X	11	2280	Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	<i>Dendroica palmarum</i>					X			X		X			
6600	P	31	2290	Paruline à poitrine baie	Bay-breasted Warbler	<i>Dendroica castanea</i>					X					X			
6610	X	11	2300	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	<i>Dendroica striata</i>					X					X			
6580	T	32	2310	Paruline azurée	Cerulean Warbler	<i>Dendroica cerulea</i>			X		X					X			
6360	JE	48	2320	Paruline noir et blanc	Black-and-white Warbler	<i>Mniotilta varia</i>					X					X			
6870	NJ	49	2330	Paruline flamboyante	American Redstart	<i>Setophaga ruticilla</i>					X					X			
6740	NJ	49	2350	Paruline couronnée	Ovenbird	<i>Seiurus aurocapillus</i>					X					X			
6750	JE	48	2360	Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	<i>Seiurus noveboracensis</i>					X		X			X			
6790	AT	43	2390	Paruline triste	Mourning Warbler	<i>Oporornis philadelphia</i>					X					X			
6810	NJ	49	2400	Paruline masquée	Common Yellowthroat	<i>Geothlypis trichas</i>					X			X		X			
6850	X	11	2410	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	<i>Wilsonia pusilla</i>					X			X		X			
6860	AT	43	2420	Paruline du Canada	Canada Warbler	<i>Wilsonia canadensis</i>					X					X			

Sources :

Service canadien de la faune, 1995

¹ MRNF, 2004

Saint-Laurent Vision 2000, 1999b

² Gauthier et Aubry, 1995

Environnement Canada, 2005d

Définition	Code Atlas	Codenum (plus l'indice de nidification est élevé, plus Codenum est grand)
	X	11 Observation de l'espèce pendant sa période de nidification.
	H	21 Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
	P	31 Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
	T	32 Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
	C	33 Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
	V	34 Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos.
	A	35 Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
	N	36 Transport de matériel ou construction d'un nid par des troglodytes; forage d'une cavité par des pics.
	CN	41 Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faite des troglodytes et des pics).
	NU	42 Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison.
	AT	43 Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
	PH	44 Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte) obs. sur un oiseau en main.
	DD	45 Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc., comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
	NO	46 Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid.
	FE	47 Adulte transportant un sac fécal.
	JE	48 Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.
	NJ	49 Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus).
		18 560000mE 5010000mN à (fusion de 56 carrés) Carré UTM Nad27
		18 630000mE 5070000mN Coin sud-ouest
		206 Nombre d'espèces
		27 Présence
		6 Nicheur possible
		23 Nicheur probable
		150 Nicheur confirmé

ANNEXE C

**LISTE DES ESPÈCES DE MICROMAMMIFÈRES
PRÉSENTS DANS LA RMM**

Annexe C Liste des espèces de micromammifères présents dans la RMM

Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut	Régime alimentaire	Habitat
Musaraigne cendrée	Common shrew	<i>Sorex cinereus</i> Kerr	---	Se compose avant tout d'insectes (larves et adultes) et autres invertébrés tels que les vers de terre, les cloportes, les centipèdes, les araignées, les limaces et les escargots. Consomme d'importantes quantités de cocons de mouche-à-scie (Tenthredinidae) et à l'occasion se nourrit de vertébrés (jeunes souris, salamandres, oisillons). L'été, elle complète son alimentation en consommant de la matière végétale (graines de conifères). Pendant la saison froide, cette denrée compose la majeure partie de son régime alimentaire.	Habite plusieurs types d'habitats : les forêts matures de feuillus ou de conifères, les marais, les tourbières et les terrains broussailleux. Elle démontre une préférence pour les endroits humides à proximité d'une source d'eau.
Musaraigne palustre	Water shrew	<i>Sorex palustris</i> Richardson	---	Principalement des insectes aquatiques (larves et nymphes) dont entre autres des éphémères, des trichoptères, des plécoptères et des diptères (tipulidae, simuliidae et chironomidae). Capture également des planaires (turbellariés), des escargots, des limaces, des vers de terre, des criquets, des araignées et des sangsues. Les petits poissons, les larves d'amphibiens et les champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp. constituent aussi des denrées mais dans une moindre mesure.	Habite les forêts mixtes et de conifères. Vivant principalement à proximité de l'eau, elle fréquente les rives des cours d'eau, des lacs ainsi que les eaux stagnantes des étangs, des marais et des tourbières.
Musaraigne fuligineuse	Smoky shrew	<i>Sorex fumeus</i> Miller	Susceptible d'être désignée	Durant l'été, les insectes composent près de 80 % de sa diète (larves de lépidoptères, de coléoptères (cantharides), de diptères (moucherons) et des scarabées adultes). Son régime alimentaire inclut aussi des vers de terre, des végétaux, des centipèdes, des escargots, des limaces ainsi que des champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp. À l'occasion, elle se nourrit de salamandres, de cloportes, d'araignées, d'oiseaux et d'amphibiens. L'hiver, elle consomme principalement des pupes et des insectes en état de dormance hivernale. Elle est très utile puisqu'elle détruit de grandes quantités de larves et de pupes d'insectes nuisibles aux forêts.	Habite les forêts de feuillus et mixtes. Elle préfère les sols meubles formés d'humus ou de mousse, et recouverts d'une couche de feuilles abondante. Elle démontre une préférence pour les rochers couverts de mousses, les troncs d'arbres et les aulnes à proximité des cours d'eau. Elle occupe aussi d'autres sites tels que les tourbières, les marécages et les zones herbeuses.
Musaraigne pygmée	Pigmy shrew	<i>Sorex hoyi</i> Baird	Susceptible d'être désignée	Se nourrit d'insectes : lépidoptères, coléoptères, adultes et larves de diptères, hyménoptères (fourmis), orthoptères (sauterelles), collemboles, homoptères et autres invertébrés : arachnides, vers de terre, centipèdes, escargots et limaces. Consomme également des animaux morts.	Plusieurs types d'habitats situés à proximité d'une source d'eau. Fréquente les forêts décidues et de conifères, les bosquets, les terrains humides ou secs, les régions herbeuses, les éclaircies, les tourbières à sphaigne, les marécages et les marais.

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut	Régime alimentaire	Habitat
Grande musaraigne	Short-tailed shrew	<i>Blarina brevicauda</i> Say	---	Principalement constituée d'invertébrés, sa diète se compose de vers de terre, d'insectes (coléoptères et larves de lépidoptères, de diptères et de coléoptères), de petits mollusques (escargots et limaces), de crustacés (cloportes), et à l'occasion de centipèdes, de millipèdes et d'araignées. Inclut aussi de petits vertébrés tels que des grenouilles, des salamandres, des couleuvres et des petits mammifères (souris, campagnols et musaraignes plus petites). Quelques végétaux et champignons souterrains des genres <i>Endogone</i> sp. Et <i>Hymenogaster</i> sp. sont également consommés.	Principalement retrouvée dans les forêts de feuillus avec un sol meuble et une couche d'humus et de litière riche en nourriture.
Taube à queue velue	Hairy-tailed mole	<i>Parascalops breweri</i> Bachman	---	Se nourrit principalement d'invertébrés. Le ver de terre est sa proie préférée. Les larves et les pupes d'insectes (coléoptères, diptères et lépidoptères) ainsi que les insectes adultes (coléoptères et hyménoptères (fourmis)) composent également son régime. Les fourmis sont principalement consommées au printemps et à l'automne lorsque les autres proies se font plus rares. La taube consomme aussi des diplopodes (millipèdes), des chilopodes (centipèdes), des escargots, des limaces, des cloportes et des araignées. Peut consommer plusieurs fois son poids en 24 heures.	Vit en bordure et dans les forêts de feuillus, dans les champs abandonnés et les pâturages où la terre est bien drainée et meuble.
Condylure étoilé	Star-nosed mole	<i>Condylura cristata</i> Linné	---	Se compose surtout d'invertébrés aquatiques. Il se nourrit principalement d'annélides (oligochètes, sangsues) et d'insectes (dytiscidés, pléoptères, trichoptères et chironomides etc.). Se nourrit aussi d'invertébrés. Crustacés (isopodes), mollusques (escargots) et vers de terre sont également consommés. Occasionnellement, vertébrés et petits poissons font partie de sa diète. En hiver, s'alimente majoritairement d'organismes benthiques.	Habite les forêts, les champs et les marais. Plus aquatique que taupes d'Amérique, il privilégie les milieux humides où le sol est meuble avec une préférence pour les rives des lacs, des rivières, des étangs et toutes autres sources d'eau.
Souris sylvestre	Deer mouse	<i>Peromyscus maniculatus</i> Wagner	Susceptible d'être désignée	Consomme des graines de diverses plantes herbacées, des fruits (fraises, framboises, airelles, cerises, pommes sauvages, baies d'aubépine), des noix, des glands et des samarres (d'orme et d'érable). Au printemps, grimpe aux arbres et aux arbustes pour se repaître des bourgeons tendres et des feuilles. Se nourrit également de champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp., d'insectes, d'araignées, d'escargots et de centipèdes. De septembre à novembre, elle accumule des réserves de graines et de noix en prévision de l'hiver.	Vit dans les endroits où le couvert végétal est dense, le sol sec et bien drainé. Elle est présente dans les forêts mixtes, les forêts de conifères et de feuillus et dans les prairies.
Campagnol à dos roux de Gapper	Gapper's red-backed vole	<i>Clethrionomys gapperi</i> Vigors	---	Omnivore opportuniste. A une préférence pour la matière végétale et plus particulièrement pour les pétioles des plantes et arbustes. Au printemps, mange des bourgeons et des pousses tendres auxquels il ajoute des petits fruits en saison estivale (fraises, bleuets, merises et raisins d'ours). Les champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp. ainsi que d'autres champignons sont consommés durant l'été et l'automne. La consommation d'insectes (coléoptères, diptères et larves de lépidoptères), de centipèdes et d'araignées ne représente qu'une faible part de son alimentation.	Préfère les forêts de résineux et de feuillus. S'éloigne rarement des sources d'eau, des ruisseaux ou des marais. Il fréquente les marécages, les tourbières, les fourrés en bordure des forêts, les zones de broussailles ainsi que les clairières.

Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut	Régime alimentaire	Habitat
Campagnol des champs	Meadow vole	<i>Microtus pennsylvanicus</i> Ord	---	Se compose principalement d'herbes et de carex. Au printemps, se nourrit de pousses d'herbes (pâturin, panic, muhlenbergie). Au cours de l'été, consomme feuilles, fleurs et fruits de plusieurs plantes (mil, plantain, trèfle, luzerne, etc.). En hiver sous la neige, mange des pieds d'herbes, des graines, des racines, des bulbes et ronge également l'écorce des racines, des tiges et des ramilles d'arbres et d'arbrisseaux. Des insectes, des limaces et des champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp. complètent son régime.	Les régions humides et herbeuses près des étangs, des lacs et des cours d'eau. Vit où la végétation lui offre protection : terrains vagues, prairies, clairières, champs en friche, broussailles, marécages et marais.
Souris sauteuse des champs	Meadow jumping mouse	<i>Zapus hudsonius</i> Zimmermann	---	La souris sauteuse des champs se nourrit des graines de diverses plantes. Au cours de l'été, se nourrit aussi de petits fruits et de baies. Elle consomme également des insectes (larves de lépidoptères, de coléoptères (<i>Carabidae</i> et <i>Curculionidae</i>)), des limaces, des champignons souterrains du genre <i>Endogone</i> sp. et des noix.	Vit dans les prés humides, les champs de broussailles, les berges herbeuses des cours d'eau, des marais et des marécages ainsi que dans les bosquets d'aulne et de saule. Trouvée à la lisière des forêts de conifères et de feuillus, le long des haies et parfois dans les boisés où la végétation est dense. Fréquente également les champs abandonnés.
Souris sauteuse des bois	Woodland jumping mouse	<i>Napaeozapus insignis</i> Miller	---	Se nourrit de champignons souterrains des genres <i>Endogone</i> sp. et <i>Hymenogaster</i> sp., de graines, de noix, de fruits et des parties (racine, tige, feuille) de diverses plantes. Consomme des insectes aux stades larvaire et adulte (lépidoptères, coléoptères (scarabées), diptères, odonates (libellules), orthoptères, (sauterelles, criquets)) ainsi que d'autres invertébrés (centipèdes, limaces, araignées).	Habite à proximité des cours d'eau dans les forêts de feuillus et de conifères. Elle recherche les endroits frais et humides, riches en herbes et en broussailles.

Source : DESROSIERS, N., et al. 2002.

ANNEXE D

LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES, VULNÉRABLES ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)

Annexe D Liste des espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées dans la région métropolitaine de Montréal (RMM)

Liste des espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées, associées au territoire de la zone d'étude du programme de contrôle vectoriel du virus du Nil occidental

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Total	Nombre d'occurrences dans votre sélection									Nombre au Québec
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
Flore															
<i>Acer nigrum</i> érable noir	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	62	0	5	14	16	5	13	9	0	0	88
<i>Adlumia fungosa</i> adlumie fongueuse	G4	N?	S2	susceptible d'être désignée	5	0	0	0	1	0	4	0	0	0	29
<i>Agastache nepetoides</i> agastache faux-népéta	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	13	0	1	0	0	5	6	1	0	0	15
<i>Agrimonia pubescens</i> aigremoine pubescente	G5	N?	SH	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	0	1	3	0	0	0	4
<i>Allium canadense</i> ail du Canada	G5	N5	S2	susceptible d'être désignée	18	2	1	7	4	2	1	1	0	0	23
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N?	S3	vulnérable	73	1	0	5	40	6	16	5	0	0	341
<i>Alnus serrulata</i>	G5	N2	S1	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	2	0	2	0	0	0	8
<i>Amelanchier sanguinea var. grandiflora</i> amélanchier sanguin variété à grandes fleurs	G5T?Q	N2N3	S2	susceptible d'être désignée	11	0	1	1	0	1	8	0	0	0	21
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	40
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N2	S1	menacée	4	0	0	1	1	1	1	0	0	0	6
<i>Arabis laevigata</i> arabette lisse	G5	N4N5	S2	susceptible d'être désignée	11	3	1	2	1	0	3	1	0	0	13
* Information sensible * * Information sensible *	G4	N4?	S3	susceptible d'être désignée	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	61
<i>Arisaema dracontium</i> arisème dragon	G5	N3	S2	menacée	16	5	5	2	0	4	0	0	0	0	30
<i>Asclepias exaltata</i> asclépiade très grande	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Asclepias tuberosa</i> var. <i>interior</i> asclépiade tubéreuse variété continentale	G5?T5?	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	14
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	8	0	0	1	3	1	3	0	0	0	61
<i>Bartonia virginica</i> bartonie de Virginie	G5	N3	S2	susceptible d'être désignée	5	0	0	0	1	1	3	0	0	0	19
<i>Bidens discoides</i> bident discoïde	G5	N3N4	S2	susceptible d'être désignée	7	0	0	2	2	0	3	0	0	0	28
<i>Botrychium mormo</i> botryche petit-lutin	G3	N1	S1	susceptible d'être désignée	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	3
<i>Botrychium oneidense</i> botryche d'Oneida	G4Q	N3	S1	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0	8
<i>Botrychium rugulosum</i> botryche à limbe rugueux	G3	N2N3	SH	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	7
<i>Bromus pubescens</i> brome pubescent	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	4
<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i> calypso bulbeux variété américaine	G5T5?	N5?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	62
<i>Cardamine bulbosa</i> cardamine bulbeuse	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	14	0	0	6	0	1	6	1	0	0	23
<i>Cardamine concatenata</i>	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	44	5	4	11	3	2	9	10	0	0	66
<i>Carex appalachica</i> carex des Appalaches	G4	N2	S2	susceptible d'être désignée	3	2	0	0	0	0	1	0	0	0	32
<i>Carex argyrantha</i>	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	12
<i>Carex atherodes</i> carex épi-de-blé	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
<i>Carex atlantica</i> subsp. <i>capillacea</i>	G5T5?	N2?	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3
<i>Carex backii</i> carex de Back	G4	N?	S3	susceptible d'être désignée	4	2	0	1	0	0	1	0	0	0	42
<i>Carex cephalophora</i> carex porte-tête	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	11	0	0	2	1	1	6	1	0	0	28

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Carex cumulata</i> carex dense	G4?	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8
<i>Carex digitalis</i>	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
<i>Carex folliculata</i>	G4G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	12	1	1	0	2	2	5	1	0	0	33
<i>Carex formosa</i> carex joli	G4	N3?	S1	susceptible d'être désignée	7	0	0	3	1	1	2	0	0	0	10
<i>Carex hirsutella</i>	G5	N3	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	11
<i>Carex hirtifolia</i>	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	31	0	5	3	6	6	5	6	0	0	50
<i>Carex hitchcockiana</i> carex de Hitchcock	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	24	0	1	4	10	2	4	3	0	0	47
<i>Carex laxiculmis</i> carex à tiges faibles	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Carex lupuliformis</i> carex faux-lupulina	G4	N2	S1	menacée	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	11
<i>Carex molesta</i>	G4	N4	S1	susceptible d'être désignée	5	0	1	0	0	0	4	0	0	0	5
<i>Carex muehlenbergii</i> carex de Mühlenberg	G5	N4?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	8
<i>Carex platyphylla</i> carex à larges feuilles	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	7	3	0	1	0	0	3	0	0	0	43
<i>Carex prairea</i> carex des prairies	G5?	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	12
<i>Carex sartwellii</i> carex de Sartwell	G4G5	N4N5	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	8
<i>Carex sparganioides</i> carex faux-rubaniér	G5	N5	S2	susceptible d'être désignée	23	0	0	4	3	2	8	6	0	0	41
<i>Carex swanii</i> carex de Swan	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	19
<i>Carex sychnocephala</i> carex compact	G4	N?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	8
<i>Ceanothus americanus</i> céanothe d'Amérique	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	8	1	1	1	1	0	4	0	0	0	33

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Celtis occidentalis</i> micocoulier occidental	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	80	5	3	12	28	1	19	12	0	0	107
<i>Cerastium nutans</i> var. <i>nutans</i> céraiste penché variété penchée	G5T5?	N?	S1	susceptible d'être désignée	5	0	2	1	0	1	1	0	0	0	11
<i>Ceratophyllum echinatum</i>	G4?	N?	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	29
<i>Chimaphila maculata</i> chimaphile maculée	G5	N1	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
<i>Claytonia virginica</i> claytonie de Virginie	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	25	2	2	1	6	1	8	5	0	0	31
<i>Conopholis americana</i> conopholis d'Amérique	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	24
* Information sensible * * Information sensible *	G5T2T4	N?	S1	menacée	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
* Information sensible * * Information sensible *	G5T4T5	N4N5	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	23
<i>Crataegus brainerdii</i> aubépine de Brainerd	G5	N2	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3
<i>Crataegus crus-galli</i> aubépine ergot-de-coq	G5	N5?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3
<i>Crataegus dilatata</i>	G4	N?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3
<i>Crataegus pruinosa</i> var. <i>pruinosa</i> aubépine à fruits cireux variété à fruits cireux	G5T5	N4?	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
<i>Crataegus suborbiculata</i>	G3?	N2	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Cyperus lupulinus</i> subsp. <i>macilentus</i> souchet petit-houblon sous-espèce grêle	G5T5?	N4N5	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	23
<i>Cyperus odoratus</i> var. <i>engelmannii</i> souchet odorant variété d'Engelmann	G5T4Q	N5	S2	susceptible d'être désignée	11	0	0	2	4	0	5	0	0	0	25
* Information sensible * * Information sensible *	G3	N3	S2	vulnérable	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	38
* Information sensible * * Information sensible *	G4	N?	S3	susceptible d'être désignée	11	1	1	0	3	4	1	1	0	0	85
<i>Desmodium nudiflorum</i>	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	13	2	1	4	3	0	1	2	0	0	30



Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection											Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre		
<i>Desmodium paniculatum</i> desmodie paniculée	G5	N4	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
<i>Dryopteris clintoniana</i> dryoptère de Clinton	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	35	1	0	4	8	4	15	3	0	0	77	
<i>Echinochloa walteri</i> échinochloé de Walter	G5	N3	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	
<i>Elymus riparius</i> élyme des rivages	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	8	0	0	0	1	1	5	1	0	0	41	
<i>Elymus villosus</i> élyme velu	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	4	0	1	1	1	0	1	0	0	0	4	
<i>Eragrostis hypnoides</i>	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	17	1	2	4	1	0	4	5	0	0	33	
<i>Eurybia divaricata</i> aster à rameaux étalés	G5	N2	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11	
<i>Fimbristylis autumnalis</i> fimbristyle d'automne	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	1	0	2	0	0	0	12	
<i>Floerkea proserpinacoides</i> floerkée fausse-proserpinie	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	13	3	4	4	1	0	0	1	0	0	18	
* Information sensible * * Information sensible *	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	14	1	0	1	3	3	5	1	0	0	68	
<i>Galium circaezans</i> gaillet fausse-circée	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	6	0	0	2	0	2	1	1	0	0	27	
<i>Gaura biennis</i> gaura bisannuel	G5	N2	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	
<i>Gentianopsis crinita</i> gentianopsis frangé	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10	
<i>Geranium maculatum</i> géranium maculé	G5	N?	SH	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	
<i>Goodyera pubescens</i> goodyérie pubescente	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	12	0	0	3	2	0	6	1	0	0	40	
<i>Gratiola aurea</i> gratiolle dorée	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	25	
<i>Juncus acuminatus</i> jonc à tépales acuminés	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	
<i>Justicia americana</i> carmantine d'Amérique	G5	N2	S1	menacée	10	1	0	1	0	6	2	0	0	0	12	

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Lactuca hirsuta</i> var. <i>sanguinea</i> laitue hirsute variété sanguine	G5?T5?	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	9
<i>Lathyrus ochroleucus</i> gesse jaunâtre	G4G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	6	0	0	0	0	0	6	0	0	0	38
<i>Listera australis</i> listère australe	G4	N2	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	21
<i>Lycopus americanus</i> var. <i>laurentianus</i> lycope d'Amérique variété du Saint-Laurent	G5T2Q	N2	S2	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	3	0	0	1	0	0	44
<i>Lycopus asper</i> lycope rude	G5	N2N4	S2	susceptible d'être désignée	3	0	0	1	0	0	0	2	0	0	12
<i>Lycopus virginicus</i> lycope de Virginie	G5	N2	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	12
<i>Lysimachia hybrida</i> lysimaque hybride	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	13	0	0	3	2	0	8	0	0	0	34
<i>Lysimachia quadrifolia</i> lysimaque à quatre feuilles	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6
<i>Myosotis verna</i> myosotis printanier	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> myriophylle à feuilles variées	G5	N3N5	S2	susceptible d'être désignée	6	0	0	0	0	0	2	4	0	0	10
<i>Najas guadalupensis</i> subsp. <i>olivacea</i> naïade de la Guadeloupe sous-espèce olivâtre	G5T4?	N?	S1	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0	5
<i>Neobeckia aquatica</i>	G4?	N?	S1	susceptible d'être désignée	10	0	0	0	0	1	9	0	0	0	17
<i>Onosmodium bejariense</i> var. <i>hispidissimum</i> onosmodie velue variété hispide	G4G5T4	N?	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
* Information sensible * * Information sensible *	G3G4	N3	S2	menacée	36	4	5	5	14	4	4	0	0	0	124
<i>Panicum flexile</i> panic flexible	G5	N4?	S2	susceptible d'être désignée	3	2	0	0	0	0	1	0	0	0	13
<i>Panicum philadelphicum</i> panic de Philadelphie	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	21
<i>Panicum virgatum</i>	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	18	0	2	2	4	4	6	0	0	0	20
<i>Peltandra virginica</i> peltandre de Virginie	G5	N2	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	5



Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Phegopteris hexagonoptera</i> phégoptère à hexagones	G5	N3	S2	menacée	9	4	0	0	1	3	1	0	0	0	16
<i>Phytolacca americana</i> phytolaque d'Amérique	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	13
<i>Platanthera blephariglottis</i> var. <i>blephariglottis</i> platanthère à gorge frangée variété à gorge frangée	G4G5T4?	N?	S3	susceptible d'être désignée	5	1	0	1	1	1	1	0	0	0	77
<i>Platanthera flava</i> var. <i>herbiola</i> platanthère à gorge tuberculée variété petite-herbe	G4T4Q	N?	S2	susceptible d'être désignée	8	0	0	1	0	0	7	0	0	0	45
<i>Platanthera macrophylla</i> platanthère à grandes feuilles	G4	N?	S2	susceptible d'être désignée	9	0	0	0	1	0	8	0	0	0	46
<i>Poa languida</i> pâturin faible	G3G4Q	N3	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Podophyllum peltatum</i> podophylle pelté	G5	N?	S1	menacée	6	2	1	0	0	1	0	2	0	0	7
<i>Podostemum ceratophyllum</i> podostémon à feuilles cornées	G5	N2	S2	susceptible d'être désignée	16	0	1	4	0	0	9	2	0	0	23
<i>Polanisia dodecandra</i> subsp. <i>dodecandra</i> polanisie à douze étamines sous-espèce à douze étamines	G5T5?	N?	S1	susceptible d'être désignée	5	0	0	1	0	2	2	0	0	0	7
<i>Polygala senega</i>	G4G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	18	0	0	3	1	2	10	2	0	0	38
<i>Polygonum douglasii</i> subsp. <i>douglasii</i> renouée de Douglas sous-espèce de Douglas	G5T5	N3N5	S2	vulnérable	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18
<i>Polygonum hydropiperoides</i> var. <i>hydropiperoides</i> renouée faux-poivre-d'eau variété faux-poivre-d'eau	G5T5	N?	S2	susceptible d'être désignée	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	40
<i>Polygonum robustius</i> renouée robuste	G4G5	N?	SH	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	3
<i>Potamogeton illinoensis</i> potamot de l'Illinois	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	14	0	0	0	0	0	9	5	0	0	26
<i>Potamogeton pusillus</i> subsp. <i>gemmae</i> potamot nain sous-espèce à gemmes	G5T3	N1	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	5
<i>Potamogeton vaseyi</i> potamot de Vasey	G4	N4	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	23
<i>Proserpinaca palustris</i> proserpinie des marais	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	17
<i>Pycnanthemum virginianum</i> pyncnanthème de Virginie	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	16	0	0	2	2	3	8	1	0	0	36



Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Quercus alba</i> chêne blanc	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	12	0	1	1	4	0	3	3	0	0	66
<i>Quercus bicolor</i> chêne bicolore	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	29	0	0	4	9	1	11	4	0	0	42
<i>Ranunculus flabellaris</i> renoncule à éventails	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	20	0	1	3	1	4	10	1	0	0	50
<i>Ranunculus rhomboideus</i> renoncule rhomboïde	G5	N4	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Rhynchospora capitellata</i> rhynchospore à petites têtes	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	16
<i>Rubus flagellaris</i>	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	6	0	0	0	1	1	4	0	0	0	23
<i>Samolus valerandi</i> subsp. <i>parviflorus</i> samole de Valerand sous-espèce à petites fleurs	G5T5	N4	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	1	0	0	2	0	0	0	4
<i>Sanicula canadensis</i> var. <i>canadensis</i> sanicle du Canada variété du Canada	G5T5	N2	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3
<i>Saururus cernuus</i> lézardelle penchée	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	11	2	0	3	2	2	2	0	0	0	12
<i>Schoenoplectus heterochaetus</i> scirpe à soies inégales	G5	N2	S2	susceptible d'être désignée	9	0	0	1	1	1	6	0	0	0	24
<i>Schoenoplectus torreyi</i> scirpe de Torrey	G5?	N?	S3	susceptible d'être désignée	12	0	0	2	1	1	7	1	0	0	41
<i>Scirpus pendulus</i> scirpe pendant	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	1	1	1	1	0	0	26
<i>Selaginella eclipses</i> sélaginelle cachée	G4	N?	S2	susceptible d'être désignée	6	0	0	0	0	1	4	1	0	0	24
<i>Sorghastrum nutans</i> faux-sorgho penché	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	14	0	1	4	3	0	5	1	0	0	65
<i>Sparganium androcladum</i> rubanier rameux	G4G5	N3	S2	susceptible d'être désignée	11	0	0	1	0	0	3	7	0	0	24
<i>Spiranthes casei</i> var. <i>casei</i> spiranthe de Case variété de Case	G4T4	N3N4	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	8
<i>Spiranthes lucida</i> spiranthe lustrée	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	25
<i>Sporobolus compositus</i> var. <i>compositus</i> sporobole à panicule dense variété à panicule dense	G5T5	N2	S1	susceptible d'être désignée	3	0	1	1	0	1	0	0	0	0	5



Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Sporobolus cryptandrus</i> sporobole à fleurs cachées	G5	N5	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	12
<i>Sporobolus heterolepis</i> sporobole à glumes inégales	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	4	0	1	1	0	2	0	0	0	0	11
<i>Staphylea trifolia</i> staphylier à trois folioles	G5	N?	S3	susceptible d'être désignée	57	4	4	9	16	1	18	5	0	0	68
<i>Strophostyles helvula</i> strophostyle ochracé	G5	N3	S2	susceptible d'être désignée	11	0	0	1	3	0	7	0	0	0	23
<i>Taenidia integerrima</i>	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	4	0	0	1	0	1	2	0	0	0	6
<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pallida</i>	G5?T5?	N?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	7
<i>Toxicodendron vernix</i> sumac à vernis	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
<i>Triadenum virginicum</i>	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4
<i>Trichostema brachiatum</i> trichostème à sépales égaux	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	9
<i>Trichostema dichotomum</i> trichostème fourchu	G5	N1	SH	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
<i>Ulmus thomasii</i> orme liège	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	21	0	4	3	9	2	3	0	0	0	67
<i>Utricularia gibba</i> utriculaire à bosse	G5	N4?	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	32
<i>Verbena simplex</i> verveine simple	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	5	0	1	0	1	3	0	0	0	0	6
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> véronique aquatique	G5	N4N5	S1	susceptible d'être désignée	6	0	1	0	0	2	3	0	0	0	12
<i>Viola affinis</i> violette affine	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	21	0	0	1	1	3	15	1	0	0	33
<i>Viola rostrata</i> violette à long éperon	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	5	0	0	1	0	1	3	0	0	0	15
<i>Wolffia borealis</i> wolffie boréale	G5	N?	S1	susceptible d'être désignée	5	0	0	0	1	0	1	3	0	0	10
<i>Wolffia columbiana</i> wolffie de Colombie	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	8	0	0	0	1	0	2	5	0	0	24

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection									Nombre au Québec	
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I		Autre
<i>Woodwardia virginica</i> woodwardie de Virginie	G5	N?	S2	susceptible d'être désignée	17	1	1	3	3	3	1	5	0	0	43
<i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i> zizanie à fleurs blanches variété à fleurs blanches	G5T5	N?	S2	susceptible d'être désignée	11	0	0	0	0	2	8	1	0	0	26
Totaux :					1344	63	70	184	258	149	475	144	1	0	
Nombre total d'espèces pour cette requête :					160										

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale, l'aire de répartition totale) N (nationale, le pays) et S (subnationale, la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs sont nuancés par les cotes suivantes :

A : présence accidentelle; B : population animale reproductrice (breeding); C : présence en captivité ou en culture seulement; E : espèce exotique; H : non observée au cours des 25 dernières années; HI : hybride; N : population animale non reproductrice (non-breeding); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; R : présence rapportée mais non caractérisée; RF : présence signalée par erreur (reported falsely); SYN : synonymie de la nomenclature; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : espèce apparemment éteinte ou extirpée; ? : indique une incertitude (ex : S1?) ou un rang non assigné (ex : S?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2004

ANNEXE E

**LISTE DES ESPÈCES VERTÉBRÉES, MENACÉES
OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES
OU RARES POUR LESQUELLES DES OCCURRENCES SE SITUENT
DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)**

Annexe E Liste des espèces vertébrées, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares pour lesquelles des occurrences se situent dans la région métropolitaine de Montréal (RMM)

Liste des espèces vertébrées et invertébrées, menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares pour lesquelles des occurrences se situent dans la région métropolitaine de recensement de Montréal

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec	
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre		
<i>Acipenser fulvescens</i> esturgeon jaune	G3G4	N4	S3	susceptible d'être désignée	5	3	1	0	0	0	0	0	1	0	0	17
<i>Alosa sapidissima</i> alose savoureuse	G5	N4	S4	vulnérable	11	0	5	1	1	0	1	3	0	0	19	
<i>Ammodramus nelsoni</i> bruant de Nelson	G5	N5B	S3	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8	
<i>Ammodramus savannarum</i> bruant sauterelle	G5	N4B	S2	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	2	0	1	1	0	0	16	
<i>Apalone spinifera</i> tortue-molle à épines	G5	N2	S1	menacée	10	0	0	0	1	0	5	4	0	0	26	
<i>Asio flammeus</i> hibou des marais	G5	N3N,N5B	S4	susceptible d'être désignée	11	0	0	0	0	0	1	10	0	0	20	
<i>Aythya americana</i> fuligule à tête rouge	G5	N2N3N,N5B	S4	candidate	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	14	
<i>Carpodacus cyprinus</i> couette	G5	N3N4	S3	candidate	3	0	0	2	1	0	0	0	0	0	10	
<i>Cistothorus platensis</i> troglodyte à bec court	G5	N5B	S2	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	27	
<i>Dendroica cerulea</i> paruline azurée	G4	N3B	S2	susceptible d'être désignée	4	0	0	0	0	0	0	4	0	0	12	
<i>Desmognathus fuscus</i> salamandre sombre du nord	G5	N3N4	S4	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	151	
<i>Emydoidea blandingii</i> tortue mouchetée	G4	N4	S1	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	42	
<i>Esox americanus vermiculatus</i> brochet vermiculé	G5T5	N2?	S1	susceptible d'être désignée	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	4	
<i>Etheostoma caeruleum</i> dard arc-en-ciel	G5	N3	S2	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Falco peregrinus anatum</i> faucon pèlerin anatum	G4T3	N3B,NZN	S3	vulnérable	9	1	1	0	0	0	0	7	0	0	44
<i>Fundulus diaphanus</i> fondule barré	G5	N5	S3	candidate	5	0	2	0	1	0	2	0	0	0	25
<i>Glaucomys volans</i> petit polatouche	G5	N4	S3	susceptible d'être désignée	4	0	2	0	0	0	2	0	0	0	10
<i>Glyptemys insculpta</i> tortue des bois	G4	N3	S3	susceptible d'être désignée	8	0	0	0	0	0	4	4	0	0	242
<i>Graptemys geographica</i> tortue géographique	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	36	0	16	2	3	0	0	15	0	0	88
<i>Hemidactylium scutatum</i> salamandre à quatre orteils	G5	N4	S2	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	21
<i>Ixobrychus exilis</i> petit blongios	G5	N3B,NZN	S3	susceptible d'être désignée	7	2	3	2	0	0	0	0	0	0	17
<i>Lampropeltis triangulum</i> couleuvre tachetée	G5	N5	S4	susceptible d'être désignée	9	0	0	1	1	0	3	4	0	0	63
<i>Lanius ludovicianus</i> pie-grièche migratrice	G4	N4N5B	S1	menacée	16	0	0	0	0	2	13	1	0	0	51
<i>Lasionycteris noctivagans</i> chauve-souris argentée	G5	N5	S4	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	11
<i>Melanerpes erythrocephalus</i> pic à tête rouge	G5	N3N4B,NZN	S2	susceptible d'être désignée	7	0	0	0	1	0	3	3	0	0	26
<i>Microtus pinetorum</i> campagnol sylvestre	G5	N4	S3	susceptible d'être désignée	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Moxostoma carinatum</i> chevalier de rivière	G4	N2	S2	susceptible d'être désignée	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	9
<i>Moxostoma hubbsi</i> chevalier cuivré	G1	N1	S1	menacée	4	0	2	0	0	0	2	0	0	0	11
<i>Nerodia sipedon</i> couleuvre d'eau	G5	N5	S3	susceptible d'être désignée	17	0	6	0	0	0	6	5	0	0	116
<i>Notropis bifrenatus</i> ménémé d'herbe	G5	N4	S?	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	18
<i>Noturus flavus</i> barbotte des rapides	G5	N4	S3	candidate	7	0	0	1	1	0	5	0	0	0	28



Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
<i>Percina copelandi</i> fouille-roche gris	G4	N3	S2	susceptible d'être désignée	8	0	0	0	2	0	6	0	0	0	68
<i>Phalaropus tricolor</i> phalarope de Wilson	G5	N5B,NZN	S3	candidate	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	9
<i>Poliopitila caerulea</i> gobemouchers gris-bleu	G5	N4B	S4	candidate	6	0	0	0	0	0	0	6	0	0	11
<i>Pseudacris triseriata</i> rainette faux-grillon de l'ouest	G5	N5	S2	vulnérable	86	3	62	0	2	0	7	12	0	0	268
<i>Rana palustris</i> grenouille des marais	G5	N5	S4	susceptible d'être désignée	4	0	2	0	0	0	0	2	0	0	177
<i>Sorex fumeus</i> musaraigne fuligineuse	G5	N5	S5	susceptible d'être désignée	5	0	0	0	0	0	3	2	0	0	101
<i>Sorex hoyi</i> musaraigne pygmée	G5	N5	S5	susceptible d'être désignée	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	38
<i>Sterna caspia</i> sterne caspienne	G5	N3N4B,NZ N	S1	susceptible d'être désignée	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	6
<i>Storeria dekayi</i> couleuvre brune	G5	N5	S2S3	susceptible d'être désignée	55	0	30	0	1	0	8	16	0	0	67

Rapport sectoriel 5
Description du milieu d'intervention

Nom latin Nom commun	Rangs de priorité			Statut au Québec	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec
	G	N	S		Total	A	B	C	D	X	H	E	I	Autre	
Autres															
<i>Anodonta implicata</i> anodonte du gasparot	G5	N4	S1	Candidate	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	7
<i>Elliptio crassidens</i> ---	G?	N?	S2	Candidate	9	0	0	0	0	0	2	7	0	0	14
<i>Elliptio dilatata</i> elliptio doigt-de-dame	G5	N4	S2S3	Candidate	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	10
<i>Leptodea fragilis</i> leptodée fragile	G5	N4	S2	Candidate	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	7
<i>Obovaria olivaria</i> obovarie olivâtre	G4	NX	S2	Candidate	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	18
<i>Potamilus alatus</i> fend-talon rose	G5	N4	S1	Candidate	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
Totaux :					385	9	134	10	17	2	87	126	0	0	
Nombre total d'espèces pour cette requête :					46										

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs sont nuancés par les cotes

A : présence accidentelle; B : population animale reproductrice (breeding); C : présence en captivité ou en culture seulement; E : espèce exotique; H : non observée au cours des 25 dernières années; HYB : hybride; N : population animale non reproductrice (non-breeding); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; R : présence rapportée mais non caractérisée; RF : présence signalée par erreur (reported falsely); SYN : synonyme de la nomenclature; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : espèce apparemment éteinte ou extirpée; ? : indique une incertitude (ex : S1?) ou un rang non assigné (ex : S?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Source : CDNPQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec), 2004

ANNEXE F

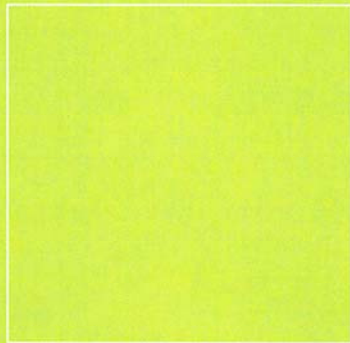
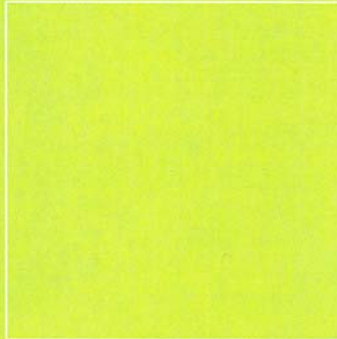
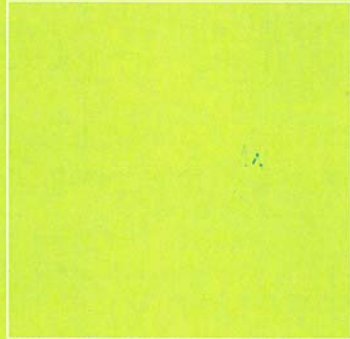
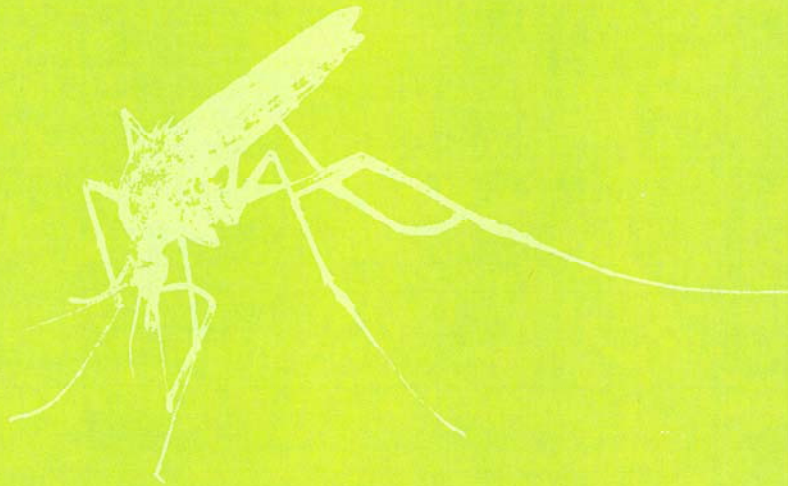
**LISTE DES MRC ET DES MUNICIPALITÉS COMPOSANT
LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (RMM)**

Annexe F Liste des MRC et des municipalités composant la région métropolitaine de Montréal (RMM)

Code	Désignation	Municipalité
Villes exerçant certaines compétences de MRC		
66023	V	Montréal
58227	V	Longueuil
65005	V	Laval
74005	V	Mirabel
520 MRC d'Autray (partie)		
52007	V	Lavaltrie
550 MRC de Rouville (partie)		
55057	V	Richelieu
55065	M	Saint-Mathias-sur-Richelieu
570 MRC de la Vallée-du-Richelieu (partie)		
57005	V	Chambly
57040	V	Beloeil
57035	V	Mont-Saint-Hilaire
57020	V	Saint-Basile-le-Grand
57030	V	Otterburn Park
57010	V	Carignan
57025	M	McMasterville
57045	M	Saint-Mathieu-de-Beloeil
590 MRC de Lajemmerais		
59010	V	Sainte-Julie
59020	V	Varenes
59015	M	Saint-Amable
600 MRC de l'Assomption (partie)		
60013	V	Repentigny
60028	V	L'Assomption
60005	V	Charlemagne
60020	P	Saint-Sulpice
640 MRC des Moulins		
64008	V	Terrebonne
64015	V	Mascouche
670 MRC de Roussillon		
67050	V	Châteauguay
67035	V	Saint-Constant
67015	V	La Prairie
67030	V	Sainte-Catherine
67020	V	Candiac
67045	V	Mercier
67025	V	Delson
67010	M	Saint-Philippe
67055	V	Léry
67040	P	Saint-Isidore
67005	M	Saint-Mathieu

Code	Désignation	Municipalité
700 MRC de Beauharnois-Salaberry (partie)		
70022	V	Beauharnois
710 MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie)		
71083	V	Vaudreuil-Dorion
71105	V	Saint-Lazare
71070	V	Pincourt
71060	V	L'Île-Perrot
71065	M	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
71050	M	Les Cèdres
71100	V	Hudson
71075	M	Terrasse-Vaudreuil
71090	VL	Vaudreuil-sur-le-Lac
71055	VL	Pointe-des-Cascades
71095	V	L'Île-Cadieux
720 MRC de Deux-Montagnes (partie)		
72005	V	Saint-Eustache
72010	V	Deux-Montagnes
72015	V	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
72020	M	Pointe-Calumet
72025	M	Saint-Joseph-du-Lac
72032	M	Oka
72043	M	Saint-Placide
730 MRC de Thérèse-de-Blainville		
73015	V	Blainville
73005	V	Boisbriand
73010	V	Sainte-Thérèse
73020	V	Rosemère
73035	V	Sainte-Anne-des-Plaines
73025	V	Lorraine
73030	V	Bois-des-Filion
750 MRC La-Rivière-du-Nord (partie)		
75005	P	Saint-Colomban
75017	V	Saint-Jérôme
760 MRC Argenteuil (partie)		
76025	CT	Gore

Source : MAMM, 2001



Étude d'impact stratégique
du Plan d'intervention gouvernemental
de protection de la santé publique
contre le virus du Nil occidental